

GUIDE PRATIQUE
ET THÉORIQUE

(revue et corrigée)

03 septembre 2003

Le GTZ est une société de l'État allemand qui mène des activités de coopération technique internationale dans le monde entier. Le GTZ appuie environ 2700 projets et programmes de développement dans plus de 130 pays partenaires; son principal bailleur de fonds est le gouvernement de l'Allemagne. Dans l'ensemble, l'objectif du GTZ consiste à améliorer les conditions de vie et les perspectives d'avenir des peuples des pays en voie de développement et des pays en transition.

L'équipe de coopération au développement et de lutte contre la prolifération des armes légères («decosac») est celle qui est chargée de concevoir les techniques et les concepts qui permettent de réagir au mauvais usage des armes légères et de petit calibre par l'entremise de projets de développement. Avec cette équipe, le GTZ appuie des initiatives en Afrique, en Asie, en Amérique latine et au Caucase. Le Decosac publie des comptes rendus et propose de nouveaux mécanismes dans le cadre du débat sur la lutte contre la prolifération des armes légères.

Site Internet : www.gtz.de

Le NODEFIC, est un centre national de recherche, d'éducation et de formation du personnel civil et militaire appelé à prendre part à des opérations de paix. L'objectif du NODEFIC est de favoriser l'acquisition de compétences approfondies et de contribuer au meilleur rendement des opérations de soutien à la paix. Pour ce faire, il évalue et analyse les opérations de soutien à la paix à partir d'une base de données regroupant des renseignements sur diverses missions. De plus, le NODEFIC propose différents cours, tant dans le cadre du Nordic Coordinated Arrangement for Military Peace Support que sous l'égide du centre de coordination, où le cours sur le DDR est notamment offert. Il cherche également à maintenir ses compétences dans des domaines particuliers des opérations de soutien à la paix.

www.mil.no/felles/fokiv

Le Centre Pearson pour le maintien de la paix est un organisme indépendant à but non lucratif mis sur pied par le gouvernement du Canada en 1994 pour appuyer la contribution du Canada à la paix et à la sécurité dans le monde. Le Centre Pearson a été fondé en 1994 et reçoit son financement du ministère de la Défense nationale, de l'Agence canadienne de coopération internationale et du ministère des Affaires extérieures et du Commerce international.

Le Centre Pearson offre aux civils, aux policiers et aux militaires un vaste éventail de cours de formation qui portent sur tous les aspects des opérations de paix. Les programmes sont offerts au campus principal du Centre Pearson de Clementsport en Nouvelle-Écosse et ailleurs au Canada et à l'étranger.

www.peaceoperations.org.

Le Swedish National Defence College (SNDC) contribue à la paix et à la sécurité internationale par ses travaux de recherche et d'éducation. Actuellement en période de transition, le SNDC, qui s'intéressait à prime abord aux aspects historiques de la sécurité de la Suède depuis près de 200 ans, change d'optique pour devenir une université qui fera la promotion de la sécurité de l'Europe et du monde, d'un point de vue suédois. Il offre des cours de formation aux membres du personnel civil et militaire qui occupent les rangs d'officiers, de commandants et de spécialistes au sein de la Swedish National Total Defence et/ou de missions internationales. Les travaux de recherche qui y sont menés visent principalement à appuyer les programmes d'études et sont, dans une large mesure, de nature interdisciplinaire. La résolution des conflits internationaux, les évaluations de la politique et de la sécurité, la gestion de crise et l'art de la guerre supposent au préalable que la connaissance provenant de domaines différents puisse faire l'objet d'une analyse et être regroupée en un tout interdisciplinaire.

www.fhs.mil.se

Ensemble, le GTZ, le NODEFIC, le Centre Pearson et le SNDC ont produit des plans de cours et des documents destinés aux cours sur le DDR dispensés par le NODEFIC, le Centre Pearson et le SNDC. Le présent manuel fait partie des efforts de collaboration et rassemble le savoir et les connaissances spécialisées des membres de ces organismes qui ont une expérience de terrain.

Ian Douglas, Colin Gleichmann, Kees Steenken, Adrian Wilkinson, Nicole Buschmeier

ISBN 1-896551-54-8

Nous souhaitons remercier tous ceux et celles qui ont pris part à la rédaction du présent guide, et particulièrement Adrian Wilkinson, qui nous a permis de puiser largement à sa thèse sur le microdésarmement et a bien voulu formuler ses commentaires. Nos remerciements s'adressent également à Nicole Buschmeier, Nicole Dial, Moira Goodfellow et Franz Josef Saar, qui ont organisé et coordonné la production du manuel, ainsi qu'à Stein Ellingsen, David Last, Bengt Ljunggren, Thomas Lovgren, Angela Mackay, Hank Morris, Johanna Öhman, et Susan Soux pour leurs commentaires, leur participation et leurs photographies.

Remerciements	4
Table des matières.....	5
Acronymes.....	8
Préface.....	15
1 Introduction.....	16
1.1 Le DDR en tant que processus planifié – Définitions et fonctions	16
1.2 Quand commence le DDR?.....	18
Négociation de la paix.....	19
1.3 La bonne gouvernance et la réforme du secteur de la sécurité.....	20
1.4 Les conditions préalables au DDR	22
1.5 Conditions.....	23
1.6 Le DDR et la coopération au développement	25
2 Désarmement.....	27
2.1 Définition.....	27
2.2 Objectif.....	27
2.3 Groupes cibles.....	27
2.4 Conditions et principes dérivés.....	27
2.4.1 Conditions	27
2.4.2 Principes des programmes de microdésarmement	28
2.5 Procédures de désarmement	30
2.5.1 Désarmement des combattants.....	30
2.5.1.1 Mesures de confiance.....	30
2.5.1.2 Enquête sur les armes.....	31
2.5.1.3 Collecte des armes	31
2.5.1.4 Entreposage des armes	34
2.5.1.5 Destruction des armes	34
2.5.1.6 Redistribution des armes.....	36
2.5.2 Désarmement des civils.....	36
2.5.2.1 Collecte des armes	37
2.5.2.2 Programmes incitatifs	38
2.5.2.3 Enregistrement des armes	38
2.5.3 Élimination des mines et des munitions explosives non explosées (UXO) (déminage).....	39
2.7 Conclusion	40
3 Démobilisation.....	41
3.1 Définition.....	41
3.2 Objectif.....	41
3.3 Groupes cibles.....	41
3.4 Conditions et principes dérivés.....	43
3.5 Processus de démobilisation	44
3.5.1 Planification	45
3.5.1.1 Démobilisation par étape	45
3.5.1.2 Coordination	46
3.5.1.3 Zones de rassemblement.....	46
3.5.2 Camps de regroupement.....	47
3.5.2.1 Emplacement.....	48
3.5.2.2 Supervision	49
3.5.2.3 Secours d'urgence.....	50

3.5.2.4 Enregistrement.....	50
3.5.2.5 Planification des mesures de réintégration	51
3.5.2.6 Désarmement – voir le chapitre 2	51
3.5.2.7 Séances d’information préalables à la libération	51
3.5.3 Étape du retour à la vie civile ou de la réintégration	55
3.6 CONCLUSION.....	57
4 Réintégration	58
4.1 Définition.....	58
4.2 Objectif.....	58
4.3 Groupes cibles et bénéficiaires	59
4.4 Conditions et principes dérivés.....	61
4.4.1 Volonté politique.....	63
4.4.2 Les ex-combattants et l’État.....	63
4.4.3 Scénarios de réintégration.....	65
4.4.3.1 La réintégration dans les sociétés touchées par la guerre	66
4.4.3.2 La réintégration à une société civile plus stable	68
4.5 La réintégration à trois niveaux : national – régional – local	68
4.5.1 Le niveau national ou macro-réintégration	68
4.5.2 Le niveau régional, ou méso-réintégration.....	69
4.5.3 Le niveau local, ou micro-réintégration.....	69
4.6 Processus de réintégration.....	70
4.6.1 La transition de la démobilisation à la réintégration.....	70
4.6.2 L’étape de l’orientation.....	70
4.6.3 La réinstallation ou l’accès aux terres.....	71
4.6.3.1 Réinstallation	71
4.6.3.2 La question des terres.....	72
4.6.3.3 Accès aux terres	73
4.6.3.4 Modèles de réinstallation	74
4.6.4 Accès à la formation et à l’emploi	75
4.6.4.1 Formation.....	75
4.6.4.2 Promotion de l’emploi	77
4.6.5 Promotion de la réintégration sociale	77
4.6.5.1 Réconciliation	78
4.6.5.2 Capital social.....	79
4.6.5.3 Réintégration sociale des ex-combattants (hommes).....	80
4.6.5.4 Réintégration sociale des ex-combattantes (femmes).....	80
4.6.5.5 Réintégration sociale des jeunes et des enfants-soldats.....	80
4.6.5.6 Promotion des soins psychosociaux et de santé mentale	81
4.6.6 Surveillance et évaluation des programmes de réintégration	83
4.7 Aperçu des tâches	84
4.7.1 Planification – Création d’un regroupement d’anciens combattants.....	84
4.7.2 Mise en oeuvre – Assurer la subsistance des ex-combattants.....	84
4.8 Conclusion	86
5 Mot de la fin.....	87
6 Annexes.....	89
6.1 Normes humanitaires concernant la sélection et le fonctionnement des sites de regroupement.....	90
6.2 Liste de vérification pour la planification du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration.....	98
6.3 Éléments de la démobilisation et de la réintégration, par étapes	105
6.4 Interventions préconisées en ce qui a trait au VIH/sida au cours de la démobilisation	106

6.5 Suggestions relatives à la sexospécificité des questionnaires, des sommaires des recommandations et implications opérationnelles	108
6.6 Enregistrement : exemple de formulaires pour le désarmement et la démobilisation.....	113
6.9 Sites Web sélectionnés	122
6.10 Sources des figures, des photographies et des tableaux.....	124

La plupart des organisations qui prennent part aux opérations de paix font un usage abondant des acronymes et des abréviations. Bon nombre de ces acronymes et abréviations sont utilisés au sein des mêmes organisations et ne reflètent pas la norme. De plus, certaines abréviations n'ont pas d'équivalent français connu.

Agence canadienne de développement international
Action Contre la Faim (France)
Forces alliées du Nord de l'Europe (OTAN)
Conseil révolutionnaire des forces armées (Armed Forces Revolutionary Council, Sierra Leone)
Africare US (Washington, DC, États-Unis)
Forces alliées du Sud de l'Europe (OTAN)
Amnesty International
Agence internationale de l'énergie atomique
Armée de libération nationale (Ejército de Liberación Nacional-ELN, Colombie)
Armes légères et de petit calibre
Zone de responsabilité
Associated Press
Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge
Association of Southeast Asian Nations

British Broadcasting Corporation
Bureau de la coordination des affaires humanitaires (ONU)
Brigade
Banque européenne pour la reconstruction et le développement
Banque interaméricaine de développement
Banque internationale pour la reconstruction et le développement (Banque mondiale)
Banque mondiale
Bataillon
Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne

Chef de l'administration (ONU)
Comité d'aide au développement (OCDE)
Conseil de l'Atlantique Nord
Bataillon canadien
ONG international (Cooperative for American Relief Everywhere)
Marché commun des Caraïbes
Conseil canadien pour la coopération internationale
Conseil de coopération nord-atlantique
Centre canadien de recherches pour le développement international (Ottawa, Canada)
Conférence sur le désarmement
Commission du droit international
Communauté européenne de défense
Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (en anglais ECOWAS)
Civil Defence Force Militias (Sierra Leone)

Centre de documentation sur les réfugiés
Conseil de l'Europe
Commandant en chef
Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale
Commission économique et sociale de l'ONU pour l'Asie et le Pacifique
Commandant des forces
Central Intelligence Agency (États-Unis)
Commission internationale catholique pour les migrations
Comité international de la Croix-Rouge
Compagnie
Cour internationale de Justice
Coopération civilomilitaire
Police civile
Comité militaire
Conseil mondial de l'alimentation des Nations Unies
Cable News Network (États-Unis)
Centre des Nations Unies pour les établissements humains : Habitat
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
Centre d'opérations civilomilitaires
Conseil mondial des Églises
Centre d'opérations interarmées
Centre des communications
Communications
Centre Pearson pour le maintien de la paix
Convention relative aux droits de l'enfant
Catholic Relief Services (Baltimore, Maryland, États-Unis)
Conseil universitaire sur le système des Nations Unies

Division de l'administration et de la logistique des missions
Département des affaires politiques (ONU)
Disaster Assistance Response Team (USAID/OFDA)
Désarmement, démobilisation et réintégration
Department for International Development (Royaume-Uni)
Disaster Field Office [FEMA] (États-Unis)
Département des affaires humanitaires (ONU)
Division
Department of Defence (États-Unis)
Département des opérations de maintien de la paix (ONU)
Zone démilitarisée

Secteur oriental de l'Atlantique (OTAN)
Conseil économique et social (ONU)
Escadron (de véhicules armés, de navires ou d'avions)
Étape de stabilisation d'urgence

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (Rome, Italie)
Forces armées révolutionnaires de Colombie (Fuerzas Armadas Revolucionarias de Colombia)
Fonds européen de développement
Federal Emergency Management Agency (États-Unis)
Fonds d'équipement des Nations Unies
Système d'alerte rapide aux risques de famine [USAID] (États-Unis)
Food & Humanitarian Assistance (États-Unis)
Fonds international de développement agricole (ONU)
Force intérimaire des Nations Unies au Liban
Force d'intervention rapide
Fonds monétaire international
Front Farabundo Martí de libération nationale (Frente Farabundo Marti para la Liberación Nacional - El Salvador)
Force des Nations unies chargée d'observer le désengagement
Fonds des Nations Unies pour la population
Division des opérations de terrain (ONU)
Force opérationnelle interarmées (Canada)
Force de déploiement préventif des Nations Unies
Force de protection des Nations Unies
Forum des organisations africaines volontaires de développement
Front révolutionnaire uni (Sierra Leone)
Force d'urgence des Nations Unies

Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition
Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Iran et l'Iraq
Gendarmerie Royale du Canada
Agence allemande de coopération technique (Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit)

Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés
Chef de mission (OSCE)
Spécialiste des droits de la personne

Comité permanent interorganisations (ONU)
Groupe des services d'appui interorganisations (ONU)
Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels
International Criminal Investigation Training Assistance Programme
International Committee of Volunteer Agencies
(OTAN) Force de mise en oeuvre
Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge
Integrated Humanitarian Operations Co-ordination Centre
International Medical Corps
Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (ONU)
American Council for Voluntary International Action (Washington, DC, États-Unis)
Académie mondiale pour la paix
Itinéraire principal de ravitaillement

Armée républicaine irlandaise (Irlande du Nord)
Comité international de secours
Independent Television News (Royaume-Uni)

Manpower and Personnel Directorate of a Joint Staff
Intelligence Directorate of a Joint Staff
Operations Directorate of a Joint Staff
Logistics Directorate of a Joint Staff
Plans Directorate of a Joint Staff
Command, Control, Communication and Computer Systems Directorate of a Joint Staff
Operational Plans and Interoperability Directorate of a Joint Staff
Force Structure and Resource Management Directorate of a Joint Staff
Juge-avocat général
Joint Force Commander

Force pour le Kosovo

Centre d'action antimines
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (Canada)
Mission d'appui des Nations Unies en Haïti
Ministère de la défense nationale (Ca)
Évacuation sanitaire
Mission civile internationale en Haïti
Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine
Mission des Nations Unies au Kosovo
Force multinationale
Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït
Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie
Mission d'observation des Nations Unies Ouganda-Rwanda
Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan
protocole d'entente
Médecins sans Frontières

Élimination des munitions explosives
Thérapie par le témoignage (Narrative Exposure Therapy)
Agence norvégienne pour le développement international
Conseil norvégien pour les réfugiés
Conseil national de sécurité (États-Unis)
Institut norvégien sur les affaires internationales

Organisation de coopération et de développement économiques

Organisation de la Conférence islamique
Organisation des États américains
Office of US Foreign Disaster Assistance
Office humanitaire de la Communauté européenne
Organisation internationale
Organisation pour l'interdiction des armes chimiques
Organisme intergouvernemental
Organisation internationale du Travail
Officier de liaison
Organisation internationale pour les migrations (Genève, Suisse)
Organisation mondiale de la santé (ONU, Genève, Suisse)
Organisme non-gouvernemental
Organisation des Nations Unies
Opération des Nations Unies au Congo
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
Office des Nations Unies à Genève
Opération des Nations Unies au Mozambique
Opération des Nations Unies pour le rétablissement de la confiance (Croatie)
Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador
Opération des Nations Unies en Somalie
Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve
Office des Nations Unies à Vienne
Opérations
Opérations psychologiques
Officier responsable
Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Officier des services d'information
Centre de coordination des opérations sur place (ONU)
Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
Organisation de l'unité africaine
ONG international, (Oxford Committee for Famine Relief)

Programme alimentaire mondial (ONU, Rome, Italie)
Presidential Decision Directive (États-Unis)
Personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays
Programme de démobilisation et de réintégration
Pays en développement
Prisonnier de guerre (POW-États-Unis)
Projet à impact rapide
Pacte international relatif aux droits civils et politiques
Police militaire
Policiers militaires des Nations unies
Procédure normalisée d'exploitation
Programme des Nations Unies pour le développement
Programme des Nations Unies pour l'environnement
poste d'observation
Partenariat pour la paix (OTAN)

Institut international de recherche sur la paix, Oslo
Pharmaciens sans Frontières
Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues

Quartier général

Système d'alerte aux situations d'urgence concernant les réfugiés
Règles d'engagement
Régiment
Représentant militaire
Représentant permanent (OTAN)
Réforme du secteur de la sécurité
Représentant spécial du Secrétaire général (ONU)

Commandant Suprême des Forces alliées en Europe (OTAN)
Commandant suprême des Forces alliées de l'Atlantique (OTAN)
Southern African Development Community
Special Air Service (Royaume-Uni)
Chef d'état-major de la Défense
Forces d'autodéfense
Suivi et évaluation
Centre de documentation d'Europe du Sud-Est sur la lutte contre la prolifération des armes légères
Société financière internationale
Secrétaire général (ONU, OTAN)
Grand Quartier général des Puissances alliées en Europe (OTAN)
Compte rendu de situation
Sierra Leone Armed forces
Conseiller militaire principal
Convention sur le statut des forces
Sous-officier
Système d'information pour l'information
Accord sur le statut de la mission
Sous-secrétaire général (ONU)
Syndrome de stress post-traumatique

Transport de troupes blindé

Union africaine
Corps de protection du Kosovo
Union européenne
Union Européenne de l'Ouest
Mission de vérification des Nations Unies en Angola
Opération de secours des Nations Unies dans la zone frontalière (Cambodge)

United Nations Command
Équipe de réserve des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe
Équipe des Nations Unies pour la gestion des opérations en cas de catastrophe
Bureau du coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre
Assemblée générale des Nations Unies
Bureau du secrétaire général en Afghanistan et au Pakistan
Fonds des Nations Unies pour l'enfance
Réseau international de formation des Nations Unies sur les situations d'urgence
Fonds de développement des Nations Unies pour la femme
Union Nacional para la Independencia Total de Angola (Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola)
Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche
Observateur militaire de l'ONU
Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan
Équipement appartenant à l'ONU
Mission des Nations Unies au Libéria
Zone protégée des Nations unies
Bureau des Nations Unies pour les secours d'urgence au Rwanda
Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social
United Nations Refugee Rehabilitation Agency
Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient
Conseil de sécurité des Nations Unies
Université des Nations Unies
Unidad Revolucionaria Nacional Guatemalteca (Union révolutionnaire nationale guatémaltèque)
US Agency for International Development
US Institute of Peace
Uganda Veterans Assistance Board
Munition explosive non explosée

Véhicule blindé de combat
Volontaires des Nations Unies

Groupe des pays d'Europe occidentale et autres États
Organisation internationale de perspective mondiale

Alliance universelle des unions chrétiennes de jeunes gens (UCJG)
Alliance mondiale des unions chrétiennes féminines

zone de rassemblement

Depuis les années 1990, le domaine du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (DDR) fait l'objet d'une vaste reconnaissance dans la communauté internationale. Les programmes de réintégration, qui suivent généralement la démobilisation des formes armées, régulières ou non, et des civils armés, sont désormais perçus comme une étape importante entre les secours et le développement et entre la guerre et la paix. Des programmes spéciaux ont été conçus pour intégrer d'anciens soldats, des guérilleros et des membres d'autres groupes armés au sein de la société pour aider ces anciens combattants à acquérir une perspective favorable de leur future vie civile. Les programmes de DDR se déroulent en parallèle, ou précèdent, la reconstruction qui suit les conflits et les programmes de secours d'urgence, qui s'insèrent dans le continuum assistance et développement.

Le présent manuel clarifie de façon systématique les termes et les étapes des programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration et établit des mécanismes et des tâches à l'intention du personnel civil et militaire qui travaille directement ou en collaboration avec les opérations de soutien à la paix après un conflit.

Le manuel cherche d'abord et avant tout à familiariser le personnel civil et militaire au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration des ex-combattants et des civils armés. Il offre des lignes directrices pour la planification et la mise en oeuvre de projets de DDR dans le cadre d'une mission. À l'étape de la négociation, cette information pourrait s'avérer particulièrement utile aux parties. Fondé sur des expériences sur le terrain, le manuel souligne les leçons apprises, présente les enjeux importants et les problèmes potentiels dont il faut tenir compte avant d'envisager la mise en oeuvre de quelque projet que ce soit, de la collecte des armes à la réintégration des anciens combattants.

Le manuel est réparti en six parties :

L'introduction propose une courte définition du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, et établit les fondements de la mise en oeuvre réussie des programmes de DDR. Elle illustre, en mettant l'accent sur les processus de paix, la situation générale et le cadre conceptuel dans lesquels s'insèrent les programmes de démobilisation et de réintégration. Elle explique les liens entre ces programmes et le travail de développement.

Le chapitre 2 sur le désarmement définit les conditions, les objectifs et les groupes cibles des projets de désarmement et dresse la liste des étapes et des principes essentiels qu'il convient de respecter lors de la mise en oeuvre de tels projets auprès d'armées régulières, de forces irrégulières et de civils armés. Il faut respecter ces principes lorsque la communauté internationale décide de soutenir le désarmement tel qu'il est décrit dans ce chapitre.

Le chapitre 3 sur la démobilisation définit le terme, établit les objectifs du désarmement et donne un aperçu des différents groupes cibles et des activités préalables nécessaires aux projets de démobilisation. Ce chapitre décrit en détails les projets de démobilisation et les difficultés qui surviennent parfois en cours de route; il indique également quelle forme peut prendre l'assistance internationale.

Le chapitre 4 examine la partie du processus de DDR qui concerne spécifiquement la réintégration; il définit les conditions générales, les objectifs et les groupes cibles. Ce chapitre explique qu'il faut envisager les projets de réintégration sous trois angles si l'on veut que ces projets soient couronnés de succès : national, régional et local. Comme le mentionnent les chapitres précédents, le chapitre 4 décrit en détails les étapes des projets de réintégration et l'apport des projets de coopération au développement tout en mettant logiquement l'accent sur la coopération au développement.

Le chapitre 5 présente les conclusions du manuel. Il résume les défis et les difficultés que représentent les efforts de DDR et insiste sur la nécessité de la coopération à tous les niveaux, mais aussi entre les organismes civils et militaires.

La sixième partie du manuel contient des annexes sur l'installation de campements, des considérations sur la sexospécificité au cours des programmes de DDR, des conseils sur le problème du VIH-sida, ainsi qu'un exemple de formulaire d'enregistrement, une bibliographie et des liens triés par sujets d'intérêts.

1.1 Le DDR en tant que processus planifié – Définitions et fonctions

On entend par le contraire de recrutement (mobilisation) des combattants au sein d'un groupe armé. En termes militaires, la démobilisation suppose le démantèlement d'une unité armée, la réduction du nombre de combattants au sein d'un groupe armé, ou une étape intermédiaire avant le rassemblement d'une armée, qu'elle soit ou non régulière. Les objectifs techniques des activités de démobilisation et de désarmement comprennent généralement l'amélioration de la qualité et de l'efficacité d'une armée. La démobilisation contribue à réduire le coût de maintien d'une armée permanente; étant donné qu'il y a moins de membres du personnel à rémunérer, il devient possible d'utiliser les fonds avec plus d'efficacité pour acquérir du matériel et verser des soldes. On encourage ainsi la modernisation des forces et la prise de mesures disciplinaires. La démobilisation procure également l'occasion de restructurer une armée pour la rendre plus efficace.

Le fait partie intégrante de la démobilisation lorsque son but est de réduire le nombre de combattants ou de démanteler une unité armée. Les armes utilisées par le personnel doivent être remises aux autorités, qui ont la responsabilité de leur entreposage en toute sécurité, de leur redistribution, ou même de leur destruction.

Dans les cas qui nous intéressent, la est le processus selon lequel les ex-combattants retrouvent leur statut de civils et accèdent à un travail et à un revenu dans la vie civile. Il s'agit essentiellement d'un processus social et économique sans limite de temps, qui se déroule principalement dans la communauté, sur le plan local. Elle fait partie du développement général d'un pays et relève de la responsabilité nationale, mais exige souvent une aide de l'extérieur.

Dans ce document, le terme exprime beaucoup plus que le seul fait de porter une arme. Tous les membres d'un groupe armé peuvent être visés par les efforts de démobilisation, y compris les personnes qui travaillent à la logistique, à l'administration, de même que les personnes, particulièrement les femmes et les enfants, qui ont subi des agressions, sexuelles ou autres, et qui ont par la suite continué à faire partie du groupe.

La démobilisation peut aussi se justifier par d'autres motifs que la seule efficacité. La dissolution complète de groupes armés se produit généralement lorsqu'un nouveau gouvernement prend le pouvoir ou qu'un régime national dominant remet en question la d'un groupe armé. Cette dissolution a généralement lieu après une défaite militaire ou après une guerre sans issue qui a obligé les parties belligérantes à négocier. C'est le cas particulièrement dans le cas de guerre intra-étatiques, où aucune des factions n'a quitté le pays. Dans ces cas, la réintégration des ex-combattants de toutes les parties belligérantes est une condition préalable à une paix durable.

Les préoccupations que soulève la question de la légitimité ne forment qu'une partie des nombreux politiques (et sociétaux) Les autres considérations sont les suivantes :

- Loyauté du groupe armé envers une entité (politique)
- Légitimité politique fondée sur le soutien populaire
- Représentation exacte des minorités au sein du groupe armé
- La sécurité humaine : après une guerre, une grande armée peut être perçue comme une menace qui nuit au fonctionnement de la société et de l'économie

Des circonstances différentes se traduisent par des motifs et des choix différents en ce qui concerne la démobilisation. En Afrique et en Amérique centrale, la démobilisation a eu lieu après la fin de guerres civiles ou des guerre de libération. Dans des pays comme l'El Salvador, le Guatemala, le Nicaragua, l'Angola, le Mozambique et l'Afrique du Sud, la paix durable n'est possible que si les

Des représentants de parties opposées se sont

regroupés en un même système politique, et les diverses forces militaires se sont vues confier de nouvelles tâches. Par conséquent, la démobilisation est mue principalement par des impératifs politiques.

De tout temps, l'intégration partielle d'un groupe armé aux forces militaires victorieuses a été la De telles alliances se produisent souvent dans un contexte de guerre civile où les acteurs sont nombreux. Toutefois, les réformes apportées à la fin de la guerre auront pour effet de réduire les effectifs devenus trop nombreux. Cette approche aura inévitablement des conséquences politiques si les parties démobilisées se sentent exclues sur le plan politique.

Il convient de noter que en ce qui concerne les décisions de méthode et d'organisation. Le désarmement, par contre, est fondamentalement une fonction militaire, et tout ce qui suit le processus de désarmement doit être organisé et mis en oeuvre par la communauté civile. L'absence d'institutions gouvernementales fonctionnelles et la bureaucratie empêchent les organismes non gouvernementaux de contribuer à ces processus. Les militaires auront leur mot à dire, mais les décisions et la mise en oeuvre de tels programmes restent entre les mains d'une commission nationale créée à cette fin.

Ceci dit, la démobilisation peut avoir lieu en tout temps, et non seulement dans la période qui suit un conflit. Bien qu'après une guerre la démobilisation doive faire face à des , la démobilisation en temps de paix peut être mieux planifiée et même mise à l'épreuve. Dans certains pays, la démobilisation ne se produit que lorsque tous les combattants ont été regroupés en une seule armée, généralement sans que n'entrent en jeu les contraintes de temps qui sont le lot des périodes immédiates d'après-conflit.

La majorité des conflits dans le monde d'aujourd'hui sont internes et opposent les habitants d'un même pays. Bien qu'une guerre entre États distincts puisse connaître une fin relativement rapide grâce à des solutions diplomatiques et au retrait des troupes, les solutions aux conflits intra-étatiques sont plus complexes et plus longues à mettre en place. Après des décennies de guerre civile, on peut en effet observer une dans toutes les couches de la société, et cette violence est souvent exacerbée par la prolifération des armes légères et de petit calibre.

La cessation des hostilités ne signifie aucunement que toutes les ont été réglées. Bien au contraire, la guerre vient souvent aggraver les iniquités sociales, et ceux qui se sont battus pour améliorer leur sort se retrouvent rarement en meilleure posture après une guerre. C'est pourquoi la démobilisation en soit n'atténue en rien le risque de conflit, ni n'en efface les causes.

Même si l'acronyme suggère un tel ordre, les programmes de DDR ne commencent pas par le désarmement, pour se poursuivre par la démobilisation et au bout du compte par la réintégration. Plutôt, le désarmement est un élément à la fois symbolique et pratique du processus de démobilisation à mesure que les combattants démobilisés abandonnent les armes qui faisaient partie de leur mode de vie militaire et, souvent, de leur identité. Et pourtant, il importe de souligner que le désarmement peut avoir lieu autant avant que pendant et après la démobilisation. Par exemple lorsque des civils remettent les armes, le désarmement ne fait pas partie du processus de démobilisation. Le désarmement peut donc être une étape en soi. Toutefois, la démobilisation comporte toujours une étape de désarmement.

Les étapes essentielles de la sont les suivantes : (1) planification, (2) regroupement dans des camps, (3) enregistrement, (4) désarmement, (5) orientation avant la réforme et (6) retour définitif à la vie civile des ex-combattants. Il est important de noter que le contexte politique qui précède la démobilisation a une incidence sur la chronologie des événements et sur la pertinence

de chacune des étapes prise séparément. Les enjeux de chacune des étapes susmentionnées seront traités plus loin.

Les étapes du sont (1) l'enquête sur les armes, (2) la collecte des armes, (3) l'entreposage des armes, (4) la destruction des armes, et (5) la redistribution des armes.

Les initiatives de sont des processus à long terme qui doivent se dérouler à trois niveaux : national, régional et local. Elles sont constituées des éléments suivants : la formulation d'une politique nationale, le soutien à la mise en oeuvre régionale, le soutien d'urgence à l'échelle locale, le transport vers les régions retenues pour la réinstallation, le versement des primes de retour à la vie civile, les primes d'installation, les projets de (re)construction et la formation professionnelle

1.2 Quand commence le DDR?

<p>Le DDR fait partie du et est une étape essentielle de l'instauration de la confiance. Les négociations de paix doivent jeter les conditions de base pour qu'il soit possible de commencer à planifier le DDR. Il est très important de commencer à mettre en oeuvre les programmes de DDR pendant que les négociations de paix sont en cours et d'ainsi encourager l'évolution favorable du processus de paix. Les négociations de paix sont un précurseur essentiel des mécanismes de gestion des conflits qui devraient faire partie du système de gouvernance envisagé. Ce système devrait tenir compte de la sécurité humaine favorisée par la bonne gouvernance et, par conséquent, ouvrir la voie à la paix et au développement durables. Le lecteur devrait prendre conscience que la négociation d'accords de paix et les conditions préalables aux programmes de DDR ne sont pas des mesures qui s'excluent mutuellement et qu'elles peuvent se dérouler en parallèle et se chevaucher dans le temps. Les deux processus se renforcent mutuellement en contribuant à instaurer la confiance.</p>	
--	--

Bien que le DDR ne nécessite pas de participation de la communauté internationale, il fait généralement partie des opérations de l'ONU et d'autres multilatérales. Dans ce contexte, il faut comprendre le cadre juridique et le mandat des opérations de paix.

Les opérations de paix sont l'aboutissement de trois processus distincts : (1) décision unilatérale d'un État qui décide d'engager des forces dans une opération de paix au titre de l'aide au développement; (2) traités bilatéraux qui requièrent des États qu'ils envoient des troupes et du personnel civil pour appuyer des opérations de paix; (3) accords multilatéraux entre des organisations régionales, telles que l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord (OTAN), l'Union Africaine (UA) et l'Organisation des États américains (OÉA), ou encore qui découlent de résolutions de l'Assemblée générale ou du Conseil de sécurité de l'ONU.

En règle générale, l'État bénéficiaire doit d'abord accepter qu'une opération de paix se déroule sur son territoire. Même dans les cas où il serait légalement justifié d'intervenir sans le consentement du pays visé, des facteurs politiques et autres peuvent dissuader ou empêcher l'ONU d'autoriser une opération de paix. L' d'une opération de paix relève d'une décision politique et, par conséquent, les intérêts politiques et économiques et la pression de l'opinion publique ont sans contredit une incidence sur les décisions du Conseil de sécurité en matière d'intervention.

Le mandat d'une opération de paix de l'ONU est normalement stipulé dans une résolution du Conseil de sécurité de l'ONU. Il faut que le soit sans équivoque pour les groupes armés, les États fournisseurs de contingents et le personnel de mission de l'ONU. La population locale doit aussi être informée des motifs et des objectifs de la mission, ce qui la rend généralement plus encline et mieux en

démobilisation et de réintégration. Un programme de DDR contribue à assurer la
personnelle des ex-combattants et à leur donner la possibilité de
gagner un revenu. Sans programme de DDR, l'accord de paix ne peut avoir d'effet à
long terme; et sans sécurité politique, sociale et économique, la durabilité du processus
de paix lui-même est compromise. Les ex-combattants doivent avoir la conviction qu'il
existe des solutions plus intéressantes que le recours aux armes. Pour les convaincre,
il faut que les négociations de paix tiennent compte des besoins, des intérêts et des
compétences des ex-combattants, ainsi que de l'évolution des rapports entre les
hommes et les femmes. Les assises de la bonne gouvernance et des mécanismes
pacifiques de gestion du conflit seront ainsi plus solides, tout en appuyant le libre
épanouissement de la société civile.

Parallèlement, la population civile éprouve elle aussi le besoin de se sentir en
sécurité. Il importe de se rappeler que les violations des
sont
chose commune lors d'un conflit armé. L'une des caractéristiques les plus fréquentes
des conflits inter-États est d'ailleurs le non-respect des règles de guerre classiques.
Les populations civiles sont touchées par l'insécurité, les exodes et la violence. Les
guerres civiles détruisent la cohésion sociale des pays et des communautés, minent la
confiance entre anciens voisins et mettent en lambeau le tissu social. Elles sapent les
relations interpersonnelles, réduisent la sécurité humaine et favorisent très souvent la
prolifération des armes légères et de petit calibre, qui procurent une protection
physique en dissuadant les agresseurs potentiels. Par la même occasion, les guerres
civiles nuisent à l'investissement économique et au développement. Tous ces facteurs
indiquent clairement qu'il faut instaurer des mesures pour riposter contre le manque de
sécurité.

L'objectif de bonne gouvernance doit passer par un examen du système
politique; en effet, un changement d'organisation et de représentation politiques peut
favoriser la sécurité humaine. Il faut prendre en considération l'opinion de toutes les
parties intéressées, et tenir compte de leurs préoccupations économiques, sociales,
culturelles et civiles de même que de leur sécurité physique. Le
en faveur d'un système démocratique s'avère parfois essentiel quand il s'agit de
recherche la stabilité et la durabilité dans une société qui relève d'un conflit. C'est
particulièrement vrai dans les cas où la répression et la marginalisation ont accru la
volonté de faire appel à la force pour imposer le changement. Les mesures prises pour
accroître la confiance dans les institutions et les processus de la gouvernance seront
favorables à un environnement propice à la paix et au développement durables. Un
système de gouvernance stable est plus favorable aux investissements économiques à
long terme; de telles conditions de stabilité rendent le développement durable plus
probable.

1.3 La bonne gouvernance et la réforme du secteur de la sécurité

La Commission économique et sociale de l'ONU pour l'Asie et le Pacifique
(CESAP) a déterminé huit caractéristiques essentielles à la

La
tant des hommes que des femmes est une pierre angulaire de la
bonne gouvernance. La participation peut être directe ou passer par l'intermédiaire
d'institutions ou de représentants légitimes. Il est important de souligner que la
démocratie représentative ne signifie pas nécessairement que les préoccupations des
membres les plus vulnérables de la société seraient prises en considération lors des
prises de décisions. La participation exige la circulation de l'information et une certaine
organisation. Ce qui revient à respecter d'une part la liberté d'association et
d'expression et d'autre part une société civile organisée.

La
signifie l'adhésion à un cadre juridique et juste appliqué en toute
impartialité. Elle requiert aussi le respect des droits de la personne et notamment ceux
des minorités par la police et les autres forces de sécurité, ainsi qu'un système
judiciaire indépendant.

La _____ suppose que toute personne visée par une décision et par sa mise en application soit suffisamment informée pour comprendre les décisions et leur mise en application.

La _____ signifie que les institutions et les processus sont utiles à tous les intervenants, qu'ils tiennent compte de leur point de vue et agissent dans un délai raisonnable.

La _____ se traduit par la médiation entre les intérêts distincts qui existent au sein de la société dans le but de dégager une interprétation commune des intérêts fondamentaux de toute la communauté et de choisir la meilleure façon de veiller à ces intérêts.

L' _____ sont des moyens de veiller à ce que tous les acteurs de la société se sentent partie prenante, sont inclus, et font partie du processus de gouvernance; chacun a ainsi la possibilité de modifier ou de protéger son mode de vie.

L' _____ signifient que les besoins de la société sont comblés en faisant le meilleur usage possible des richesses naturelles avec le souci de protéger l'environnement.

L' _____ aux parties intéressées est un devoir essentiel de toutes les institutions et organisations (tant du secteur privé que de la société civile). Les organisations et les institutions devraient être redevables envers les personnes qui sont concernées par leurs actions et leurs décisions. L'obligation de rendre compte va de pair avec la prise de décisions et leur mise en application, la transparence et la primauté du droit.

La version anglaise a été adapté d'un texte de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique de l'ONU, (What is good governance?) qu'on trouvera à l'adresse suivante : <http://www.unescap.org/huset/gg/governance.htm>

Réforme du secteur de la sécurité

La bonne gouvernance mène à la _____, qui comprend des mesures favorables à un processus législatif impartial et à une application juste de la loi. La réforme du secteur de la sécurité est essentielle au processus de DDR. En effet, les divers groupes armés auront généralement pris des mesures pour assurer la sécurité de leurs membres. Les négociations de paix doivent en contrepartie produire des mécanismes de sécurité qui s'appliqueront à l'ensemble de la population. À cette fin, le secteur de la sécurité englobe les institutions chargées de protéger l'État et ses citoyens contre les actes de violence et de coercition. La réforme du secteur de la sécurité concerne tous les pouvoirs du gouvernement (exécutif, législatif et judiciaire) de même que les forces de sécurité (policiers, militaires, gendarmerie, etc.) Elle englobe également la supervision du code de conduite du personnel de sécurité de l'État et peut aussi comprendre une révision du système législatif qui mènera au besoin à la réforme du droit.

L'approche décrite ci-dessus traite de la question de la sécurité humaine (et des droits de la personne) du point de vue des institutions seulement. Toutefois, l'individu est un des acteurs de la société : il faut donc que le respect des droits de la personne existe sur le plan personnel avant qu'il soit possible de parler de sécurité humaine. Dans ce domaine, pour qu'une mesure porte fruit, il faut adopter une approche globale. Pour qu'une approche globale soit possible, il faut d'abord examiner le rôle de la société civile et lui accorder une place dans la recherche de solutions à la sécurité humaine. Une _____ informée et organisée est un élément important si l'on veut que tous les groupes de population se perçoivent comme des parties prenantes, responsables du maintien d'un système de gouvernance. Le respect mutuel des droits de chacun et la protection des droits des minorités sont des principes essentiels de la bonne gouvernance. Pour être durables, ces principes doivent être

fondés sur un sens social et des concepts locaux. Dans ce contexte, et dans celui du DDR, doit aussi être prise en considération pour que les femmes, qui avaient assuré de nouvelles responsabilités pendant le conflit armé, soit en allant au combat, soit en subvenant seules aux besoins de la famille en remplacement de leur partenaire parti au combat, aient aussi voix au chapitre quant à l'avenir de leur société, et ne soient pas obligées de reprendre le rôle qui leur était dévolu avant le conflit.

1.4 Les conditions préalables au DDR

Pour que la démobilisation soit une réussite, le processus de paix doit présenter et remplir certaines conditions. De même, la démobilisation, lorsqu'elle fait partie d'un processus plus global de DDR, est une qui appuie le processus de paix.

Il faut tenir compte de certaines questions relatives à la politique de sécurité avant que la démobilisation ne puisse commencer. Les conditions militaires et politiques qu'il faut mettre en place avant que commence la démobilisation sont au nombre de ces préoccupations. Il faut procéder à un examen distinct de chaque cas et peser l'importance de chacune des conditions.

Les conditions requises sont notamment les suivantes :

Le général des représentants politiques de l'État ou des parties belligérantes est essentiel. Toutes les parties au conflit doivent consentir à la démobilisation, même si toutes les parties ne sont pas touchées de la même façon par la démobilisation. Le

Il faut le soutien du des commandants de troupes et des chefs de guerre dans toutes les régions. Cela suppose, tant dans un contexte de démobilisation après un conflit que de démobilisation en temps de paix, que les chefs militaires et politiques exercent un contrôle sur les combattants.

Les principales préoccupations concernant du processus de DDR devraient être stipulées dans l'accord de paix; elles devraient être exprimées de façon à ce que le processus soit assez souple malgré les obstacles qui surgiront en cours de route. La planification des détails spécifiques et des avantages prévus pour les ex-combattants devrait être confiée à une commission créée dans le cadre de l'accord de paix. Toutes les parties (donateurs, ONU, organisations internationales, ONG et groupes d'anciens combattants) devraient être représentées au sein de cette commission.

Les devraient faire partie du processus de planification du DDR dès la rédaction de l'accord de paix; la démobilisation peut en effet se dérouler plus rapidement et plus facilement si des fonds suffisants ont été prévus dès le départ. Dans certains cas, les donateurs et les parties intéressées qui peuvent faire bouger les choses sur le plan politique peuvent augmenter la coopération en tant que «groupe des amis du processus de paix», comme ce fut le cas par exemple en Amérique centrale.

La qui feront l'objet de la démobilisation doit faire partie de l'accord de paix. Il importe d'établir au besoin une distinction sans équivoque entre ces groupes et les autres organes gouvernementaux (p. ex., la police) et d'autres civils (p. ex. les réfugiés qui reviennent au pays).

Une commission doit assurer la de l'entente conclue par toutes les factions. Cette s'avère particulièrement essentielle quant la mise en place de l'accord de paix tarde ou que l'entente n'est pas respectée. Une telle commission sera composée de membres de toutes les parties et aura accès à toutes les régions du pays.

La participation d' est un facteur de stabilité, particulièrement lorsque la démobilisation fait partie intégrante d'un processus de paix. Dans la plupart des cas, des observateurs internationaux sont essentiels, car la méfiance entre anciens adversaires fait partie de la réalité, du moins aux premières étapes de la démobilisation. Les membres de la communauté internationale auront la tâche d'établir la confiance.

En plus des questions de sécurité, les ressources disponibles et l'état des infrastructures sont des critères déterminants quant à des programmes de démobilisation. Pour obtenir le consentement des combattants et des commandants des parties prenantes au processus de démobilisation, il importe de définir dès le départ les calendriers, les emplacements et la participation au programme de démobilisation.

Un calendrier défini et une démarcation claire des (ZR) facilitent la démobilisation et donnent aux combattants une image claire de la situation. Les zones de rassemblement seront facilement accessibles pour les armées et les groupes armés de chacune des parties et seront surveillées par des forces de sécurité neutres.

1.5 Conditions

Le processus de démobilisation détermine les modalités et conditions de la de la guerre à la paix; à cette étape, des problèmes agissant sur l'offre pourraient remettre en question tout le processus de paix. Après un cessez-le-feu, les divers groupes armés n'ont généralement pas les ressources nécessaires pour conserver et soutenir la totalité de leurs combattants; dans d'autres cas, le commandement ne se sent plus d'obligations envers leur maintien. Dans de telles situations, des organisations nationales, bilatérales et multinationales devront appuyer la démobilisation et fournir une aide éclairée, des vivres, des soins de santé, des services de logistique et de transport.

Au cours d'un programme de désarmement et de démobilisation, la sécurité est l'une des principales préoccupations des ex-combattants. Il faut donc assurer leur pendant le programme de DDR et après sa mise en oeuvre. Pour respecter les intérêts des ex-combattants, la démobilisation et le désarmement doivent s'accompagner d'un plan visant le partage des pouvoirs politiques par toutes les parties au conflit. On parviendra ainsi à éviter un nouveau recours à la violence pour des questions de protection, comme cela s'est déjà vu par le passé. Dans les années 1980, par exemple, un groupe de membres du FARC de Colombie a créé le parti politique Unión Patriótica; peu de temps après, des milliers de membres de ce parti ont été assassinés. Par conséquent, les pourparlers sur la démobilisation qui ont eu lieu au cours du processus de paix ont tenu compte de la sécurité physique des personnes qui accepteraient de remettre les armes et d'intégrer la vie politique et civile. Ailleurs, au El Salvador, on a mis fin à de tels assassinats par la mise sur pied d'un comité chargé de mener des enquêtes sur les meurtres.

Tous les combattants ou groupes de combattants doivent dès les premières étapes du processus pour faire connaître et respecter leurs intérêts (p. ex., regroupements politiques, sociaux, culturels, économiques, techniques, y compris les femmes, les blessés de guerre, etc.). Les programmes de DDR doivent tenir compte de tous les groupes d'intérêts concernés par le conflit pour atténuer la discrimination et réduire au minimum le risque de recours à la violence.

Bien que les efforts de désarmement visent principalement les forces armées régulières et irrégulières, la prolifération des au sein de la population civile représente aussi un obstacle au rétablissement de la loi et de l'ordre, et donc de la sécurité humaine. Cette prolifération des armes légères et de petit calibre représente un problème immense, non seulement pour le pays en guerre, mais

aussi pour les États voisins et la région dans son ensemble. La politique et la diplomatie viendront peut-être à bout de la guerre, mais la prolifération des armes, souvent à des fins commerciales, peut avoir pour effet de prolonger les combats et de susciter de nouvelles flambées de violence.

La menace d'une violence sans fin peut aussi nuire à l'organisation de l'aide humanitaire et empêcher le retour des réfugiés, des personnes déplacées et des combattants vers leurs foyers. La menace d'une reprise de la combinée au sous-développement, à l'absence de perspectives de réintégration et à des armes toujours plus accessibles provoquera une hausse de la criminalité et la poursuite de la violence.

En général, la consolidation politique et économique qui suit une guerre civile marque le début d'un nouveau . Les changements apportés, par des programmes d'ajustement structurels par exemple, se traduisent souvent par une détérioration des conditions de vie de groupes marginalisés au sein de la population. Dans une telle situation, les ex-combattants sont particulièrement à la merci des initiatives gouvernementales, car ils ont souvent sans ressources. Dans un contexte aussi complexe, les projets et les programmes de démobilisation sont d'importants outils de l'étape de consolidation et servent à préparer les programmes de réintégration à long terme.

La et la mise en oeuvre des programmes de DDR soulèvent d'énormes problèmes de logistique et de conception pour l'État ou l'administration intérimaire. Pour s'attaquer à ces problèmes, il faut prévoir suffisamment de temps de planification et de préparation. Le renforcement des capacités et la restructuration des principaux ministères du gouvernement devraient faire partie des programmes de redéveloppement et des budgets. Il faudrait également veiller à inclure dans la coopération des services de consultation sur l'organisation des institutions responsables et la conception du contenu.

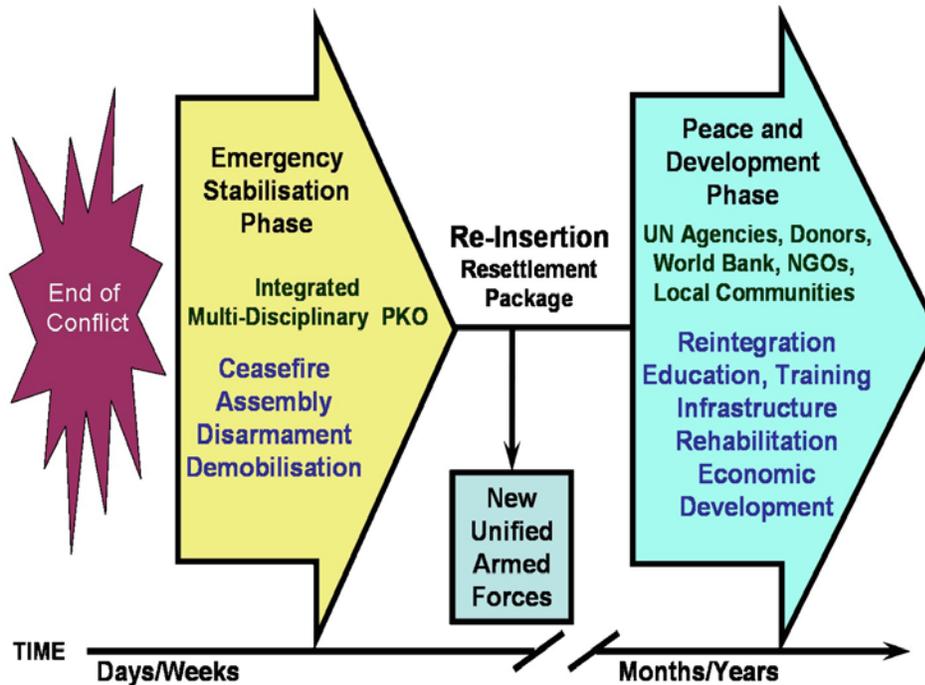
En plus des services de consultation, les font aussi partie des tâches à accomplir après un conflit; cette aide peut devenir très complexe quand les infrastructures ont été détruites et que la population démunie ne parvient plus à suffire à ses besoins. La mise en branle de l'aide d'urgence après le cessez-le-feu peut paver la voie à une paix durable.

La complexité des situations d'après-conflit et les effets de la démobilisation sur le travail de développement ont amené un plus grand nombre d'agences de développement et de donateurs à prendre part aux programmes de DDR. Toutefois, chaque agence a qui lui sont propres et qui excluent parfois certains éléments du processus de DDR, comme le désarmement et le rassemblement dans des camps, par exemple. Par la même occasion, chaque agence est en mesure d'apporter au processus de DDR un regard neuf et des connaissances particulières, des soins de santé par exemple. Il importe donc d'établir une distinction rigoureuse entre les aspects civils et militaires, entre les secours d'urgence et l'aide au développement. Sinon, des éléments cruciaux du processus de DDR risquent d'être laissés de côté par manque de fonds de la part des agences de développement ou des donateurs. Le Guatemala offre à nouveau un exemple concluant : un comité conjoint composé de représentants de toutes les agences intéressées et concernées par la démobilisation de la Unidad Revolucionaria Nacional Guatemalteca (Union révolutionnaire nationale guatémaltèque - URNG) a pu répartir les responsabilités respectives avant le cessez-le-feu, ce qui a permis aux efforts subséquents de démobilisation et de regroupement dans des camps de se dérouler presque sans incidents.

En ce qui a trait à la relation entre les conditions environnantes et les programmes de démobilisation, il convient d'examiner si le programme de démobilisation peut parvenir à mettre fin aux combats, malgré les attaques sporadiques et l'absence d'entente entre les parties belligérantes, ou si les activités de DDR sont en

fait menacées par de nouvelles flambées de et doivent par conséquent être interrompues.

La Figure 2 donne un aperçu des opérations de DDR et fait ressortir la nature à court terme des efforts de désarmement et de démobilisation par rapport à la nature à long terme des efforts de réintégration.



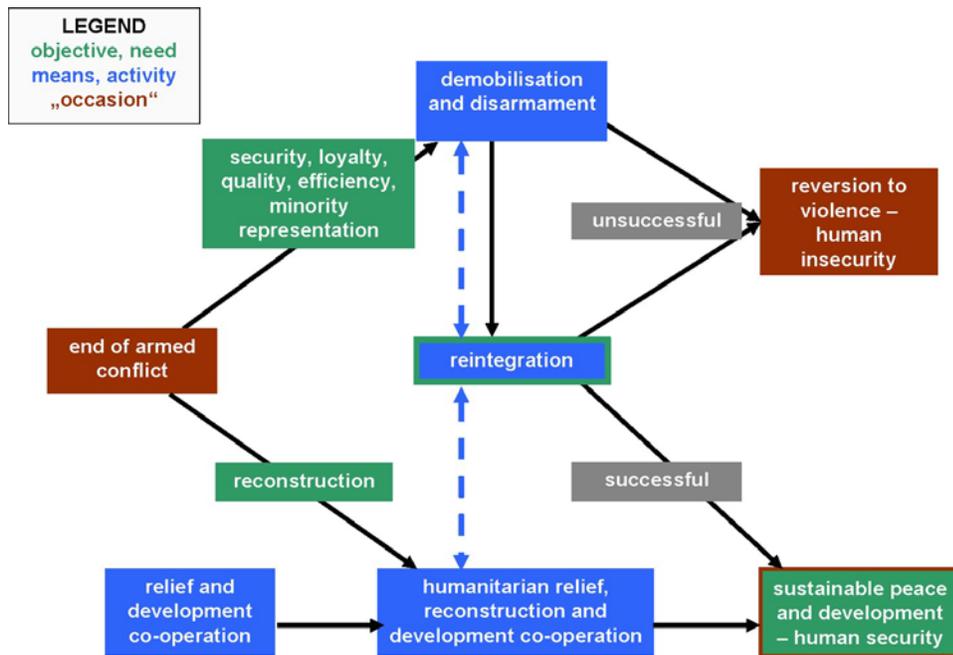
1.6 Le DDR et la coopération au développement

L'entretien et l'hébergement d'une armée représentent une grande part du budget d'un pays. Plus tôt la démobilisation aura lieu, plus les fonds seront rapidement libérés pour la réintégration des ex-combattants démobilisés, la reprise des activités après le conflit et les initiatives de développement à long terme. Le processus de développement bénéficie non seulement de la , mais aussi du fait que les ressources humaines ne sont plus accaparées par les armées. Il y a là un potentiel qu'il est possible de mettre à profit pour favoriser la transition à la réintégration et venir en aide aux projets de reconstruction.

Les programmes de démobilisation et de réintégration peuvent aussi avoir un impact négatif sur la coopération, particulièrement lorsque les mesures de réintégration connaissent, ou semblent connaître, peu de succès. Si la société tient les ex-combattants à l'écart sur les plans économique, politique, social et culturel, ces derniers pourraient avoir recours à la violence et à la criminalité pour subvenir à leurs besoins et assurer leur survie. Le recours à la criminalité pour gagner sa vie crée ou favorise un climat d'insécurité physique, économique et sociale qui peut finir par influencer le comportement culturel de toute une population. De telles activités ont une incidence défavorable sur l'aide humanitaire et l'aide au développement. Elles ouvrent la voie au pillage des outils et des denrées et aux demandes de rançons. À leur tour, le pillage et les demandes de rançons nuisent aux et à la coopération, qui pourtant visent à améliorer les conditions de vie de toute la

population du pays, y compris des ex-combattants.

En échange, la coopération au développement bien planifiée peut jeter des bases solides qui assureront la réussite des programmes de DDR. L'inclusion des ex-combattants aux projets de développement et leur participation à des projets avantageux pour la société dans son ensemble est un moyen de faciliter leur intégration. Les ex-combattants pourront aussi envisager leur avenir avec plus d'optimisme, un avenir où la violence et la guerre seront exclus. L'aide au développement, dans le cadre de programmes de DDR, donne aux ex-combattants l'occasion d'intégrer la société civile sur le plan économique d'abord, puis, au besoin, sur les plans social, politique et culturel. Cette aide peut varier et englober la prestation de services de logistique ou de consultation aux agences locales d'exécution en ce qui concerne les secours d'urgence et l'assistance technique. Les chapitres qui suivent traiteront de cet aspect de façon plus approfondie. La Figure 3 illustre dans les grandes lignes les relations entre le DDR, le développement, la sécurité humaine et la paix durable.



Les chapitres suivants portent sur les principes et les méthodes du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration de façon distincte et font ressortir les démarches recommandées. Ils proposent un examen de la relation entre les aspects militaires et le travail de développement humanitaire à court et à long termes, et leur contribution aux programmes de DDR.

Le chapitre qui suit présente les méthodes et les principes essentiels du processus de désarmement au cours des programmes DDR. Il aborde également le désarmement des civils (qui n'ont pas encore été démobilisés et réintégrés) en temps de paix. Il met l'accent sur l'importance de la sécurité humaine à long terme et identifie les liens avec les enjeux liés à la bonne gouvernance. Puisque la coopération au développement et l'assistance humanitaire jouent un rôle dans le soutien du processus de désarmement en favorisant la stabilité à long terme de la sécurité, ces enjeux sont abordés en relation avec les étapes du processus.

2.1 Définition

Le désarmement est au coeur de la démobilisation. Il consiste à recueillir les armes légères et de petit calibre, les munitions, les explosifs et les armes lourdes détenus par les combattants, et souvent aussi par la population civile, à les contrôler et à les éliminer. Le désarmement est une essentielle visant à accroître la stabilité d'un environnement où la tension et l'incertitude sont très élevées et où les participants sont nerveux et la population sur ses gardes. Toutes les mesures doivent tenir compte des attitudes ancrées chez les participants, qu'ils fassent partie de l'armée permanente, des troupes de partisans, de forces paramilitaires, de la milice ou de la population civile. Par conséquent, le désarmement doit comprendre l'élaboration de programmes responsables de gestion des armes.

2.2 Objectif

L'objectif du désarmement est de réduire la présence des armes légères et de petit calibre dans la société, de procurer un environnement qui permet un retour à la normale et favorise la résolution non violente des conflits. Bien que l'objectif explicite du désarmement soit de réduire le nombre d'armes en circulation parmi la population d'un pays, il vise aussi à réduire la menace de la violence (permanente ou autre) contre la , les blessures ou la mort par exemple, à sensibiliser les gens au problème des armes légères et de petit calibre ainsi qu'à favoriser la solidarité dans la société. Globalement, le désarmement est un moyen d'accroître la sécurité et le développement durables.

2.3 Groupes cibles

Les initiatives de désarmement doivent s'articuler autour de groupes spécifiques; certains aspects de ces initiatives s'adressent en fait exclusivement à des groupes spécifiques. Ce qui convient à une armée permanente organisée peut ne pas convenir à une troupe de guérilleros par exemple.

On entend généralement par «guerre classique» (inter-étatique) un conflit entre deux pays ou plus où les parties belligérantes sont représentées par leurs forces militaires classiques respectives. Les guerres intra-étatiques, pour leur part, se déroulent en général entre des groupes armés irréguliers et l'armée régulière, ou entre d'autres groupes armés irréguliers ou des civils. Par conséquent, les groupes cibles des programmes de désarmement qui suivent de tels conflits doivent comprendre non seulement , mais aussi qui ne font pas partie d'un groupe armé, mais qui ont en leur possession des armes légères et de petit calibre à des fins d'autodéfense.

2.4 Conditions et principes dérivés

Un est souvent le véhicule qui met en branle le désarmement et en fixe l'échéancier et le cadre. Le désarmement agit comme une mesure de

confiance. S'il n'est pas entrepris rapidement, l'accord de paix risque de rester lettre morte; toutefois, si on ne prend pas le temps de préparer adéquatement le désarmement, un processus inachevé peut mener à une résurgence de la violence. Ce problème met en évidence l'absolue nécessité de pouvoir compter sur des opérations de désarmement placées sous la supervision internationale et souligne l'importance de préciser au moins les principes, à défaut des détails, des procédures de désarmement dans les accords et les protocoles de paix.

Une fois qu'une entente sur les bases du désarmement aura été conclue à l'échelle internationale, la planification à (habituellement au siège de la mission) devra résoudre le conflit qui persiste en établissant un équilibre entre les intérêts des parties belligérantes.

Parmi les aspects procéduraux qui seront abordés, on retrouve les étapes du désarmement et toute la gamme des remises en question et des inspections par les deux parties en présence. Il faut également traiter la question du ratio ou de la qui devront être désarmées à chaque étape du processus (c'est là un aspect essentiel si l'on veut empêcher qu'une force supérieure tire profit d'un changement soudain de l'équilibre de la puissance militaire), de même que l'élimination des armes et les mesures prises pour assurer leur supervision.

L'absence de clauses précises sur le désarmement dans un accord de paix, en particulier sur la destruction des armes, laisse trop de place à l'interprétation quant au déroulement du désarmement et à son bien-fondé. Des règles insuffisantes concernant le désarmement peuvent également donner lieu à un manque d'uniformité en ce qui concerne la destruction. Le niveau insuffisant de des forces mandatées pour assumer les responsabilités du désarmement est directement lié à ce problème. Malgré les obligations du désarmement général comprises dans le processus global de démobilisation, le désarmement des anciens combattants et d'autres parties armées est l'un des éléments du processus de mise en œuvre de la paix auquel on se conforme le moins. Dans bien des cas, la quasi-dissolution d'anciens groupes armés n'a pas été suivie de mesures de désarmement équivalentes.

Les principes présentés dans la section qui suit sont essentiels à la réussite des programmes de désarmement. Il faut aussi noter que la mise en place d'une base de soutien solide au sein de la communauté est une exigence fondamentale.

Les principes suivants ont été adoptés par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et communiqués par la suite à la communauté internationale en juillet 2001 :

- sécurité
- contrôle
- transparence
- durabilité
- capacité de reproduire
- légitimité

Adrian Wilkinson et John Hughes-Wilson, *Safe and Efficient Small Arms Collection and Destruction Programmes – A Proposal for Practical Technical Measures* (New York: UNDP, juillet 2001), p. 2.

est sans doute le plus important des principes. Le déplacement des explosifs représente une menace grave à la vie humaine. La communauté internationale a un «devoir de diligence» envers la population locale et doit faire en sorte que les programmes de désarmement soient réalisés de la manière la plus sécuritaire possible et que les risques pour la vie humaine soient réduits au minimum. Toute perte de vie qui découle d'un programme mandaté et soutenu par la communauté internationale serait

perçue comme le résultat direct de la mise en place du programme et amènerait la population locale à voir le programme d'un autre oeil. Par conséquent, les organismes d'exécution ou de soutien perdraient leur crédibilité, et la population locale pourrait réduire son appui, sans lequel le programme ne peut pas réussir. Il est donc essentiel de faire de la sécurité la plus grande priorité de tous les programmes. L'intégration du soutien fonctionnel, sous forme de programmes de neutralisation des explosifs et des munitions (NEM) ou de spécialistes des munitions, peut largement accroître le niveau de sécurité. Toute tentative de réduction des coûts de fonctionnement d'un programme en négligeant d'utiliser le soutien technique approprié constituerait une fausse économie.

Le principe du _____ est directement lié au principe de sécurité, qui est essentiel à la protection, à la transparence et à l'efficacité. La planification à l'échelle de la mission doit être axée sur la promotion des conditions de sécurité dans lesquelles les armes ne sont plus perçues comme seules garantes de la sécurité. Les aspects opérationnels de la mission, en ce qui a trait à la collecte et à la destruction des armes, doivent être menés de manière planifiée et contrôlée. Il faut exercer un contrôle pour que le programme de collecte et de destruction se déroule sans accroc, progressivement et en toute sécurité. Les opérations de désarmement sont inéluctablement complexes sur le plan de la logistique et, par conséquent, les ressources nécessaires à leur réalisation doivent être contrôlées pour assurer une efficacité maximale.

La _____ est essentielle pour gagner la confiance de la population locale et des anciens combattants. Le processus de collecte et de destruction des armes doit être réalisé au vu et au su de tous, dans la mesure où le permet la sécurité opérationnelle. La population et les anciens combattants doivent avoir l'assurance que les armes qu'ils rendent ne seront pas utilisées contre eux par une faction rivale ou par le gouvernement. Pour assurer l'équité et la justice, toutes les parties belligérantes doivent être représentées adéquatement dans le processus de prise de décisions. Une telle participation permet également de tenir compte de tous les intérêts et de toutes les préoccupations. La transparence est aussi essentielle pour assurer la vérification de l'élimination finale des armes et des munitions récupérées.

Le processus de désarmement doit être appuyé par des _____ sur les armes légères et de petit calibre afin de promouvoir la transparence et d'instaurer la confiance. En outre, les programmes de désarmement, surtout aux toutes premières étapes de la stabilisation d'urgence (ESU), devraient être axés sur le renforcement de la stabilité. L'instauration de la confiance, notamment au moyen de campagnes de sensibilisation et de programmes d'amnistie, aide à conditionner les attentes de la population locale et des personnes démobilisées. L'instauration de la confiance encourage également les combattants et les civils à révéler l'emplacement de caches d'armes et d'autres tentatives de violation des accords. Les campagnes de sensibilisation et d'information comme moyen de favoriser la transparence doivent être au premier rang des priorités de la planification de programme et de l'affectation des ressources. Ces campagnes doivent être gérées par des professionnels et mises en œuvre par les membres de la population locale. Les modes de communications régionales, en conformité avec la culture et les normes locales, doivent faire partie de la planification et de la mise en œuvre des campagnes d'information.

La _____ du programme est liée à la transparence. Pour des raisons opérationnelles, il faut commencer le processus de collecte ou de cession des armes à un endroit de la communauté pour ensuite l'étendre ailleurs. Des ressources financières et logistiques suffisantes doivent être mises à la disposition du programme pour que celui-ci puisse se poursuivre jusqu'à ce que toute la population en ait fait l'objet. Il sera difficile de convaincre un groupe de rendre ses armes si on ne peut pas le convaincre que le programme de désarmement est durable et qu'il s'appliquera à toute la communauté. Une insuffisance de ressources financières et humaines peut entraîner des retards à tout moment au cours de la mise en œuvre du programme de désarmement et ainsi saper l'objectif des mesures de confiance ce qui, par conséquent, menacerait le programme même. C'est pour cette raison qu'il ne faut pas mettre en

œuvre de programme de désarmement sans avoir d'abord identifié les ressources suffisantes.

L'argument voulant qu'il soit préférable d'éliminer quelques armes de la communauté plutôt qu'aucune est intenable, si un élément de la communauté se trouve désavantagé tactiquement par rapport à un autre. À moins qu'un

soit mis en place et maintenu, l'opération de désarmement est vouée à l'échec, car les gens conserveront des armes comme moyen «d'autodéfense».

Le principe de fait en sorte qu'une méthode opérationnelle similaire peut être utilisée pour l'ensemble du programme. Cela confère un avantage en ce qui a trait à la formation, à l'utilisation des ressources, à la collecte et la destruction sécuritaire des armes, à la transparence complète quant à la comptabilité des armes et des munitions et à d'autres instructions opérationnelles claires. La capacité de reproduction d'un programme de désarmement pris dans son ensemble est aussi un moyen d'assurer sa durabilité.

Le dernier principe, celui de , est essentiel à la mise en place d'un environnement sécuritaire et à l'attribution des ressources nécessaires au soutien d'un programme de microdésarmement. L'organisme responsable du programme doit fonctionner sous mandat national ou international conféré par un organe compétent — le Conseil de sécurité de l'ONU, un organisme régional ou l'autorité gouvernementale reconnue du pays, par exemple. Un programme non mandaté a peu de chance de réussir, car il ne pourra attirer les ressources nécessaires de la communauté des donateurs, ni le soutien de la communauté qu'il vise à désarmer.

Les facteurs qui risquent de perturber, ou du moins influencer, le comprennent la puissance des forces à désarmer, le mouvement des troupes (séparation, regroupement ou concentration des troupes), la sélection et la mise en place des zones de rassemblement, les cessez-le-feu, les mesures de confiance et le processus électoral. Chaque calendrier sera différent, mais il devra tenir compte des principaux éléments de l'accord de paix et les appliquer comme convenu à chacune des parties belligérantes. Il ne peut y avoir de déclenchement d'élections avant que le processus de démobilisation et de désarmement soit terminé. Il est préférable d'attendre que les soldats démobilisés aient eu la chance de se réinstaller et qu'ils puissent participer au processus électoral.

2.5 Procédures de désarmement

La présente section examine les étapes du désarmement en tenant compte des principes et des mesures recommandés présentés plus haut. Le désarmement des combattants et celui des civils sont abordés séparément.

Le désarmement des combattants a lieu lorsque ceux-ci arrivent aux ou aux , ce qui est un préalable à leur retour à la vie civile. Dans le cas de retour à la vie civile en temps de paix, le désarmement a lieu lorsque les combattants quittent la caserne.

2.5.1.1 Mesures de confiance

Après un conflit, la confiance des combattants en attente d'être désarmés et démobilisés peut être accrue par l'application des mesures suivantes : zones tampons, couloirs sécuritaires, observation réciproque, communications et systèmes de double clé (ces sujets sont abordés dans la section sur l'entreposage des armes). Toutes ces mesures assureront la transparence du processus.

Les séparant les anciennes factions belligérantes peuvent être placées sous la surveillance des observateurs militaires de l'ONU ou patrouillées par les forces de l'ONU. La présence d'officiers de liaison provenant de chacune des factions peut accroître l'assurance que la zone sera respectée. Éventuellement, la séparation

des forces devrait suffire à procurer une mise en garde réaliste.

Le peut être réalisé au moyen d'escortes mobiles, qui peuvent sécuriser le corridor ou emprunter des routes qui ont été reconnues et approuvées par des représentants des parties belligérantes. Dans le cas de grands camps et de grandes zones d'entreposage des armes, il est essentiel que des officiers de liaison provenant de factions rivales soient présents, chacun observant le site de l'autre. Une fois les armes détruites, l'observation réciproque accroît également la confiance.

Les sont essentielles si l'on veut que les mesures d'observation et de liaison portent fruit. Si les moyens de communication des factions sont inadéquats, ces dernières pourront compter sur les systèmes de communications des observateurs militaires ou des forces de l'ONU. Il faudrait prendre des mesures pour assurer la au besoin, et ce dans le but que toutes les communications soient transparentes tant pour les observateurs internationaux que pour les factions engagées dans le processus. Il faut choisir des personnes dignes de confiance pour réaliser des traductions et des interprétations correctes qui permettront d'éviter les mésententes et les informations trompeuses.

2.5.1.2 Enquête sur les armes

On doit réaliser une enquête sur les armes afin de répondre dès que possible aux questions essentielles relatives à la planification. Les questions suivantes ne sont que des exemples :

- Combien d'armes y a-t-il?
- Qui doit rendre les armes?
- Quel rôle jouent les armes légères et de petit calibre dans la région?
- Comment la présence d'armes légères et de petit calibre influence-t-elle les relations sociales et interpersonnelles?
- Comment savoir si toutes les armes légères et de petit calibre ont été récupérées?
- L'armée mise à part, qui contrôle les armes (policiers, corps de police spéciale, ou gendarmerie)?
- Existe-t-il des foyers de personnes lourdement armées qui pourraient se tourner vers le banditisme ou représenter une menace à la sécurité?
- Où se trouvent les unités et leurs stocks d'armes lourdes, qu'arrivera-t-il aux armes lourdes?

Bien que dans certains cas un des armes fasse l'objet de négociations, on ne doit pas se laisser impressionner par le nombre d'armes, en particulier au début du processus, car le nombre d'armes risque d'être très imprécis à cette étape. Ce n'est que beaucoup plus tard au cours du processus que le recensement fiable des armes en circulation dans la société en général sera disponible.

2.5.1.3 Collecte des armes

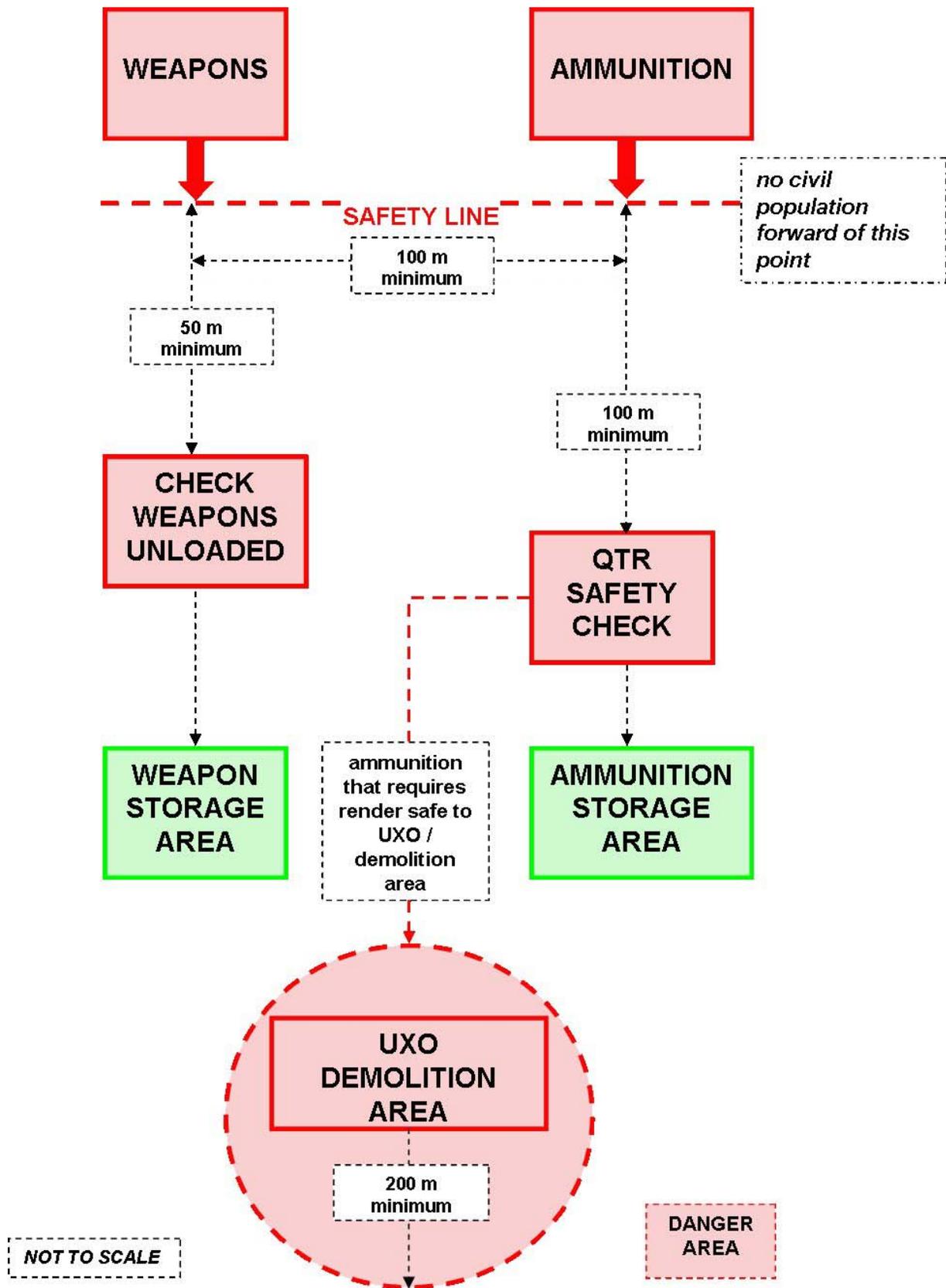
Pour que les programmes de collecte des armes soient efficaces et couronnés de succès, les déjà mentionnés, sont essentiels. Les programmes de collecte d'armes doivent réduire au minimum les risques que représentent le déplacement, la gestion et l'entreposage des armes qui ont été rendues. À cette fin, la consultation des spécialistes de la NEM et des munitions aidera à évaluer les risques techniques, à former le personnel local de la NEM, à planifier la collecte des armes légères et de petit calibre, la campagne de sensibilisation et la destruction des armes, à élaborer des systèmes de destruction et de mise hors d'état de fonctionner, et à assurer la gestion sécuritaire des explosifs et des munitions. L'évaluation technique de la menace est essentielle, car les pertes de vie et les blessures attribuables à l'omission d'analyses semblables compromettent l'objectif des activités de désarmement, soit l'instauration de la confiance.

La devrait être réalisée dans les zones de rassemblement ou dans des centres de réception séparés, qui sont généralement dotés en personnel

par des observateurs militaires de la mission de l'ONU. Lorsqu'un combattant remet son arme, il faut observer les mesures suivantes de collecte et d'enregistrement des armes prosrites, des munitions et de l'équipement auxiliaire prohibés.

Toutes les armes doivent être enregistrées et (numéro de série, type d'arme) doit être consignée. De plus, le personnel du centre de réception doit également consigner les renseignements suivants : le nom, l'unité et le numéro d'identification militaire, ou l'équivalent, de l'ancien combattant, et l'endroit où il a rendu son arme. À la fin du processus de désarmement, il faut marquer l'arme rendue et (ou) remettre un reçu officiel à l'ex-combattant.

La est cruciale pendant la collecte des armes. Le soutien technique déjà mentionné comprend les conseils et le soutien technique pour la mise sur pied d'un point de collecte d'armes. La figure 4 donne un exemple de schéma optimal de mise sur pied d'un point de collecte des armes. Un tel modèle offre des normes de sécurité adéquates.



Dans l'optique de faire accepter le processus de désarmement, tant à l'échelle de la région qu'à l'échelle internationale, il faut tenir compte du public et de la destruction immédiate des armes et des munitions. Cette question sera traitée ci-dessous et elle devrait être abordée dès le début du programme d'information publique.

2.5.1.4 Entreposage des armes

L'incapacité de détruire les armes, ou l'insuffisance d'équipement adéquat pour le faire, peut exiger des armes. Il est possible que la décision de détruire les armes n'ait pas encore été prise, ou que les armes soient converties, ou encore redistribuées à l'armée locale ou à la police civile. Il faut non seulement tenir compte de la durée et des conditions de l'entreposage, mais plus encore, des questions de sécurité liées à l'entreposage. La sécurité est essentielle lorsqu'il est question de l'entreposage des munitions et des explosifs.

Il peut y avoir plusieurs raisons d'entreposer les armes dans des conteneurs après la collecte au lieu de les détruire, tel qu'il a été mentionné ci-dessus. Les systèmes de par exemple, représentent une étape de transition entre la restitution des armes et l'abandon total de l'accès aux armes. Les conteneurs d'armes entreposées sont verrouillés et protégés. Dès le départ, les membres des forces de désarmement peuvent conserver leur arme pour assurer la protection des conteneurs. Tant les observateurs militaires que les commandants des factions sur place conservent une clé permettant d'ouvrir le conteneur. Les deux clés sont requises pour ouvrir le conteneur. La et elle doit toujours comprendre une liste des «imprévus» afin de maintenir les grandes lignes du processus.

2.5.1.5 Destruction des armes

La destruction des armes légères et de petit calibre doit tenir compte de nombreux facteurs dont la sécurité, les coûts (capacité de reproduction), l'efficacité et la de la destruction.

Les servant à détruire les armes légères et de petit calibre couvrent un éventail de possibilités, qu'il s'agisse de rendre les armes non fonctionnelles ou de les détruire en totalité. Les méthodes les plus courantes de destruction des armes sont présentées au tableau 1.

Technique/ Technologie	Explication	Exemple	Avantages	Inconvénients
1. Scie à ruban	Utilisation de scies à ruban pour couper les armes légères et de petit calibre en pièces inutilisables.		<ul style="list-style-type: none"> • Peu de formation requise • Simple 	<ul style="list-style-type: none"> • Exigeante en main-d'œuvre • Minimum de 3 coupes par armes, selon le type • Inefficace
2. Brûlage	Destruction des armes légères et de petit calibre par brûlage à l'air libre à l'aide de kérosène.	Mali, Nicaragua	<ul style="list-style-type: none"> • Simple et économique • Très visible et symbolique • Peu de formation requise 	<ul style="list-style-type: none"> • Exigeante en main-d'œuvre • Polluante • Pas très efficace • Inspection visuelle essentielle, mais difficile
3. Ciment	Coulage des armes dans des blocs de ciment.		<ul style="list-style-type: none"> • Simple et économique • Peu de formation requise 	<ul style="list-style-type: none"> • Récupération possible, mais très exigeante en main-d'œuvre

				<ul style="list-style-type: none"> • Besoins élevés en lieux d'enfouissement • Besoins élevés en transport jusqu'aux lieux d'enfouissement • Décompte final difficile
4. Écrasement au moyen de véhicules blindés de combats (VBC)	Utilisation des VBC pour écraser les armes légères et de petit calibre.	République de Serbie	<ul style="list-style-type: none"> • Simple et économique • Très visible et symbolique • Peu de formation requise 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas très efficace • Inspection visuelle essentielle
5. Coupage l'oxy-acétylène ou au plasma	Utilisation de la technologie par coupage thermique pour rendre les armes légères et de petit calibre inutilisables.	Albanie	<ul style="list-style-type: none"> • Méthode éprouvée • Simple et économique • Peu de formation requise • Équipement disponible partout au monde • Aucune maintenance requise 	<ul style="list-style-type: none"> • Exigeante en main-d'œuvre (un travailleur ne peut couper que 40 armes à l'heure) • Risque que des petites composantes fonctionnelles (culasses, etc.) ne soient pas détruites
6. Hydro-coupage	Utilisation de la technologie de l'hydrocoupage.		<ul style="list-style-type: none"> • Peu de formation requise • Technologie facilement disponible • Haut niveau de production possible grâce à l'automatisation • Sans danger pour l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> • Coûts de premier établissement moyens • Transport de l'équipement dans le pays visé
7. Coupage au moyen de cisailles hydrauliques	Utilisation de systèmes hydrauliques de coupage et d'écrasement.	Australie, Canada, Afrique du Sud	<ul style="list-style-type: none"> • Peu de formation requise • Technologie facilement disponible • Haut niveau de production possible grâce à l'automatisation • Sans danger pour l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> • Coûts de premier établissement moyens • Transport de l'équipement dans le pays visé
8. Immersion en mer	Immersion des armes légères et de petit calibre en mer dans des fosses océaniques.		<ul style="list-style-type: none"> • Technique classique • Efficace 	<ul style="list-style-type: none"> • Contraintes de la Convention d'Oslo • Présente moins de danger pour l'environnement que de nombreuses techniques
9. Détonation	Destruction des armes légères et de petit calibre par détonation au moyen d'explosifs brisants.	OTAN, SFOR, OTAN, KFOR	<ul style="list-style-type: none"> • Très visible et symbolique • Destruction assurée si suffisamment d'explosif d'amorçage est utilisé 	<ul style="list-style-type: none"> • Exigeante en main-d'œuvre • Polluante • Demande du personnel hautement formé • Coûteux en matière d'explosif d'amorçage
10. Démontage et recyclage	Utilisation de procédés industriels. Démontage dans le but de recycler et de récupérer les matières premières.	Allemagne	<ul style="list-style-type: none"> • Destruction assurée • Certains coûts recouverts au moyen de la vente de la ferraille • Grand besoin de maintenance 	<ul style="list-style-type: none"> • Coûts de premier établissement élevés pour mettre sur pied les installations • N'est rentable que pour les grandes quantités d'armes légères et de petit calibre dans les pays développés
11. Déchiquetage	Utilisation des techniques industrielles de déchiquetage du métal.	Australie, Canada	<ul style="list-style-type: none"> • Très efficace • Peu de formation requise • Technologie facilement disponible • Haut niveau de production possible grâce à l'automatisation 	<ul style="list-style-type: none"> • Coûts de premier établissement élevés pour mettre sur pied les installations • Transport de l'équipement

			<ul style="list-style-type: none"> • Sans danger pour l'environnement 	dans le pays visé
12. Entreposage sécuritaire	Entreposage des armes récupérées dans des installations sécuritaires.	Albanie	<ul style="list-style-type: none"> • Simple et économique • Les armes légères et de petit calibre passent sous le contrôle du gouvernement national ou des organismes internationaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Risque de prolifération future si un important changement de situation politique se produit
13. Fusion et recyclage	Utilisation de fonderies industrielles pour fondre les armes et ensuite les recycler pour d'autres usages.	Argentine, Pérou, Serbie et Monténégro	<ul style="list-style-type: none"> • Simple et efficace • Très visible et symbolique • Peu de prétraitement • Demande peu de main-d'œuvre • Destruction assurée • Certains coûts recouverts au moyen de la vente de la ferraille 	<ul style="list-style-type: none"> • Demande des installations industrielles adaptées

2.5.1.6 Redistribution des armes

La redistribution des armes est une question qui pose problème dans le cadre de la consolidation de la paix après un conflit. Afin d'éviter les complications comme la disparition des armes rendues ou les longues périodes d'entreposage, la redistribution doit se faire selon un calendrier. La concentration et la redistribution des armes légères et de petit calibre doivent être surveillées pour que le processus soit transparent et qu'on ne redonne pas des armes par erreur aux anciens combattants. La principale préoccupation est la mise en œuvre et la transparence du processus par une approche neutre afin d'assurer une redistribution adéquate et une surveillance continue à la fin du processus.

Lorsque des armes ont été distribuées par les factions belligérantes à la fois aux combattants et à des milices locales, il est presque impossible de les récupérer. Voilà une des raisons qui font que les armes légères représentent un plus grand danger que les armes lourdes après une guerre civile.

Sur le plan social, les armes sont souvent perçues comme un symbole de prestige et marquent l'appartenance à la communauté. La sécurité et les programmes de développement jouent également un rôle important. Ces éléments pris ensemble rendent difficile l'élimination des armes légères et de petit calibre. Des programmes considérables sous forme d'argent, de programmes de développement et de reconstruction de la confiance doivent être mis en place afin de remplacer efficacement les armes dans ces divers domaines.

Malgré cela, on considère que dans de nombreuses régions la possession d'armes a une importance culturelle et il est impossible d'y mettre fin. Ces armes ne sont généralement pas enregistrées et elles ne sont jamais rendues.

Il importe d'élaborer une stratégie visant à réduire le nombre d'armes disponibles aux civils à mesure que la situation du pays ou de la région s'améliore, et ce, avant la mise en œuvre de tout plan tactique. La stratégie globale doit aborder les questions de la réforme du secteur de la sécurité et de la justice et elle doit aussi soutenir la société civile. Elle doit aussi tenir compte des acteurs qui ont pu changer au cours du conflit, qui influencent la société à peine sortie d'un conflit et les structures politiques. Cela engendre une sécurité durable et un environnement où les gens se sentent en sécurité. Les membres de la communauté doivent participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie, qui devra inclure les acteurs suivants lors de l'évaluation de la situation :

1. Quelle est la situation de sécurité du pays? Quelle est sa situation en matière de sécurité Est-il impératif que les citoyens conservent leurs armes pour des raisons

d'autodéfense et de sécurité personnelle? Le crime constitue-t-il une préoccupation majeure pour la population en général? Les forces de maintien de l'ordre et les forces de sécurité font-elles partie du problème? Si la réponse est oui, tout programme de collecte des armes, volontaire ou forcé, est voué à l'échec. Ces problèmes doivent être traités avant que l'on puisse considérer le désarmement comme une opération positive et sensée.

2. Qu'en est-il de la _____ dans le pays ou dans la région? Le but de l'opération consiste-t-il seulement à récupérer toutes les armes de type militaire, ou est-ce que les armes de chasse seront également comprises dans le programme de collecte?
3. Comment le public perçoit-il les points mentionnés ci-dessus? Il faut énoncer le problème et l'aborder du _____, non pas de celui de la communauté internationale.

La solution doit venir de la base et elle doit être énoncée et abordée du point de vue de la _____. La notion voulant qu'une tierce partie, les casques bleus par exemple, assure les conditions de sécurité à long terme menant au désarmement est irréaliste et ne s'attaque pas au vrai problème. Une approche autonome à long terme doit s'appliquer aux services de sécurité. Dès que possible, le gouvernement doit assumer la responsabilité de la _____ et tangible pour toute la population.

4. Malgré le point précédent, mieux vaut adopter une approche commune et globale lors de l'établissement des conditions d'une opération de désarmement efficace. La communauté internationale doit replacer les programmes de désarmement dans une perspective plus globale et traiter ces opérations comme des _____ et non comme des opérations autonomes. L'assistance internationale offerte sous forme de ressources et de soutien pour la réforme du secteur de la sécurité, comme l'assistance apportée à la formation de la force de maintien de la paix nationale, sont des exemples d'une assistance durable et à long terme qui débouchera sur une meilleure sécurité, une plus grande stabilité et une population préparée à se désarmer.

Afin de mettre en œuvre les projets de désarmement des civils, il faut identifier comme cibles au désarmement les régions à grande concentration d'armes et de _____ personnes armées. Les _____ destinées à la récupération et à la destruction des armes, et pouvant être liées à des programmes de rachat ou à des initiatives de développement communautaire, pourraient s'avérer nécessaires dans certaines régions. Souvent, la réticence au désarmement est liée à la culture dominante des armes, toujours difficile à changer à court terme. Dans un tel contexte, l'engagement des dirigeants locaux sera essentiel si l'on veut persuader les gens d'abandonner leurs armes.

Une fois le plan stratégique adopté et les conditions du désarmement établies, il faudra considérer les points ci-dessous comme des moyens d'assistance à l'élaboration des mécanismes de la collecte des armes.

2.5.2.1 Collecte des armes

La collecte des armes chez la population civile peut se dérouler sous forme de _____ ou de _____ réalisée par les militaires, par la police civile ou par les membres d'autres organismes. La méthode de la cession volontaire est préférable, mais les programmes de rachat et les _____ sont aussi envisageables. Toutefois, le fait d'échanger de l'argent contre les armes peut attirer encore plus d'armes dans la région visée par la collecte, et c'est pourquoi cette option n'est pas recommandée. La collecte des armes par la force est difficile à assurer et elle tend à être dangereuse pour tout le monde. Il est généralement difficile de choisir qui devra assurer la collecte forcée, car ni la police civile ni les forces internationales ne veulent être

perçues comme l'ennemi.

Tout processus de collecte d'armes doit être appuyé par des campagnes d'information du public consistant à diffuser des messages et des renseignements dans les médias (presse électronique et écrite) et par d'autres moyens jugés convenables, tandis que les campagnes de sensibilisation cherchent à influencer les comportements et la perception. Elles comprennent l'élaboration de messages de base et de méthodes novatrices de diffusion.

Les campagnes de sensibilisation et d'information sur les armes légères et de petit calibre aident à gagner la confiance et l'appui des gens. Les relations publiques obtiennent les mêmes résultats et permettent de conserver des liens et des contacts avec la population. La confiance est un enjeu majeur du désarmement. Les gens céderont leurs armes s'ils sentent qu'ils n'en ont pas besoin. Finalement, toutes les parties doivent se sentir concernées et renseignées pour que le processus soit couronné de succès.

2.5.2.2 Programmes incitatifs

Les programmes incitatifs servent à récupérer le surplus d'armes qui n'ont pas été rendues lors du processus de désarmement officiel. Il y a quatre catégories de programmes incitatifs : 1) échange d'armes contre de la nourriture ou des biens; 2) échange d'armes contre de l'aide au développement 3) rachat; 4) concurrence entre la cession d'armes et l'aide au développement.

Le but du programme d'échange d'armes n'est pas de donner des récompenses en argent, mais de répondre aux besoins à court terme (habitation, nourriture, eau, etc.). Le programme armes contre nourriture sert de mesure d'aide à court terme, mais la distribution d'outils agricoles ou de construction peut s'avérer être très utile. Cette approche présente une dimension morale et symbolique.

Le programme d'échange d'armes offre non seulement des incitatifs pour rendre les armes, mais il déplace le centre d'intérêt vers les besoins en développement communautaire et offre donc un soutien à la cohésion sociale.

Le programme de rachat des armes peut, cependant, faire augmenter la valeur des armes immédiatement après que celle-ci a connu une baisse, et attirer plus d'armes dans la région. L'acceptation de ces programmes varie selon les cultures et les pays, comme le montre la réussite au El Salvador et l'échec au Guatemala.

Au moment d'aller sous presse, des discussions étaient engagées concernant une nouvelle approche, celle de la concurrence.

Cette approche veut que deux collectivités de taille semblable se voient attribuer des fonds pour le développement en proportion du nombre d'armes rendues par chacune des collectivités. Cependant, cela risque d'engendrer de nouveaux conflits entre les collectivités ciblées.

Ce type de programmes incitatifs ou les programmes d'amnistie peuvent être suivis d'une loi sur la possession et sur le trafic d'armes. L'application de loi devrait toutefois être précédée d'une campagne d'information bien organisée avisant les gens de la date précise d'entrée en vigueur. Si la population est informée et que le comportement des forces de sécurité inspire la confiance, la légitimité des forces de sécurité sera consolidée et les chances de réussite seront accrues.

2.5.2.3 Enregistrement des armes

L'enregistrement des armes permet deux choses : de un, les gens peuvent conserver certaines armes et se sentir en sécurité, et de deux, les casques bleus et les forces de sécurité nationales connaissent approximativement le nombre d'armes dans une région donnée. Cela peut s'avérer utile lors des opérations de désarmement, car on pourra comparer le nombre d'armes rendues avec le nombre inscrit au registre.

Le processus d'enregistrement doit être mené conjointement par un organisme international et par un organisme civil, ou par les forces locales de maintien de l'ordre, et il doit être par la force internationale. Cela permettra d'éviter que la force internationale soit perçue comme le «nouvel ennemi» et de consolider la légitimité des forces locales, autant que le permet la transparence au moyen de la supervision.

L'enregistrement est un processus simple qui demande une juste et suffisamment de personnel. L'enregistrement ne demande pas beaucoup d'équipement, d'espace d'entreposage ou de mesures de sécurité.

Le problème que soulève l'enregistrement est similaire à celui que présentent les autres méthodes de contrôle des armes : les gens ne veulent pas dévoiler qu'ils possèdent des armes. Une bonne préparation de la société en vue du désarmement instaurera un climat propice à l'enregistrement des armes, que l'on pourrait considérer comme la première étape du désarmement : la mise en branle. Les forces internationales ou les autorités locales doivent donner des que la sécurité ne posera pas de problème et que les armes ne seront pas saisies immédiatement.

qui servent souvent à encourager l'enregistrement des armes, vont des mesures positives, tel que l'échange des armes contre de la nourriture ou de l'argent, aux mesures négatives, telles que des lois dures et la

L'enregistrement des armes permet d'inscrire les numéros de série dans un registre et de suivre l'utilisation future des armes ou les transaction qui les concernent. Cela permet d'accroître la transparence et d'effectuer le contrôle.

sur les armes utilisées par les militaires et par les forces de maintien de l'ordre permettent de remonter la piste jusqu'au point d'origine des armes et d'en restreindre les transferts non autorisés.

Les programmes de déminage sont onéreux et prennent du temps. On accorde habituellement la priorité aux routes et aux voies d'accès, aux infrastructures et aux agglomérations; le déminage des terres agricoles n'est pas rentable à court terme. Généralement, en raison du manque de ressources financières, on dégage de nouvelles terres agricoles plutôt que de restaurer les terres par des activités de déminage.

Dans de nombreuses régions relevant d'un conflit, les terres arables ont été touchées par la guerre. Les engins explosifs et les mines représentent un danger et constituent une entrave au . Dans le cas de l'Amérique centrale, un programme de déminage de l'Organisation des États américains (OÉA), mis en œuvre avec la participation d'organismes locaux, tant gouvernementaux que non gouvernementaux, a réussi à éradiquer tous les objets mortels laissés par la guerre.

Tant la qui ont enfoui les mines, doivent participer aux programmes de déminage. Les programmes de déminage sont la source d' à court terme pour les anciens combattants qui viennent tout juste d'être démobilisés.

Au cours de la première étape, tous les disponibles doivent être auprès des militaires et de la population civile locale. Tant les zones où la présence de mines a été confirmée que celles où on la suppose doivent être cartographiées et marquées. Au cours de cette même étape, les campagnes d'information visant à sensibiliser la population au problème des mines, à la manière d'agir et au signalement, sont très importantes.

Les mesures de désarmement dans les pays touchés pourraient être liées aux afin de prévenir l'arrivée en rafale d'armes à bon marché qui menaceraient de déstabiliser les pays voisins.

Tout ce qui a été exposé précédemment souligne l'importance des mesures favorables à une sécurité durable et à la bonne gouvernance. Dans ce contexte, les ONG et les donateurs bilatéraux doivent maintenir leur . La participation au processus de désarmement ne peut se traduire que par le soutien à d'autres organismes neutres comme l'ONU. Le soutien au cours des opérations de désarmement nécessite une coopération civilomilitaire. Le personnel militaire qui compose une partie des missions de paix peut enclencher le processus de désarmement et assurer la sécurité. Pour leur part, les organismes civils sont en meilleure position pour faire comprendre l'objectif et le mandat du programme à la population locale. De plus, le personnel militaire est à même de fournir le savoir-faire nécessaire pour entreposer et détruire les armes de manière sécuritaire. La communauté civile peut faire sa part en contribuant aux aspects suivants, ce qui pourra établir un premier lien entre les mesures techniques à court et à long termes qui influencent la sécurité humaine et qui visent à mettre en place des conditions durables sans soutien externe :

- logistique
- gestion des campagnes d'information
- programmes d'échange des armes contre de la nourriture/des biens/de l'argent pour les civils à l'extérieur des zones de rassemblement
- programmes d'échange ou de concurrence entre la cession d'armes et l'aide au développement (requiert évaluation et contrôle);
- conseils techniques pour la conversion et l'élimination des armes;
- conseils techniques, équipement et formation pour les programmes de déminage (établissement des priorités en matière de développement et d'assistance humanitaire pour les régions);
- fournir des interprètes de confiance qui ont déjà travaillé dans la région.

2.7 Conclusion

De toute évidence, les mesures de désarmement doivent être appuyées par d'autres programmes qui permettent d'accroître la sécurité et, du même coup, de réduire la demande d'armes parmi la population civile. On peut se pencher sur la demande d'armes pour des raisons d'autodéfense au moyen des mesures de réforme du secteur de la sécurité. Une est donc nécessaire si l'on veut atteindre une sécurité, une paix et un développement durables, tel qu'énoncé dans l'introduction du présent manuel.

À elles seules, les mesures de désarmement ne peuvent régler tous les problèmes liés à la prolifération des armes légères et de petit calibre. Il n'en demeure pas moins que les campagnes d'information sont essentielles à la sensibilisation des communautés touchées. Les concepteurs des programmes de désarmement doivent également tenir compte de la situation régionale. Il leur faut prendre en considération que les pays font partie d'une région qui a influencé le conflit et qui a été influencée à son tour. Le chapitre suivant, qui porte sur la démobilisation, souligne l'importance du rôle joué par le désarmement comme partie intégrante de la transition vers la paix après un conflit armé. Il explique que le désarmement constitue une mesure de confiance qui soutient les autres éléments essentiels du processus de DDR.

3.1 Définition

La démobilisation signifie la _____ officielle, et généralement contrôlée, des combattants actifs d'une armée ou d'un groupe armé. Le processus de démobilisation comprend différentes étapes dont le transit des combattants vers les centres temporaires, le rassemblement dans les camps prévus à cette fin (camps de regroupement, zones de rassemblement, casernes), l'enregistrement et le désarmement.

3.2 Objectif

L'objectif de la démobilisation est d'enregistrer, de dénombrer et de contrôler les combattants, de les préparer au retour à la vie civile (avec leurs documents d'identification) et, du même coup, de recueillir les renseignements nécessaires à leur intégration dans la communauté. La démobilisation comprend l'évaluation et l'assistance médicale, les vivres pour les combattants et le transport qui les ramènera dans leur région d'origine. La démobilisation se déroule dans un cadre légal ou contractuel aux endroits prévus, et elle est mise en œuvre selon un calendrier limité dans le temps. L'objectif de la démobilisation est de réduire la taille d'une armée ou d'autres éléments armés qui prennent part au conflit, ou de les dissoudre complètement.

3.3 Groupes cibles

En règle générale, tous les membres actifs d'une armée ou d'un groupe armé sont considérés comme un groupe cible pour la démobilisation. Cependant, si une armée n'a pas été complètement dissoute, une sélection, équivalant généralement à sélection négative, est effectuée (les combattants âgés, malades ou handicapés). Les autorités militaires — à la suite d'une décision politique — effectuent la sélection. Il est permis de supposer que dans le cas de la démobilisation, comme dans celui du recrutement, ceux qui seront touchés par le programme ne pourront pas choisir d'être exclus ou sélectionnés. Un _____ est dressé pour la démobilisation.

Les groupes cibles comprennent les hommes, les femmes et les enfants qui ont servi dans les forces régulières ou irrégulières, et non seulement ceux qui ont porté une arme. Les groupes ciblés par le désarmement et la démobilisation se chevauchent, mais ils ne sont pas totalement identiques. Il faut en tenir compte pour que des personnes ne soient pas exclues des étapes de démobilisation et de réintégration comprises dans le programme de DDR parce qu'elles ont travaillé au service de gestion ou de logistique, ou qu'elles ont été enlevées pour servir d'esclaves sexuels.

Il n'est pas toujours possible de vérifier l'admissibilité d'un combattant aux services offerts dans le cadre du programme de démobilisation. Dans le cas des groupes de guérilleros, on dispose rarement de dossiers du personnel, mais dans le cas de nombreuses armées, beaucoup de membres inactifs sont habituellement rajoutés au livre de paie. La _____ constitue un attrait important pour de nombreux combattants, car leur enregistrement dans les zones de rassemblement représente pour eux la seule façon d'obtenir des documents personnels valides. Les documents délivrés par le gouvernement sont essentiels, car ils permettent de voter. Cependant, la faction pour laquelle la personne a combattu est inscrite sur les documents qui servent à entrer dans les camps de démobilisation, ce qui pourrait exposer la personne à la discrimination. Par conséquent, le groupe auquel a appartenu l'ancien combattant ne doit pas apparaître sur les documents de libération.

Les considérations économiques et politiques ont une très grande importance pour tous ceux qui participent au DDR. Quand le retour à la vie civile a lieu en temps de paix, ce sont les soldats de rang inférieur qui sont le plus touchés. Dans le cas qui nous préoccupe toutefois, tous les participants devront déterminer de quelle façon ils pourront s'intégrer à la nouvelle société, malgré la probabilité que les ressources et les avenues de développement économique soient rares.

3.4 Conditions et principes dérivés

Les principes essentiels à respecter au cours de la démobilisation sont abordés en fonction de toutes les étapes qui composent le processus de démobilisation. Comme le désarmement fait partie de la démobilisation, ces principes sont les mêmes que ceux du chapitre deux :

- sécurité;
- contrôle
- transparence
- durabilité
- capacité de reproduire
- légitimité

Au cours des _____, le dévoilement du nombre et de l'emplacement des troupes appartenant à chacune des parties constitue l'une des premières mesures de confiance. Naturellement, les parties hésitent à partager ces renseignements et souvent, pour des raisons politiques et de sécurité, ils ne les divulguent pas ou ceux qu'ils divulguent sont incorrects (en règle générale, le nombre de combattants dévoilé est supérieur à la réalité, mais il arrive que le nombre dévoilé soit inférieur à la réalité). L'objectif de cette pratique est de cacher des forces de réserve jusqu'à ce que l'on juge que la sécurité est bien assurée ou jusqu'à ce que l'on soit suffisamment engagé dans le processus. Les calendriers prévoient la démobilisation d'un certain pourcentage des forces appartenant à chaque partie tous les mois ou tous les deux mois (comme au El Salvador). Pour des raisons liées à l'instauration de la confiance, il faut décider d'avance qui assurera la _____ pendant la démobilisation. Il faut également en tenir compte au cours du processus de désarmement. Une force internationale peut garantir un environnement sécuritaire qui permettra de favoriser un processus de paix constructif et de soutenir les activités de démobilisation. Il est très important qu'une tierce partie ou l'autorité centrale fasse en sorte que les forces principales des parties belligérantes soient démobilisées à un rythme presque semblable afin d'éviter que l'une d'elles y voit l'occasion d'attaquer l'autre.

Deuxièmement, une opération bien planifiée et contrôlée accroît la confiance, la sécurité, la transparence et l'efficacité. La _____ doit d'abord viser la sécurité et l'instauration de la confiance. La participation des groupes cibles et des communautés avoisinantes au processus de démobilisation est essentielle pour assurer la _____. Il faut établir clairement et dès le départ les tâches et les responsabilités de chacun, par exemple, qui sera responsable de la planification, du financement, de la mise en œuvre, de la surveillance et de l'évaluation. Un long retard de déploiement de la force de mise en œuvre de la paix risque d'entraîner des violations qui passeront inaperçues, une perte générale de la confiance et le désengagement.

Cependant, le contexte politique, économique et de sécurité après un conflit armé ne laisse que _____. En Ouganda par exemple, où l'opération n'a pourtant pas eu lieu immédiatement à la suite d'un conflit, le Ugandan Veterans Assistance Board (UVAB) a dû soudainement subir des contraintes de temps énormes quand le ministère des Finances a omis d'inclure les soldats qui devaient être démobilisés dans le budget de la Défense. Le ministère de la Défense, incapable de nourrir et de payer les soldats, a dû prendre rapidement des décisions, comme celles portant sur la gestion des opérations et du

contenu des mesures de réinstallation, qui ont demandé une mobilisation rapide des ressources.

Par conséquent, il est essentiel de compter sur des donateurs pour assurer le financement à long terme des programmes de DDR, car un programme de démobilisation bien planifié et bien géré ne peut fonctionner sans des ressources suffisantes. La réussite de l'opération est primordiale au maintien de la confiance chez les groupes cibles. Par le passé, il est arrivé à de nombreuses reprises que les ressources humaines et financières, essentielles à la mise en œuvre adéquate des programmes de démobilisation et de réintégration, n'ont pas été fournies à temps. Afin de surmonter ce problème, les budgets des opérations de paix comprennent parfois le financement nécessaire au démarrage des programmes, en attendant qu'une aide bénévole soit accordée.

Le phénomène de l'autodémobilisation mérite qu'on s'y arrête. L'autodémobilisation est le processus par lequel les combattants se démobilisent eux-mêmes, comme ce fût le cas en Éthiopie par exemple. Dans un cas pareil, une armée se démobilise de façon désordonnée à la suite d'une défaite et les combattants, privés de structures de commandement, tentent de retourner dans leur région d'origine. Nombre d'entre eux fuient vers les pays voisins par crainte d'être pourchassés.

Pour ce qui est des groupes armés qui survivent en menant des attaques et en levant des barricades, la proposition de programmes de démobilisation civiles devrait amener les combattants à abandonner volontairement ces groupes. L'autodémobilisation diffère de la désertion en ce sens qu'elle se produit lorsque les combattants n'ont plus d'obligation explicite envers l'armée ou un groupe armé. Leur volonté à revenir à la vie civile repose essentiellement sur l'attrait qu'exercent les programmes de réintégration. Ce groupe n'est généralement pas admissible aux programmes de démobilisation, et c'est pour cette raison que les combattants sont invités par leurs supérieurs ou d'autres combattants à quitter le groupe armé avant qu'ils soient admissibles aux programmes de DDR, car on les perçoit comme des rivaux qui luttent pour profiter des mêmes avantages.

Cette situation touche principalement les combattants, comme les femmes et les enfants, les jeunes filles en particulier, parce que les combattants ont peur de faire mauvaise presse si l'on découvre qu'elles font partie de l'armée ou de groupes armés. Par conséquent, la crainte des représailles amène ces gens à s'autodémobiliser. D'autres veulent retrouver leur conjoint et leur famille le plus rapidement possible et elles ne veulent pas attendre la démobilisation officielle pour le faire. Il existe rarement de dossiers documentant l'autodémobilisation. Une telle situation cache des risques lorsqu'il n'y a pas eu de mesures de désarmement. Les combattants autodémobilisés devraient cependant avoir le droit de profiter des mesures de réintégration, et des documents témoignant de leur rôle à titre de soldat dans l'armée ou dans un groupe armé devraient leur être délivrés si possible.

Le commandement doit être informé de la longueur du processus de DDR. Les autorités doivent en se préparer à des activités de longue haleine qui seront réalisées grâce aux mesures de réintégration à la suite du désarmement et de la démobilisation.

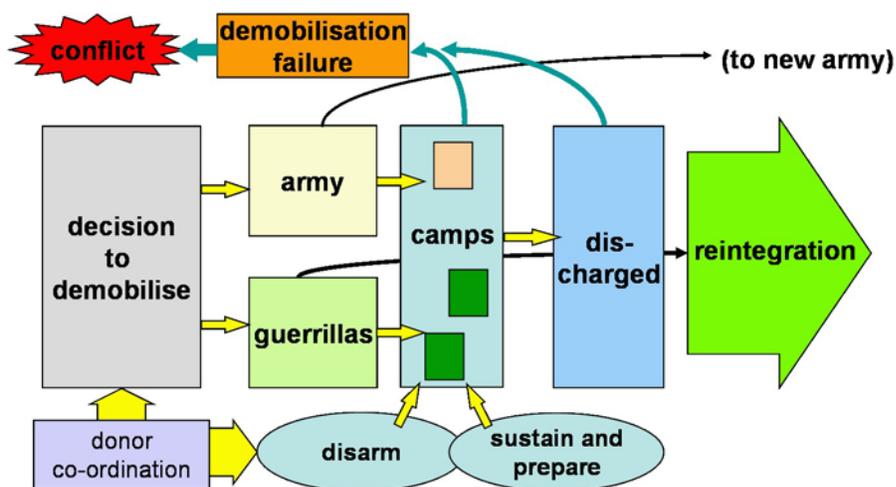
3.5 Processus de démobilisation

La figure 5 présente les étapes de la démobilisation, qui comprend les six éléments suivants :

1. l'accord de paix aux interventions d'urgence
2. regroupement des combattants dans les zones de rassemblement (à la fin de la guerre)
3. enregistrement des données concernant le personnel et les armes
4. collecte et contrôle des armes

informer les combattants sur leurs droits, les services et les options offertes.

libération officielle des combattants et retour dans leur région d'origine



Les trois sections qui suivent aborderont séparément la planification, le regroupement dans les camps et la libération.

Le temps nécessaire à la planification, au financement et à la mise en œuvre de la démobilisation varie de quelques mois à deux ans, parfois plus. Un calendrier de démobilisation est généralement inclus dans l'accord de paix, mais on se rend compte rapidement qu'il relève de l'utopie. Des retards importants attribuables à une foule de causes sont monnaie courante, tant au début du processus qu'une fois celui-ci mis en branle. Le rythme de la démobilisation tend à varier de façon importante, de quelques centaines à plusieurs milliers de personnes démobilisées chaque mois, et les programmes sont souvent interrompus, puis redémarrent frénétiquement pour rattraper le retard.

3.5.1.1 Démobilisation par étape

La démobilisation par étape, comme elle a eu lieu en Ouganda, constitue une solution efficace. Ce processus, qui comprend une étape d'essai, permet de tirer des leçons des erreurs commises au début du processus; les leçons apprises permettent d'améliorer le rendement au cours des étapes suivantes. Ce n'est pas sans rappeler le principe de la

Il est impossible de démobiliser en même temps tous les combattants du pays en raison des contraintes logistiques (manque d'installations, de personnel ou de ressources). Une méthodologie opérationnelle choisie rend tout le processus de démobilisation beaucoup plus efficace. Comme c'est le cas pour le désarmement, des méthodes claires et faciles à reproduire réduisent les coûts de formation du personnel grâce à une meilleure utilisation des ressources, ce qui accroît du même coup les probabilités de la durabilité du programme.

La démobilisation demande l'engagement de toutes les parties ainsi qu'un respect rigoureux du calendrier, ce qui ne se produit pas toujours. En Sierra Leone par exemple, la démobilisation devait débuter en avril 2000 sous la forme d'un processus par étape, au cours duquel tous les différents groupes seraient démobilisés simultanément. Des problèmes sont survenus cependant, et le Front révolutionnaire uni (FRU) a retenu quelques-uns de ses combattants, entraînant un ralentissement de tout le processus, ainsi que du rythme de réintégration dans les régions du FRU.

3.5.1.2 Coordination

La planification et la mise en œuvre des programmes de démobilisation demandent un très haut niveau de coordination et de . La preuve a été faite par le passé qu'il est préférable de confier la coordination des programmes dans le pays visé à un seul organisme civil; cet organisme devrait comprendre du tant militaire que civil. De plus, l'organisme devrait aussi compter sur du personnel formé et sensibilisé aux besoins et aux préoccupations des groupes vulnérables (les enfants, les jeunes adultes, les femmes, les personnes âgées et les handicapés). Ce type de personnel doit être présent à tous les niveaux, particulièrement au niveau local, et ce, dans le but d'exercer une influence positive.

La démobilisation doit être réalisée malgré d'énormes contraintes de temps et elle ne peut être mise en œuvre qu'au cours d'une étape de «renouveau» institutionnel. Voilà pourquoi un ministère responsable d'un seul portefeuille (ministère de la Défense ou des Affaires sociales) ne constitue pas un choix indiqué pour remplir les fonctions d' d'un processus de DDR. La planification du processus de démobilisation s'étend de la négociation du plan de paix aux interventions d'urgence, de la sollicitation auprès des donateurs à la maintenance des zones de rassemblement. Ces tâches variées sont généralement réalisées et coordonnées par l'ONU et ses organismes.

Cependant, s'il est possible de mettre sur pied une commission nationale interministérielle dotée des capacités et du mandat nécessaires pour rassembler tous les intervenants concernés en un seul processus de DDR, celle-ci devrait assumer la responsabilité de tout le programme et servir d'organisme de coordination pour les ministères responsables, les organismes internationaux ou les ONG. Cette approche fait en sorte que le processus de DDR sera réellement perçu comme une

chère aux habitants. Néanmoins, le soutien de l'ONU et des organismes internationaux possédant de l'expérience dans ce domaine facilite la mise sur pied de l'organisme et de ses divisions régionales.

Une coordination de la planification de la démobilisation faisant appel à la participation de tous les groupes et de tous les donateurs, accroît du processus de DDR. Les ONG peuvent se charger de mettre en œuvre toutes les mesures et de distribuer tous les apports compris dans le programme de démobilisation (argent, outils, services rendus, semences et nourriture). Il faut partager les apports le plus également possible entre les régions et les groupes. L'ampleur des apports ainsi que le moment de leur attribution doivent tenir compte des autres groupes touchés par la guerre afin d'éviter de créer de nouvelles tensions.

3.5.1.3 Zones de rassemblement

Les échelons placés sous la responsabilité de l'organisme national de démobilisation, c'est-à-dire au niveau régional, ont des besoins considérables en matière de planification et de . Les difficultés éprouvées au niveau régional et plus particulièrement dans les zones de rassemblement risquent de provoquer des troubles et des soulèvements parmi les combattants. Les problèmes surviennent généralement là où la coordination entre le niveau national et régional est insuffisante. Si les vivres manquent ou que les combattants ne reçoivent pas leur paie, le processus de démobilisation sera mis en péril. Cela donne encore plus de poids à la nécessité d'une commission nationale et à l'idée que la responsabilité de la gestion doit reposer entièrement sur les épaules du gouvernement national.

La dans les zones de rassemblement doit être la plus courte possible et elle doit mener directement à la réintégration. La mise en œuvre des mesures sera retardée si les capacités des programmes de réintégration sont insuffisantes. Jusqu'à ce que l'on puisse compter sur les capacités nécessaires, les combattants devront demeurer dans les camps. Certains camps ne sont démantelés que plusieurs années après la démobilisation, car ils subviennent aux besoins des

combattants. Bien que cette situation crée de nouvelles dépendances et qu'elle soit onéreuse, il est impératif que le programme de réintégration des anciens combattants soit réalisable, sans quoi, ces derniers replongeront probablement dans l'anarchie, le banditisme et la violence. Il faudra plus de ressources qu'offrent actuellement les programmes de réintégration, même bien planifiés et adéquatement financés, pour faire face à cette situation.

Comme pour le processus de désarmement, la démobilisation nécessite des mesures qui permettront d'accroître et de garantir la sécurité humaine et de favoriser la bonne gouvernance. D'ailleurs, l'enclenchement du processus de démobilisation doit se faire en terrain neutre et de manière à ne pas saper les mesures de confiance.

Bien que les programmes de démobilisation exigent la participation des militaires, ils bénéficieront également de l'assistance des organismes d'aide humanitaire et de développement dans les domaines suivants :

- évaluation des besoins;
- sollicitation des donateurs pour le processus de démobilisation et de réintégration;
- conseils organisationnels aux organismes nationaux et internationaux;
- gestion du processus de démobilisation;
- soutien en matière de logistique, de communications et d'information;
- ateliers sur la planification de la démobilisation avec la participation d'experts provenant d'autres pays;
- planification des mesures de réconciliation.

Ce type d'assistance internationale permet également de favoriser la transition de la guerre à la paix durable, car il tient compte de la lente évolution de la réintégration et de la nécessité de sa préparation en temps opportun.

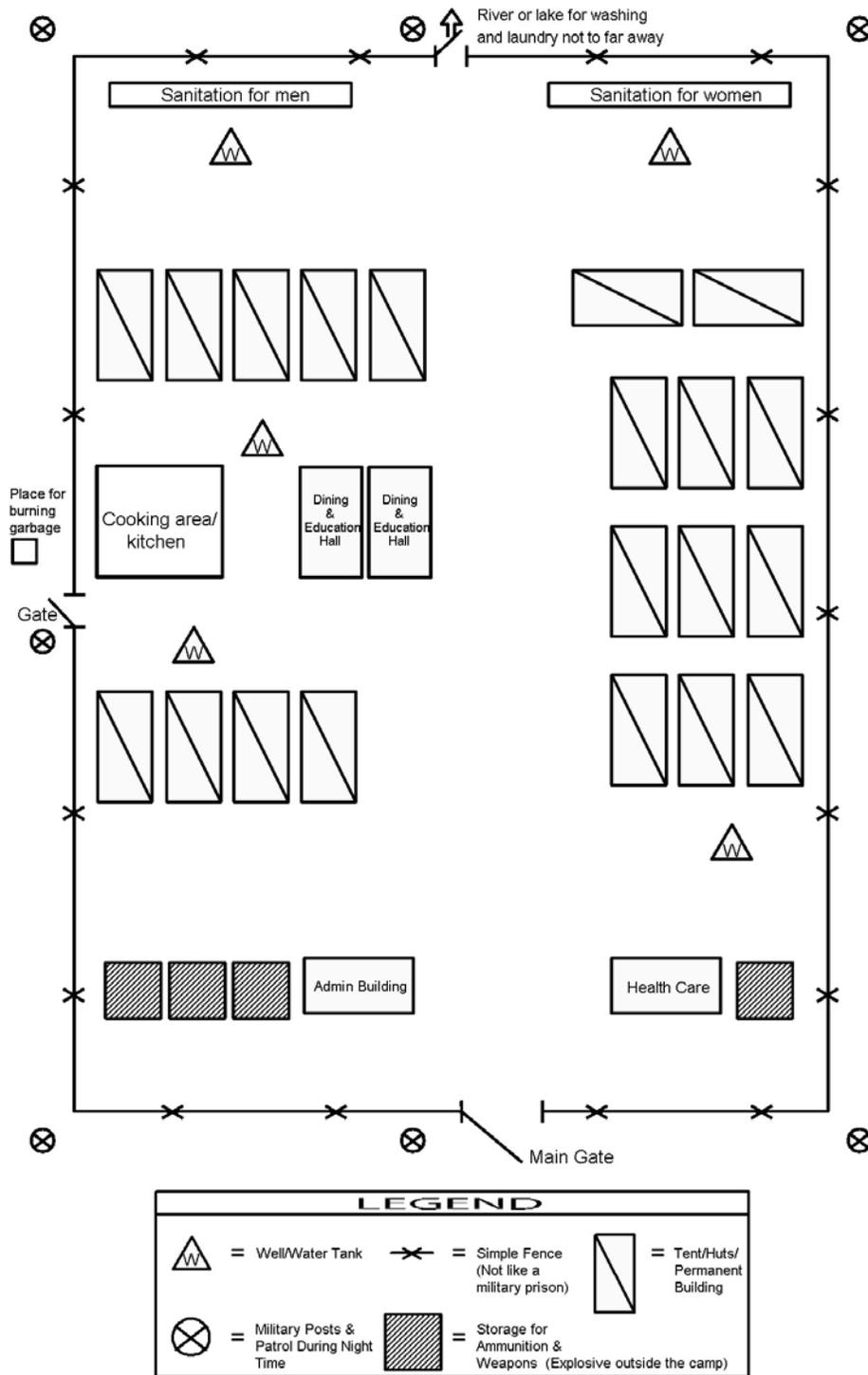
Le regroupement dans les camps constitue habituellement la première étape de la mise en œuvre des plans de démobilisation. Il permet de rétablir un contrôle sur les soldats, qui auparavant étaient dispersés, ainsi que sur leurs armes. Les combattants sont regroupés dans les zones de rassemblement et dans les camps, en vue de leur démobilisation subséquente, essentiellement lorsqu'on ne peut pas installer tous les membres des forces armées ou des groupes armés dans les casernes. On compte trois types de camps : 1) les camps où l'on héberge les membres d'un même groupe armé engagé dans le processus de démobilisation, sans les séparer; 2) les camps où l'on héberge les hommes, les femmes et les enfants engagés dans le processus de démobilisation séparément; 3) les camps où l'on héberge les hommes, les femmes et les enfants dans des camps différents. Le type de camp qui convient le mieux est déterminé par le type de conflit et par la nature des groupes armés. Dans tous les cas, il faut tenir compte des besoins relatifs aux soins de santé, à la propreté et à la sécurité personnelle de chacun. Cela comprend également les services de garde pour enfants.

Le regroupement dans les camps constitue la première et la plus importante étape du processus de démobilisation. Si cette étape échoue, il n'y a pas que le processus de démobilisation qui sera menacé, mais tout le processus de paix. Tous les combattants doivent passer par le même processus afin de faciliter leur transition à la vie civile, et ce, indépendamment de la faction à laquelle ils appartiennent et de la durée de leur service. Au cours de cette étape, il est nécessaire d'informer la population de tous les mouvements de troupes afin d'éviter de nouveaux mouvements de personnes déplacées causés par une diminution réelle ou perçue de la sécurité.

3.5.2.1 Emplacement

L'emplacement et l' des zones de rassemblement sont stipulés dans l'accord entre les parties belligérantes. Dans la plupart des cas, on rassemble les soldats des armées ennemies dans des zones séparées et situées dans des régions qui garantissent aux combattants l'accès et la sécurité. En général, les zones de rassemblement sont situées sur le territoire ou dans le pays où les combats ont eu lieu afin que les combattants en mission clandestine puissent s'y rendre sans avoir à franchir de frontières. Les soldats rassemblés peuvent donc se sentir en sécurité, car ils peuvent compter sur un emplacement stratégique au cas où le processus échouerait. Il est possible d'installer les troupes de guérilleros dans des zones de rassemblement situées dans leur propre pays et d'y procéder à leur désarmement. Les casques bleus ou les différents organismes de l'ONU assurent généralement la mise sur pied et l'approvisionnement des zones de rassemblement.

Il faut accorder une attention particulière à l'approvisionnement en eau et à l'état général du terrain. Pour connaître les couramment appliquées en situation d'urgence, voir la section 6.1.



3.5.2.2 Supervision

La supervision de zones de rassemblement par les ou par l'ONU s'est avérée une réussite dans de nombreux pays relevant d'une guerre civile et, de plus, elle constitue un outil essentiel de

transparence. Les observateurs doivent également superviser le respect du cessez-le-feu et les conditions de vie dans les zones de rassemblement. Plus la durée du séjour des combattants dans les zones de rassemblement sera longue, plus il sera important que ces derniers puissent garder le contact avec le monde extérieur et avec leur famille. En situation de conflit, il faut veiller à ce qu'il y ait une séparation rigoureuse entre groupes ennemis. Parfois, il est nécessaire de séparer des groupes faisant partie de la même force de démobilisation. Il n'est pas toujours souhaitable que les enfants et les jeunes adultes conservent des liens avec leurs «compagnons d'arme», car leurs besoins en matière de réintégration sont probablement très différents. Il en va de même pour les femmes qui, pour diverses raisons, doivent être séparées de leur groupe armé. Les relations entre les hommes et les femmes sont parfois fondées sur la coercition, la discrimination et la peur. Nombre de femmes risquent de vivre dans la peur si elles demeurent au sein de leur groupe armé, particulièrement si elles ont été victimes de violences sexuelles. Cependant, d'autres personnes ont pu établir des liens durables au cours de leur passage dans un groupe armé et la séparation rigoureuse des hommes et des femmes ou des adultes et des enfants ne doit pas rompre ces liens sans discrimination.

La sécurité des _____ est essentielle, car elle constitue le fondement sur lequel s'appuie le programme pour chercher à réaliser la réconciliation et la reconstruction de la cohésion sociale en faisant accepter l'évolution des rôles au sein de la société. Il faudra déterminer la pertinence des mesures de séparation pour chaque nouveau programme de démobilisation. Il faut aussi assurer la protection des autres groupes, tels que les réfugiés rentrant au pays ou, à l'inverse, fuyant le pays, les personnes déplacées et la population locale, contre les attaques des combattants.

3.5.2.3 Secours d'urgence

Les zones de rassemblement doivent compter sur un _____ suffisant en nourriture et en eau potable. Une carence à cet égard risque de miner la discipline des combattants. Il est tout aussi important d'assurer les soins médicaux de base et de compter sur suffisamment d'installations sanitaires dans les zones de rassemblement adaptées aux hommes, aux femmes et aux enfants, et ce, de manière à veiller sur les combattants malades et à prévenir les épidémies. Les camps doivent disposer de logements en quantité suffisante pour accueillir les combattants et le personnel du camp.

_____ sont des aspects souvent négligés, mais essentiels à l'efficacité de la démobilisation et à son exécution selon les délais (*voir la section 6.1 pour plus de renseignements*). Les zones de rassemblement sont d'excellentes mesures de confiance au cours des premières étapes du processus. Nombre de combattants, en particulier ceux qui appartiennent aux troupes de guérilleros, ont la possibilité d'y vivre avec leur famille. Si le personnel médical veille bien sur les familles, cela aura un effet bénéfique sur l'attitude des combattants. Cependant, il ne faut pas que le niveau de vie des zones de rassemblement soit tellement élevé que les combattants hésitent à les quitter après leur libération.

3.5.2.4 Enregistrement

Hormis la supervision des parties belligérantes (nombre de combattants et d'armes), l'enregistrement des _____ constitue l'un des éléments des programmes de démobilisation qu'il est préférable de mener dans les zones de rassemblement. L'enregistrement des données est un enjeu délicat, car les renseignements personnels (ou militaires) sont susceptibles d'être utilisés contre une personne ou un groupe. Si quelqu'un a raison de croire que les données recueillies au cours de la démobilisation seront utilisées devant les tribunaux ou qu'elles seront source de discrimination, le processus d'enregistrement serait mis en péril. En Namibie et en Afrique du Sud, des lois mettant certains groupes à l'abri de poursuites judiciaires dans certains cas ont été adoptées à titre de dispositions additionnelles aux accords de rapatriement et de démobilisation (*pour consulter la liste du matériel requis pour réaliser l'enregistrement, voir la section 6.2*).

Les soldats et les membres des groupes armés ne possèdent généralement pas de carnet d'identité. Pour des raisons de sécurité dans les zones de rassemblement pendant le désarmement et la démobilisation, ces individus doivent détenir des _____ qui précisent à quel groupe ils appartiennent.

Les _____ qui sont remis aux combattants dans les zones de rassemblement à la fin du processus de démobilisation servent de document d'admissibilité à d'autres services offerts dans le cadre du programme de DDR. Ils permettront en outre aux combattants de participer aux élections nationales. Généralement, le nom de la faction ou du groupe auquel appartenait la personne n'est pas inscrit sur les documents afin d'éviter qu'elle soit victime de discrimination. Habituellement, les documents de libération ont une grande valeur symbolique pour de nombreux anciens combattants, particulièrement pour les anciens membres des troupes de guérilleros, puisqu'ils leur procurent une certaine reconnaissance de leur service militaire et confèrent une certaine valeur aux objectifs de la guerre. Puisque les anciens combattants perdent fréquemment leurs documents de libération, il est préférable de les enregistrer pour être en mesure de les remplacer en tout temps. Il est également important de se rappeler que certains anciens combattants sont analphabètes et que des symboles et des explications sont nécessaires.

3.5.2.5 Planification des mesures de réintégration

La planification de l'acheminement continu des données vers les zones de rassemblement en vue de la réintégration constitue l'un des aspects importants à considérer lors de l'enregistrement des données. Le manque de données personnelles rend difficile la planification des mesures de réintégration en fonction des groupes cibles pendant la démobilisation. Très souvent, on ne connaît ni le nom, ni l'âge, ni la région d'origine des combattants. Dans certains cas, les anciens combattants ne veulent pas dire de quelle région ils sont originaires, et les renseignements qu'ils offrent, s'ils en offrent, sont parfois erronés. Le transfert rapide de ces données facilite considérablement la préparation de la réintégration des anciens combattants par les organismes responsables régionaux et locaux. Par conséquent, une banque de données de cette nature représente un outil indispensable pour les organismes de coopération au développement qui prennent part au processus. Les anciens combattants, affiliés à des _____ ou autres associations semblables, soutiennent la participation active des anciens combattants au processus de réintégration, comme ce fût le cas au El Salvador et au Guatemala.

Il faut prendre note des besoins particuliers des groupes qui ont été exclus du processus de démobilisation. En partant de là, il sera possible d'élaborer des mesures sélectives pour s'attaquer aux besoins des groupes vulnérables. Plus vite ces données seront recueillies, et plus efficacement les programmes destinés aux anciens combattants pourront être planifiés et utilisés comme base pour _____ des mesures conçues pour être mises en œuvre parallèlement aux programmes de DDR.

3.5.2.6 Désarmement – voir le chapitre 2

3.5.2.7 Séances d'information préalables à la libération

Il faut renseigner les combattants démobilisés sur les perspectives d'avenir et les mesures de rechange qui s'offrent à eux lorsqu'ils quittent le groupe armé. Il faut également les informer des défis éventuels de la transition de la vie militaire à la vie civile. L'étape préalable à la libération fournit les renseignements qui les prépareront au retour à la _____ et elle a comme objectif de réduire la probabilité d'une nouvelle mobilisation. Plus les anciens combattants disposeront de renseignements sur les programmes en place, plus ils seront enclins à quitter les camps et à profiter des services offerts. Cette étape est étroitement liée au processus de réintégration et, par conséquent, il serait souhaitable que le processus de réintégration soit déjà

enclenché lors de la démobilisation.

Les renseignements à transmettre aux combattants comprennent :

- les renseignements de nature économique (planification financière; éducation et formation);
- les renseignements sur le logement;
- les renseignements de nature politique et judiciaire (droits de la personne, responsabilités civiles, garanties juridiques, rééducation politique);
- les renseignements de nature sociale (évolution des rôles de chacun des sexes, intégration dans les communautés, éducation des enfants, gestion des traumatismes et du stress);
- les renseignements sur la santé (sensibilisation au VIH-sida, soins de santé de base, planification des naissances, immunisation) voir la section 6.3);
- les renseignements sur la prévention des crises et sur la réconciliation.

Les anciens combattants devront être informés sur les ajustements économiques et sociaux qu'ils auront à faire, comme par exemple le retour aux études, l'adaptation de leurs compétences à la vie civile et l'acquisition de compétences professionnelles. Il est essentiel qu'une évaluation de leur situation économique et de leurs perspectives d'emploi soit réalisée afin que leurs attentes ne soient pas trop grandes.

Il faut porter une attention particulière aux communautés choisies par les anciens combattants, car si quelqu'un possède des compétences qui s'intègrent bien au nouvel environnement, cela facilitera son

Les anciens combattants devront recevoir des explications sur les régimes de prestation, l'admissibilité au programme de réintégration et les autres programmes et services ainsi que sur la façon d'y avoir accès. Les hommes et les femmes ont droit à l'égalité d'accès à toutes les composantes de tous les programmes.

Les anciens combattants doivent compter sur une assistance leur permettant de faire admettre leurs enfants à l'école ou de s'y inscrire eux-mêmes et pouvoir s'inscrire à des programmes. Seul un petit nombre d'anciens combattants auront acquis des compétences non militaires qui leur permettront de gagner leur vie dans le monde civil.

Tout programme de formation axé sur les compétences doit comprendre une évaluation. Parce que l'armée ou les groupes armés ont subvenu à leurs besoins, de nombreux anciens combattants auront peu d'expérience de la gestion de leurs finances.

L'une des plus grandes difficultés qui attend les anciens combattants à leur libération du service actif est de trouver un logement. Il faut faciliter l'accès aux programmes d'assistance qui s'attaquent à ce problème.

Les personnes visées par les programmes de DDR (hommes, femmes, enfants, handicapés, veuves, civils, etc.) doivent être au courant de leurs droits en vertu des lois et des coutumes de leur pays. Dans nombre de cas, il est nécessaire de donner des explications sur le processus électoral, particulièrement dans les pays où un changement politique ou une transition a été réalisée ou est en voie de l'être. Les notions de société civile et de démocratie devront possiblement être élaborées en fonction du contexte du pays. Cependant, il ne faut pas imposer les structures et les processus à la population, y compris les anciens combattants, mais il faut les élaborer avec leur participation.

Les partis politiques, tant les nouveaux que les anciens, exercent souvent des pressions sur les anciens combattants. Étant donné que la démobilisation fait partie intégrante d'un grand processus de démocratisation, les séances d'information préalables à la libération servent à renseigner les anciens combattants sur les élections, sur les droits politiques et sur les programmes des partis. Le droit de prendre des décisions politiques à titre de citoyen doit être expliqué si l'on veut réduire les risques que se créent, ou que se créent à nouveau, des relations patrons-clients.

Tous les anciens combattants qui reviennent à la vie civile doivent se préparer à apprivoiser le nouveau contexte social, en particulier tout ce qui touche à l'évolution des relations entre les hommes et les femmes. Les femmes ont peut-être assumé de et acquis des pouvoirs en entrant au service d'un groupe armé (ou en subvenant à leurs besoins et à ceux de leurs enfants), et il est fort possible qu'elles ne veuillent pas abandonner cette nouvelle autonomie. Il est également fort possible qu'elles aient acquis de nouvelles compétences qui leur permettent de s'élever au-dessus de leurs rôles traditionnels. Les hommes, pour leur part, trouveront sûrement difficile d'accepter ces changements, puisqu'ils ont des conséquences sur leurs rôles sociaux et sur les tâches qui s'y rattachent. Il faut donc fournir de l'information relative aux causes et aux conséquences de ces changements à tous.

Les renseignements de nature sociale doivent également comprendre une préparation à l'intégration dans les communautés et aux obstacles auxquels on doit s'attendre, par exemple la discrimination et la stigmatisation. Il faut donner des explications sur les moyens à prendre pour aborder les questions délicates de réintégration. L'information concernant l'éducation des enfants doit être partagée tant avec les enfants qu'avec les adultes. Le des anciens combattants doivent être abordés avec délicatesse, tout en soulignant les formes traditionnelles de thérapie psychologique et de réconciliation. Il est important de renseigner tous les anciens combattants sur les moyens d'obtenir des services de counselling.

La période de regroupement dans les camps offre l'occasion de s'attaquer aux problèmes de santé et de proposer des et des mesures préventives, y compris sur la propreté, aux groupes cibles et à leurs personnes à charge. Le VIH-sida (*voir la section 6.3*), les conséquences des drogues sur le corps et la société, la planification des naissances en accord avec les coutumes (tant pour les hommes que pour les femmes), l'immunisation, les maladies infectieuses ainsi que les services offerts aux combattants et à leurs personnes à charge après la libération font partie des sujets à aborder.

Puisque les programmes de démobilisation ciblent essentiellement les combattants qui ont participé à des conflits violents, les mesures de prévention de crises s'imposent. Ces mesures doivent comprendre des activités de formation sur la gestion et le règlement non violent des conflits, l'acceptation des traumatismes et la réforme du secteur de la sécurité dans le but de soutenir les méthodes et les structures de gestion non violentes des conflits. C'est ici qu'interviennent les organismes de développement, en favorisant la confiance et en appuyant les mesures destinées à accroître la sécurité personnelle, publique et nationale, ainsi qu'à établir une correspondance entre les programmes de DDR et la bonne gouvernance. La réconciliation est directement liée à la prévention des crises. La préparation des mesures de réconciliation doit être lancée au cours de la démobilisation. La préparation des anciens combattants à participer à un qui profite à toute la société peut se faire pendant les séances

d'information qui précèdent le retour à la vie civile. Toutefois, la sensibilisation aux réalités culturelles est essentielle et il faut respecter les coutumes locales pour ne pas porter atteinte à l'identité et aux valeurs locales, qui ne sont généralement pas épargnées par les conflits armés.

En Ouganda, au cours de l' , on a pu constater l'absence de séances d'orientation et d'information dans le programme de démobilisation. Elles ont été ajoutées aux étapes ultérieures du processus et, selon d'anciens combattants, elles ont permis de réaliser la transition à la vie civile avec succès. En Éthiopie, les donateurs craignaient que le programme de rééducation politique ne fasse appel à la coercition, à l'endoctrinement et à l'intimidation. Aucune preuve n'a cependant pu être avancée.

Les anciens combattants et leurs personnes à charge doivent avoir la possibilité de participer à toutes les séances et à tous les ateliers d'information lorsque c'est possible. Cependant, les horaires doivent être prévus en conséquence.

Les séances d'information doivent être offertes à tous les groupes d'anciens combattants. Dans la mesure du possible, mieux vaut tenir des afin de favoriser la compréhension mutuelle entre les hommes et les femmes, plus particulièrement en ce qui a trait à l'évolution imputable à la guerre des rôles attribués à chacun des sexes. Cependant, la décision de tenir des séances conjointes ou distinctes doit être prise au , tout en tenant compte de la situation et des conditions sur le terrain.

Bien que l'accent ait été mis sur les individus jusqu'à maintenant, il faut tout de même souligner que la participation et la qui accueilleront les anciens combattants sont aussi très importantes. La préparation fait partie intégrante de la réconciliation et elle soutient les activités de réintégration.

La communauté internationale peut soutenir le processus de sélection des sites et les opérations pendant le regroupement dans les camps en fournissant une assistance dans les domaines suivants :

- services de consultation auprès des organismes nationaux responsables de la démobilisation en ce qui a trait à la planification et à la logistique des camps;
- gestion des bureaux régionaux ou des zones de rassemblement;
- surveillance et évaluation des conditions dans les zones de rassemblement (*voir la section 6.1*).

- approvisionnement des zones de rassemblement en nourriture et en médicaments à titre de mission de secours;
- consultation et examen médicaux ainsi que dépistage (volontaire et confidentiel);
- vivres pour les personnes à charge des combattants qui vivent à proximité des zones de rassemblement ou des casernes.

- mise sur pied des moyens logistiques pour l'enregistrement des anciens combattants;
- approvisionnement en matériel et en logiciel servant à l'enregistrement

informatisé (ainsi qu'à la réintégration).

- évaluation du profil social des ex-combattants et des priorités économiques des hommes et des femmes pour les aider à cerner leurs attentes et appuyer les organismes nationaux à planifier les programmes de réintégration avant la libération des combattants;
- mise sur pied un système de surveillance et d'évaluation qui servira à identifier les besoins relatifs aux mesures de réintégration dès le début du processus;
- recrutement des personnes aptes à fournir de l'information à leurs pairs en matière de santé, ce qui a comme conséquence de faciliter la réintégration des anciens combattants, car ils contribuent à améliorer l'état de la santé;
- éducation civique et campagnes d'information pour les combattants, leurs personnes à charge et les communautés d'accueil;
- mise sur pied des ateliers et des groupes de discussion au cours de l'étape qui comprend les séances d'information;
- préinscriptions aux programmes d'éducation, de formation et de formation à l'emploi.

Après leur libération de l'armée, les combattants seront dorénavant considérés comme officiellement démobilisés. Les doivent être délivrés aux combattants de manière à ce qu'ils puissent détenir des pièces d'identité qui leur permettront d'obtenir d'autres services offerts dans le cadre du programme de réintégration, accéder à des programmes gouvernementaux, et participer au processus électoral.

La libération représente la entre la démobilisation et la réintégration, et elle constitue une étape cruciale. Le transport de retour à la région d'origine ainsi qu'une trousse de soutien matériel servant à l'adaptation à la vie quotidienne sont habituellement offerts au moment de la libération. Dans certains pays, c'est ainsi que le programme de démobilisation prend fin. Toutefois, c'est à ce moment que débute le programme de réintégration, et cette étape doit aussi avoir été planifiée. Les chances de réussite de la réintégration et l'efficacité de l'assistance à la réintégration reposent sur la transition entre la démobilisation et la réintégration.

Immédiatement après la démobilisation, les moyens de subsistance des personnes démobilisées devront être assurés au moyen du transport et du secours d'urgence (nourriture, semences, vêtements, outils et argent par exemple). Sinon, il y a un risque que les combattants non démobilisés cherchent à se soustraire du processus de démobilisation, et que ceux qui ont déjà été démobilisés reprennent les armes. La première année qui suit une guerre civile est une période critique, particulièrement en ce qui a trait à la réintégration des anciens combattants.

Les questions suivantes devront être abordées :

des personnes démobilisées à partir des zones de rassemblement ou des casernes doit être compris dans le processus de DDR, afin que les anciens combattants puissent se rendre dans les régions qu'ils estiment en mesure de leur offrir les meilleures conditions de réintégration.

Il faut offrir aux anciens combattants les produits de première nécessité. On prépare les anciens combattants pour la première étape de la réintégration en leur fournissant des . Les hommes et les femmes reçoivent des trousseaux différents, car leurs besoins sont différents. Ces trousseaux sont conçues pour permettre aux anciens combattants de répondre à leurs besoins essentiels et à ceux des personnes à leur charge. Même si l'objectif de cette mesure est de réduire au minimum la lourdeur du fardeau sur les ressources limitées de la communauté qui accueille les anciens combattants, les services et la valeur de la trousse d'installation doivent correspondre au niveau de vie du reste de la population. Au cours de la planification, il sera important d'évaluer la situation avec l'aide du HCR et des autres organismes qui s'occupent des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et des réfugiés. Les gens seront insatisfaits s'ils ont l'impression que d'autres personnes reçoivent un traitement supérieur au leur. Il faut tenir compte de cette réalité.

Pour favoriser les objectifs poursuivis par les trousseaux d'aide à l'installation, des programmes à impact rapide dans le domaine de la doivent être mis en œuvre. Les programmes à forte densité de main-d'œuvre, comme la construction de routes et d'infrastructures, procurent de l'emploi aux anciens combattants au cours de la transition. L'assistance à la reconstruction des infrastructures favorise l'intégration sociale, car les membres de la communauté perçoivent le travail de l'ancien combattant comme une contribution à l'essor économique. La distribution de semences, d'outils agricoles et l'attribution (temporaire) de terres arables renforcent le potentiel d'autonomie du secteur agricole. La question des terres est très importante et leur attribution (temporaire ou permanente) est généralement accompagnée d'une réforme de la propriété terrienne. Cette question sera abordée en profondeur au point 4.6.3 du chapitre portant sur la réintégration.

Dans les régions où le retour des anciens combattants augmente la taille de la population de manière importante, il se produit des goulots d'étranglement dans les Il est particulièrement important de renforcer les établissements de santé actuels ainsi que les systèmes de sécurité au cours de cette étape.

À mesure qu'ils reviennent des régions touchées par la guerre, les anciens combattants doivent être capables de se renseigner sur les éventuelles mesures de promotion offertes dans le cadre du programme de réintégration. Les doivent constituer un prolongement des séances d'information préalables à la libération.

La de ces mesures demande un grand savoir-faire et d'importantes capacités de gestion. En Ouganda, l'Agence allemande de coopération technique a participé au financement des trousseaux d'aide à l'installation et elle a de plus assuré la prestation des services de consultation pour l'Organisme de mise en œuvre, la UVAB, en matière de planification. Pour des raisons logistiques et pour les besoins de l'évaluation subséquente des mesures de réintégration, il faut obtenir des données précises sur les allées et venues des anciens combattants. Partout où les infrastructures sont adéquates, il est opportun d'offrir certains services, tels que le transport ou l'approvisionnement en matériel agricole, par soumissions publiques.

Au cours de la transition entre les zones de rassemblement et les casernes et le retour à la vie civile, les mesures traditionnelles de secours d'urgence sont fréquemment nécessaires. Bien que l'approvisionnement des zones de rassemblement soit crucial à cette étape, il est tout aussi important de fournir de la

nourriture, de l'eau potable, des semences et des habitations aux personnes démobilisées. L'éventail des services offerts pendant la réintégration comprend les éléments suivants :

- financement;
- services de consultation pour la planification et la mise en œuvre;
- soutien en matière de logistique et de transport;
- approvisionnements en secours d'urgence (pour les anciens combattants et les communautés d'accueil);
- trousse d'aide à l'installation;
- mise en œuvre de systèmes d'information;
- mise à jour d'une banque de données servant à la réintégration (créée lors du séjour dans les camps par exemple);
- accroissement des capacités de la communauté d'accueil à intégrer les anciens combattants.

3.6 CONCLUSION

Les chapitres portant sur le désarmement et sur la démobilisation montrent clairement que les mesures prises pour assurer la réussite du programme de DDR doivent être axées sur la vie civile, plutôt que sur la vie militaire, car le but ultime de la réintégration consiste à préparer les anciens combattants à la vie civile. D'autre part, les nombreuses tâches variées assumées par les organismes humanitaires et d'aide au développement montrent l'importance de la de concert avec des mesures à court et à long termes de soutien au programme de DDR. Il est essentiel que le personnel militaire accepte la démobilisation des forces militaires ou paramilitaires. Elles partageront éventuellement un mode de pensée similaire et seront susceptibles de mieux se comprendre et de mieux communiquer. Il est fort possible que les anciens combattants respectent davantage d'autres soldats et leur fassent davantage confiance qu'aux civils avec qui ils ne partagent que peu d'expériences communes. Bien que les anciens combattants doivent jeter les bases des mesures de confiance, les civils doivent s'appliquer à améliorer la sécurité et à favoriser la bonne gouvernance.

Le chapitre qui suit aborde la réintégration et souligne l'importance de sa réussite pour que les mesures de désarmement et de démobilisation soient vraiment efficaces. La réussite de ces mesures réduira largement les risques d'une nouvelle mobilisation et les risques que les anciens combattants aient recours à la coercition et à la violence, ce qui aurait comme conséquence de miner les mesures de confiance et la cohésion sociale.

désavantagées ou aux groupes qui requièrent un soutien particulier. À l'échelle nationale, les programmes visent à améliorer les conditions générales nécessaires à la réintégration.

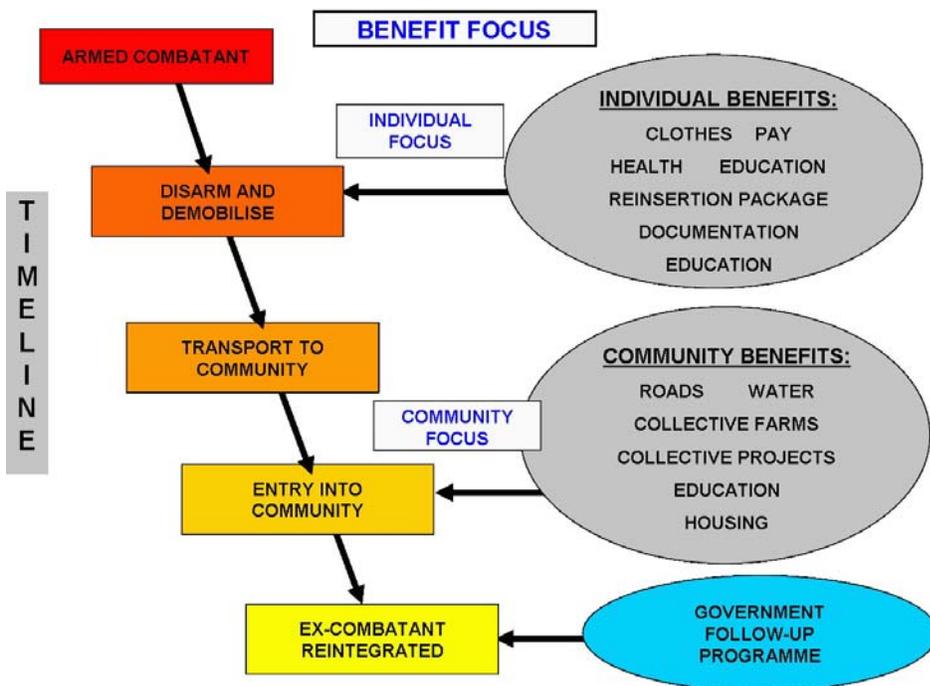
4.3 Groupes cibles et bénéficiaires

La taille du groupe composé des bénéficiaires des programmes de réintégration est plus grande que celle du groupe cible, soit les _____, car leur _____ qui les accueillent doivent aussi profiter des mesures de réintégration. Au cours de la réintégration, l'action du programme passe de l'individu à la _____ où l'ex-combattant s'est installé ou désire s'installer.

La réorientation de l'action du programme, de l'individu à la communauté, est essentielle à la réussite de la réintégration. Au début du processus, il faut faire preuve d'égard envers les individus lors de l'évaluation, basée sur les possibilités offertes et sur des perspectives d'avenir réalistes. Pour réaliser une _____ de la situation d'un ex-combattant, il faut mener une _____ du milieu de la situation de l'ex-combattant, et de comprendre les besoins, y compris ceux de la communauté d'accueil choisie.

Les organismes chargés de mener à bien le programme de réintégration et les ex-combattants qui y participent doivent connaître l'_____ afin que l'intégration à la communauté ait une véritable chance de réussir. Le jumelage heureux des compétences et des besoins de l'individu à ceux de la communauté d'accueil peut faire la différence entre une personne qui deviendra un membre productif de la communauté, grâce à la réussite de son intégration, et une personne qui aura de la difficulté à gagner sa vie et qui pourrait recourir à nouveau à la violence (armée) et au crime pour survivre. De plus, l'orientation subséquente de l'action sur la communauté constitue une mesure importante de sensibilisation des communautés à l'accueil des ex-combattants, ce qui permettra, on l'espère, de réduire les préjugés non fondés et d'aider les gens à accepter leurs traumatismes. Le lien entre les besoins de l'individu et ceux de la communauté crée des possibilités d'emploi à court terme, dans le cadre de projets touchant les infrastructures et la construction, qui favorisent le développement de la communauté et qui, par conséquent, facilitent l'acceptation des ex-combattants, car ils sont dorénavant perçus comme des personnes qui apportent une contribution positive à la communauté.

La figure 7 illustre comment les avantages passent de l'ex-combattant à la communauté d'accueil.



Comme décrit au chapitre portant sur la démobilisation (voir la section 3.3, Groupes cibles), il y a des différences énormes entre le des ex-combattants. Ces différences deviennent évidentes lorsque les individus éprouvent, à divers degrés, des difficultés se réintégrer. Il faut donc porter une attention particulière à ce facteur dans le cadre des programmes de réintégration. À la démobilisation, il est possible d'établir une distinction au sein du groupe cible en fonction du sexe, de l'état matrimonial (y compris le nombre de personnes à charge), de la formation reconnue (diplômes de fin d'études, formation professionnelle), de l'expérience de travail et des attentes. Ces renseignements personnels (voir la section 3.5.2.4 portant sur l'enregistrement) sont essentiels à la planification des programmes ciblés de réintégration et à l'établissement de solutions individuelles. Malheureusement, peu de pays possèdent de données regroupées concernant le profil social des groupes cibles.

Nombre d'autres sont utiles lorsque vient le temps de brosser un tableau précis du profil social de l'ensemble du groupe cible : identité ethnique, durée de l'expérience de la guerre (nombre d'années en pourcentage de l'âge du combattant), identification politique et sociale au «gagnant» ou au «perdant», ampleur du traumatisme causé par la guerre (en portant une attention particulière aux victimes d'enlèvement et à la gravité tant physique que psychologique du traumatisme), état de santé (invalidités, maladies permanentes), installation en région urbaine ou rurale, retour à la région d'origine ou réinstallation dans une autre région, liens avec la communauté (accueil par la famille, le clan ou la communauté) et ressources personnelles. L'établissement du profil social du groupe cible permet également de brosser un tableau clair des bénéficiaires des programmes de réintégration. Puisque les conjoints et les personnes à charge des ex-combattants sont également touchés par la démobilisation (il est possible qu'ils soient aussi d'ex-combattants), il est important d'avoir une idée précise de la taille et des besoins des ménages qui ont besoin du soutien des programmes de réintégration.

Ces modèles fournissent déjà des critères servant à l'étude du groupe cible et aux . De plus, il existe un ensemble de facteurs sociaux qui déterminent la situation et les problèmes du groupe cible.

Les programmes de réintégration doivent également répondre aux

des groupes qui n'ont pas été officiellement démobilisés. Ce groupe comprend les enfants soldats, les enfants et les adolescents qui ont été élevés dans des camps militaires, les personnes âgées, les invalides de guerre qui ont quitté soit l'armée soit les groupes armés avant la fin de la guerre et les veuves de guerre.

Quelle que soit la catégorie dans laquelle s'inscrit le groupe cible, on ne doit pas oublier que la plupart des ex-combattants trouvent des

. C'est d'autant plus difficile pour les adolescents sans éducation qui n'ont eu que peu de possibilités avant le conflit. Ils ont peu d'aptitudes sociales, peu ou pas de famille, et ils ont une plus forte propension à avoir recours aux agressions et à la violence pour résoudre leurs problèmes. Dans leur cas, les programmes de réintégration visent à leur apporter soutien et assistance.

4.4 Conditions et principes dérivés

Tel que nous le disions dans l'introduction, il faut miser sur une bonne gouvernance, qui garantira la sécurité humaine, des mécanismes de gestion pacifique des conflits et la réconciliation après le conflit, pour pouvoir assurer une paix durable. La participation politique des ex-combattants est essentielle, car si on les écarte de la participation politique, cela risque de créer ou de raviver des tensions qui attiseront la violence. Certaines des mesures de soutien à la réintégration politique comprennent la reconstitution des forces de sécurité, le perfectionnement du personnel et le renforcement des institutions politiques et de la capacité de gouverner ainsi que l'amélioration des droits de la personne et l'introduction de mécanismes de réconciliation. Le rétablissement et le développement de la société civile, la prestation des services de sécurité et les mesures de gestion pacifique des conflits sont des conditions fondamentales qui préviennent la violence et qui favorisent la durabilité du processus d'instauration de la paix.

À la suite d'une guerre civile, de graves problèmes affectent les systèmes et les processus de gouvernance et, par le fait même, la sécurité humaine. Les

, tant sur le plan national, que public et personnel, ont une incidence marquée sur les perspectives de réintégration, tout comme elles en ont sur les initiatives en matière de désarmement et de développement.

Les mesures destinées à améliorer la sécurité soutiennent également la réintégration, et vice versa. Parmi ces mesures, on compte les suivantes :

- (des forces armées qualifiées capables d'assurer la sécurité extérieure, une force de maintien de l'ordre qualifiée, ou d'autres organismes chargés de la sécurité, capable d'assurer la sécurité interne);
- (un service de police qualifié et impartial);
- (des combattants démobilisés et de leur famille ainsi que celle d'autres groupes);
- (élections libres et justes, renforcement de la primauté du droit et de l'impartialité juridique, ce qui protège les droits politiques et la société civile);
- (réceptivité et responsabilité des institutions politiques et des organismes chargés de la sécurité et de leurs dirigeants);
- (protection des déplacements, des échanges commerciaux, et de la propriété foncière – et certains ajouteraient ici, l'assurance de bénéficier des biens matériels de base).

Le contexte d'après conflit offre la le système politique et d'apporter des changements aux éléments qui ont probablement contribué au déclenchement du conflit au départ. Les mesures suivantes, si elles favorisent la bonne gouvernance, doivent être mises en application dans le but de soutenir un système de gouvernance qui se voudra participatif, responsable, transparent, réceptif, axé sur le consensus, équitable et où tout le monde aura sa place, efficace, et qui se conforme à la primauté du droit.

Toutes les parties doivent sanctionner les changements politiques et, par-dessus tout, les mécanismes constitutionnels et financiers du gouvernement. Cela donnera lieu à des ententes sur le [] entre le gouvernement central et les gouvernements locaux, sur l'autonomie de certaines régions et sur l'autonomie gouvernementale de certains groupes. Les États se relevant d'un conflit devront vraisemblablement compter sur l'aide extérieure pour réformer la fonction publique et pour renforcer leur capacité à gérer efficacement. Les parties devront s'entendre sur les réformes qui satisferont les intérêts des minorités et des groupes désavantagés.

Les principes de la réintégration tirent leur origine des principes du désarmement et de la démobilisation. La réintégration doit être [] et, par conséquent, elle nécessite des ressources financières et humaines adéquates. Idéalement, les ex-combattants réintègrent la vie civile, ils ne sont pas mobilisés à nouveau et ils n'ont plus recours à la violence. Quoi qu'il en soit, le programme de réintégration doit tenir ses promesses. Il est essentiel que les perspectives d'avenir des ex-combattants soit évaluées de manière réaliste dans le cadre du programme et que personne n'entretienne des attentes irréalistes.

La réintégration ne peut se réaliser que dans les communautés où les gens se sentent en sécurité. Les processus de désarmement et de démobilisation sont des mesures destinées à garantir la [] nécessaire pour que les ex-combattants tentent de se réintégrer. Par conséquent, si le désarmement et la démobilisation échouent, les mesures de réintégration seront futiles.

Tout comme les processus de désarmement et de démobilisation, la réintégration doit être [], bien organisée et []. Cela est particulièrement vrai en ce qui concerne les programmes humanitaires et de développement dans le pays visé.

Bien que la réintégration s'inscrive dans un processus de développement dont le calendrier est illimité, ce dernier doit être essentiellement déterminé par le contexte économique du pays et par l'ampleur de la collaboration avec les autres programmes de développement. La planification à long terme et la souplesse sont donc nécessaires. Cette [] doit également se refléter dans le mandat des organismes participants. D'autre part, en particulier dans le cas de la démobilisation à la suite d'une guerre civile, il faut obtenir des succès perceptibles le plus rapidement possible, et ce, auprès du plus grand nombre d'ex-combattants pouvant profiter des mesures.

Les [] sont donc généralement mis en œuvre dès le début des programmes de démobilisation ou ils sont offerts de concert avec les troupes de démobilisation que les combattants reçoivent à leur libération. La plupart des pays ne comptent que sur des organismes ou sur des programmes qui, malheureusement, prêtent seulement assistance aux ex-combattants de cinq à dix ans après leur démobilisation.

La durée des programmes de réintégration dépend essentiellement de deux facteurs : l' [] et la []. La participation active des ex-combattants au processus de démobilisation est importante, car elle leur procurera un sentiment d'appartenance et elle augmentera leur confiance dans le processus.

La participation active (lorsqu'elle est possible) des groupes cibles à la planification et à la mise en œuvre du programme de DDR est essentielle. Elle procurera à ces groupes un sentiment [] et elle augmentera leur confiance dans le processus, ce qui les rendra moins susceptibles d'avoir recours à la violence armée pour obtenir un revenu, car on leur aura présenté des options concrètes. En Amérique centrale, le concept *Fundación* réussit à faire participer les ex-combattants avec succès à tous les aspects de la mise en œuvre des programmes de réintégration.

Il faut coordonner adéquatement les mesures de réintégration des ex-

combattants avec les autres programmes

(PDIP, réfugiés, etc.). La réintégration fonctionne plus efficacement lorsqu'il existe une politique nationale de réintégration qui s'applique à tous les groupes qui ont besoin d'assistance au cours de la réintégration. Cet aspect s'avère être tout aussi important dans les situations d'urgence lorsque les organismes donateurs élaborent des programmes en vue du rapatriement.

Bien qu'il ne faille pas considérer les réfugiés rapatriés et les combattants démobilisés comme faisant partie d'un même groupe, car leurs allégeances politiques sont différentes et pourraient causer des tensions, une doit servir à coordonner tous les projets dans ce domaine. Les programmes doivent être reliés et les avantages qu'ils procurent doivent être les mêmes pour tous si l'on veut éviter l'éclosion de nouveaux conflits susceptibles de devenir violents. Avec le temps, les programmes de réintégration devront s'étendre aux autres groupes. L'établissement de liens entre les programmes humanitaires ou de développement et les programmes de réintégration sera facilité si ces derniers sont compris dans la politique à court et à long terme du gouvernement et qu'ils sont offerts par un ministère à portefeuille unique.

La durée des programmes de réintégration dépend de la volonté politique des et des. Alors que les programmes de démobilisation comportent des calendriers précis et qu'ils sont surveillés par la communauté internationale, les programmes de réintégration ne réussissent qu'à obtenir des engagements timides de la part de l'assemblée législative et des décideurs politiques, car on les considère trop onéreux. Par conséquent, les institutions compétentes manquent de ressources humaines et on ne leur accorde pas assez de responsabilités.

Les donateurs ont également un rôle important à jouer, non seulement dans le financement des programmes, mais aussi dans la promotion de la mise en place d'organismes capables de mettre en œuvre un des vétérans. Sans un tel mandat, l'attention portée à la situation des ex-combattants est trop souvent tributaire de la capacité des vétérans à attirer l'attention au moyen de manifestations et de la violence.

Dans nombre de pays, la loi des organismes de mise en œuvre. En Ouganda par exemple, l'organisme chargé de la démobilisation et de la réintégration, le UVAB, avait reçu à l'origine un mandat de six ans. Cette façon de faire permet d'évaluer le fardeau économique des programmes de réintégration sur le budget national. Dans certains pays, les responsabilités touchant la démobilisation et la réintégration sont séparées. Au Mozambique, la démobilisation a été mise en œuvre sous la supervision de l'ONU. Le mandat de la mise en œuvre de la réintégration a été transmis au ministère du Travail par la suite.

L' envers les ex-combattants influence l'efficacité et la rapidité de la mise en œuvre des mesures de réintégration. Le risque d'un retour à la guerre est plus élevé lorsqu'il y a un lien étroit entre l'État et les combattants démobilisés qui n'ont pas été assimilés aux forces armées du pays. La mise en place de regroupements d'ex-combattants peut être un mécanisme extrêmement efficace de concertation avec le gouvernement et les organismes de l'ONU, comme ce fut le cas au El Salvador et au Guatemala.

Après la démobilisation, il demeure toujours une certaine forme de envers le groupe armé. Des années de dépendance envers un groupe armé peuvent se traduire par des attentes irréalistes. Dans nombre de cas, le groupe armé représente une famille substitut et un réseau de soutien. Cela demeure vrai même après la dissolution officielle des groupes.

Dans les pays africains où les mouvements de libération ont pris le contrôle d'un État et d'une économie en santé, les ex-combattants ont reçu des et
sont venus En
Algérie par exemple, pays riche en pétrole, les vétérans et les personnes à leur charge ont été récompensés de façon peu ordinaire. Lorsque le pays a obtenu son indépendance, de nombreux ex-combattants ont été affectés à postes de haut niveau dans les entreprises d'État et on leur a accordé des privilèges d'importation dont ils jouissent encore aujourd'hui. Au Zimbabwe et en Namibie, nombre de personnes rapatriées et d'ex-combattants ont été affectés à des postes nouvellement créés dans la fonction publique. De telles mesures créent de l'emploi et elles favorisent la reconnaissance sociale des ex-combattants. Une réorganisation de la fonction publique s'effectue en parallèle avec l'intégration de plusieurs armées et elle constitue un des éléments de la réconciliation nationale. Néanmoins, tant à court qu'à long terme, cela représente un fardeau sur le budget national sans lequel l'administration publique serait plus efficace.

La création d'un lien de dépendance des ex-combattants envers l'État, au moyen de relations clients-patrons, constitue un instrument politique qui influence les mesures de développement de façon négative. Généralement, les groupes qui ne sont pas représentés par des groupes d'intérêts — ex-combattantes, ex-combattants âgés, membres des groupes ethniques et invalides de guerre — sont exclus des programmes. Les ex-combattants âgés, les invalides de guerre et les personnes à la charge des combattants morts au combat doivent être couverts par des

. Dans de nombreux pays, une politique visant le versement des pensions des vétérans et des invalides de guerre ne peut être adoptée tant au plan fiscal que politique. Même lorsque les pensions pour les vétérans et leur famille sont prévues par la loi, elles ne sont versées que nombre d'années après la fin des programmes de réintégration. Au Zimbabwe, une loi régissant les prestations accordées aux vétérans a été adoptée en 1993, soit treize ans après la démobilisation. Dans tous les cas, il faut évaluer s'il est possible ou non de mettre en place des programmes de sécurité sociale à long terme (fonds de pension par exemple) destinés à certains groupes cibles, et ce, parallèlement aux programmes de réintégration. Les groupes cibles ne se limitent pas seulement aux ex-combattants, ils comprennent également tous les groupes touchés par la guerre. Il faut que ces programmes entrent en vigueur tout de suite après la conclusion des programmes de réintégration.

Le gouvernement, ayant déjà suffisamment de mal à se concentrer sur l'économie, les ex-combattants de sexe masculin, qui sont habituellement perçus comme le soutien de famille dans les sociétés en développement, seront le centre de leur attention. Le programme de réintégration et ses organismes associés chargés de la mise en œuvre devront porter leur attention sur les groupes vulnérables et ignorés.

Les ressortent aussi
clairement dans le cadre de la réintégration. Les rôles traditionnels attribués aux femmes veulent qu'elles dépendent des hommes et, par conséquent, elles ne sont pas admissibles aux programmes de sécurité sociale. Les officiers haut gradés et les techniciens spécialisés de l'armée éprouvent moins de difficultés à trouver de nouvelles fonctions. Il n'est pas rare qu'ils fassent appel à leurs contacts dans l'armée et dans les domaines connexes du secteur privé. Cependant, en ce qui a trait au statut et à l'influence politique, ils constituent le groupe qui a le plus à perdre. À la lumière de ce qui précède, l'accent initial au El Salvador, par exemple, avait été mis sur les quelque 600 dirigeants des troupes de guérilleros, et l'objectif consistait à faire en sorte qu'une fois que les dirigeants auraient ce qu'ils voulaient, leurs soldats allaient emboîter le pas. Cette expérience montre qu'il est justifié de porter une attention particulière aux dirigeants et aux supérieurs des groupes armés : une fois réintégrés, ils servent de modèle à leurs partisans.

La transformation de certains éléments de l'armée en organismes gouvernementaux de développement peut sembler une excellente idée sur le plan politique, mais cette approche peut avoir pour effet de ralentir la démobilisation à court terme. Ainsi, l'armée reçoit de nouvelles tâches et une nouvelle image. À long terme toutefois, le nouveau rôle de l'armée risque d'avoir des effets fâcheux puisqu'il ne favorise pas la réintégration à la société civile. La dépendance des ex-combattants envers l'armée et l'État s'en trouve donc renforcée.

En revanche, l'armée peut, en collaboration avec les organismes gouvernementaux de développement comme les Brigades de développement en Namibie, offrir aux ex-combattants des programmes de formation intéressants, qui leur permettront d'acquérir de l'expérience ou d'obtenir de la formation avant qu'ils n'intègrent le marché du travail. Cependant, le manque de mesures de formation offertes hors des établissements de formation existants représente un inconvénient majeur et, dans nombre de cas, l'absence de liens entre la formation acquise n'a aucun rapport avec le marché du travail. Il y a aussi le risque que les entreprises appartenant à l'État soient tellement centralisées qu'elles soient incapables d'avoir des effets favorables au sein de la communauté.

Il faut limiter le soutien et l'assistance accordés à certaines sections de l'armée victorieuse. Dans la plupart des pays, le processus de paix mis en œuvre après une guerre civile est fondé sur le principe de la répartition équitable, ce qui rend difficile sur le plan politique de privilégier un groupe de combattants démobilisés par rapport à un autre. De plus, la pression appliquée par les donateurs internationaux oblige ceux-ci à insister pour que la mise en œuvre des programmes de réintégration soit rapide et durable.

Parallèlement à la démobilisation et à la reconstruction, nombre de gouvernements mettent également en œuvre des programmes en collaboration avec la Banque mondiale, ou à titre de condition préalable pour recevoir un prêt du FMI. Les programmes d'ajustement structurel étaient une condition essentielle visant à assurer le remboursement de la dette, mais ils faisaient en sorte que les sommes allouées aux programmes sociaux et au développement devaient être réduites pour donner priorité au remboursement de la dette. Ces mesures se sont avérées imprudentes parce que les compressions dans les programmes sociaux et de développement ont nui aux programmes de réintégration. De telles mesures réduisent l'éventail des services offerts aux réfugiés et aux ex-combattants, et ce, malgré l'accroissement de la demande de services au moment du rapatriement.

Il existe une vaste gamme de mesures et d'approches visant à promouvoir la réintégration à différents niveaux sociaux et économiques. Tant l'ampleur que la durée de ces programmes varient énormément. Le «point de départ» des programmes et le choix des groupes cibles dépendent en grande partie de la situation politique du pays et de l'influence politique des combattants et des ex-combattants. Les divisions reflètent les différences entre les groupes armés victorieux et perdants.

Deux contextes différents se dégagent en ce qui a trait aux scénarios possibles de réintégration : la réintégration dans une société touchée par la guerre et la réintégration dans une société stable et majoritairement civile. Le premier contexte laisse entrevoir trois scénarios possibles après la guerre :

- **Scénario gagnant sans équivoque** : un gagnant sans équivoque se dégage d'un conflit armé. La partie victorieuse doit réduire la taille de ses forces armées et se sent habituellement obligée de récompenser ses ex-combattants pour leurs services rendus.
- **Scénario perdant sans équivoque** : un ou plusieurs groupes armés ont subi une défaite militaire ou ont dû dissoudre leur aile militaire pour atteindre leurs objectifs politiques. Les ex-combattants doivent réintégrer la société à titre de civils,

souvent sans recevoir beaucoup de soutien et en projetant une image sociale négative.

- : un tiers, comme l'ONU par exemple, négocie la paix entre les parties. Dans cette situation, les ex-combattants doivent être réintégrés à la vie civile. Peu d'entre eux entrent au service de la nouvelle armée.

Cependant, et sans tenir compte des scénarios mentionnés ci-dessus, il faut traiter toutes les parties qui ont participé au conflit avec respect et dignité si l'on veut instaurer la confiance. Pour sa part, la communauté internationale doit identifier qui détient le véritable pouvoir. Elle doit par conséquent intervenir avec prudence dans un contexte extrêmement tendu et tout en maintenant l'objectif de préserver et de renforcer le qui prévaut à la suite d'un conflit armé.

4.4.3.1 La réintégration dans les sociétés touchées par la guerre

L'accueil reçu par les programmes de réintégration, et les préjugés sociaux auxquels les ex-combattants doivent faire face dépendent en grande partie du

du pays et de la situation entourant la démobilisation. Il faut tenir compte de ces conditions lors de la mise en œuvre des programmes de réintégration et il faut réagir sans faire de discrimination envers les groupes d'ex-combattants ou les autres groupes sociaux, en particulier ceux qui ont souffert pendant la guerre.

Dans nombre de pays, les guerres civiles prennent fin sans que ne se dégage un gagnant ou un perdant. Par conséquent, tous les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux responsables de la réintégration des ex-combattants doivent travailler dans un contexte politique délicat et difficile. Le rôle qu'ont joué les ex-combattants au cours de la guerre ne doit pas déterminer les services de réintégration qui leurs seront accordés. Peu importe la partie à laquelle ils appartiennent, les ex-combattants éprouvent les mêmes difficultés d'intégration à la vie civile : en effet, leurs besoins sont très similaires à ceux des réfugiés et des personnes déplacées et rapatriées. La de la société qui intégrera les réfugiés et les personnes déplacées constitue un facteur capital dont il faut tenir compte au cours des programmes de réintégration.

De nombreux ex-combattants ne souhaitent plus un retour aux conditions de vie qui prévalaient avant ou pendant la guerre. Un retour dans leur village ou dans leur région d'origine peut, selon eux, sembler attrayant, mais pour trouver du travail, ils devront s'installer dans des . Les restrictions imposées par les rôles traditionnels attribués à chacun des sexes dans les régions rurales font en sorte qu'il est plus intéressant pour les ex-combattantes de s'installer dans des centres urbains, et ce, même s'il s'y pratique également une division sexuelle du travail. Pour leur part, les hommes éprouvent des difficultés à trouver des emplois dans les villes, particulièrement ceux qui proviennent d'un milieu rural ou ceux qui ne possèdent pas de compétences applicables en milieu urbain.

Les femmes hésitent généralement à abandonner l'autonomie qu'elles ont acquise à titre de combattantes ou à titre d'unique soutien de famille. Les femmes déplacées, par exemple, trouvent plus facilement des emplois en ville que leurs partenaires, soit à titre de bonnes d'enfants, de ménagères ou de gouvernantes. L'évolution des en ce qui a trait à l'accès au revenu risque d'avoir un effet négatif sur les relations interpersonnelles au sein de la cellule familiale et de favoriser la . Cela est particulièrement vrai pour les combattants qui reviennent auprès de leur conjointe ou de leur épouse et qui réalisent que celles-ci assument maintenant les tâches qui faisaient partie de leurs rôles sociétaux.

La perte ou la réduction des tâches, qui permettaient autrefois aux hommes d'affirmer leur diminue l'estime de soi. En outre, l'adaptation à l'évolution des rôles interpersonnels constitue un facteur essentiel qui permettra de déterminer comment la société se relèvera de la guerre.

Les privations imposées par la guerre risquent d'engendrer des en temps de paix. Dans de nombreux cas, on a promis aux combattants de leur donner accès à l'éducation, à l'emploi et aux terres en cas de victoire. Ils ont donc modelé leurs plans et leurs désirs en fonction de ces promesses. Ils seront inévitablement déçus.

Au lendemain de la guerre, il faut reconstruire et réorganiser les structures économiques et sociales du pays. Les infrastructures ont généralement été détruites et les pénuries en nourriture et en approvisionnement général sont fréquentes. De plus, il y a un risque élevé que les conflits en cours dégénèrent en affrontements armés. Si cela se produit, les personnes démobilisées constituent un des nombreux groupes qui devront compter sur les . Les autres groupes vulnérables qui devront également compter sur les secours d'urgence sont notamment les réfugiés rapatriés, les personnes déplacées dans leur propre pays et les autres groupes de civils qui ont subi les conséquences de la guerre.

Bien que la réintégration des ex-combattants dans les sociétés relevant de la guerre soit essentielle, elle est également très difficile. Le manque de sécurité humaine et de cohésion sociale font qu'il est tout aussi important de la société que les infrastructures. Ainsi, la réconciliation et la réintégration constituent deux des préalables qui s'appuient l'un et l'autre et qui permettent d'assurer une paix durable. Cependant, la réintégration risque aussi de transposer les tensions dans les foyers et dans les communautés. Dans une situation semblable, la structure des outils d'élaboration des politiques sera déterminée par ces deux préalables. Dans les pays comme le Libéria, où des groupes armés peu organisés, habituellement des adolescents, perpétuent une guerre civile sans véritable objectif, les programmes de réintégration s'avèrent intéressants pour les combattants et ils peuvent les inciter à s'autodémobiliser.

La réintégration à court et à long terme des ex-combattants constitue un élément important dans le cadre du secours d'urgence orienté sur le développement, et elle est essentielle dans les sociétés déchirées par la guerre. Les mesures de réintégration peuvent prévenir le recours à la force tant à titre de « mesure d'accès au revenu » qu'à titre d'outil de résolution de conflit social. Au cours de la démobilisation générale, les mesures destinées aux ex-combattants sont généralement destinées à des groupes cibles qui montrent un faible potentiel d' . Par conséquent, les programmes de réintégration doivent renforcer le potentiel d'initiative personnelle des ex-combattants, ils doivent être centrés sur la pauvreté et ils doivent favoriser l'intégration à la population civile. La participation des ex-combattants aux mesures visant à reconstruire les infrastructures est très utile, car elle permet aux communautés de constater une amélioration immédiate de leur situation.

Les lendemains de la guerre dans certains pays peuvent faire ressortir les différences qui existent entre les régions et les classes, en particulier si la destruction et la souffrance n'ont touché qu'une certaine région du pays ou qu'une certaine couche de la société. Le contraste est d'autant plus évident lors du retour d'exil des soi-disant . Ce terme a été créé pour décrire les populations exilées chez lesquelles la distinction entre les combattants et les réfugiés est nébuleuse. Dans certains cas, les réfugiés se considèrent aussi comme des combattants. Lors de la réintégration d'un tel groupe aux structures sociales et économiques dominantes, l'accès au marché de l'emploi et aux positions sociales est généralement difficile. Bien que les réfugiés et les ex-combattants de retour au pays aient réussi à surmonter les affres de la guerre, la culture et les institutions dominantes du pays refusent de reconnaître cette expérience. La frustration s'installe rapidement et les demandes des personnes démobilisées, sous la menace de l'usage de la force, se font pressantes. Dans des situations semblables, il faut considérer le programme de réintégration comme faisant partie d'un tout, à savoir la reconstruction ou la création d'une société qui fonctionne, sans quoi, la réintégration ne sera rien de plus qu'une suite interminable de subventions et d'aide sociale. Un retour à certaine forme de société structurée, dont la responsabilité revient au gouvernement local, doit constituer l'objectif des programmes de réintégration.

4.4.3.2 La réintégration à une société civile plus stable

La réintégration des ex-combattants dans des sociétés relativement stables, où l'on trouve des marchés fonctionnels et des cycles économiques, soulève des problèmes qui diffèrent de ceux des sociétés déchirées par la guerre. Cela comprend la démobilisation des armées régulières, ainsi que celle de tous les autres groupes armés qui ont participé au conflit. Les [] ne sont pas perçues de la même manière dans tout le pays. C'est le cas en Afrique du Sud, par exemple, où la société a été touchée de manière très inégale par la violence interne et par la guerre. L'économie globale du pays, en particulier dans les zones «blanches» des principales villes, n'a jamais été touchée par la guerre. De même, au Zimbabwe et en Namibie, les membres des troupes de guérilleros sont retournés, en principe, dans des pays dont l'économie officielle, à laquelle les ex-combattants n'ont pu profiter que d'un accès limité par le passé, n'a pas été détruite par la guerre.

La nécessité de disposer de mesures de [] est souvent sous-estimée dans les pays qui comptent sur une économie relativement forte. Malgré tout, c'est précisément dans ces pays que les ex-combattants sont exclus de manière permanente de l'économie officielle. Le manque de compétences et de diplômes reconnus leur ferme l'accès à l'emploi, bien que la concurrence dans l'économie parallèle soit féroce. Sans formation reconnue et sans l'acceptation sociale, ils risquent de demeurer en marge.

4.5 La réintégration à trois niveaux : national – régional – local

Peu importe le cadre ou la stratégie de réintégration, les personnes chargées de sa mise en œuvre ainsi que les organismes d'aide au développement doivent établir les tâches et les responsabilités en fonction de trois niveaux différents : national, régional et local. La distinction entre le niveau national ([] -réintégration), le niveau régional ([] -réintégration) et le niveau local ([] -réintégration) n'est pas seulement utile pour identifier les différences régionales, elle sert également à préciser les mesures de réintégration éventuelles. La réintégration est un processus qui se déroule principalement dans les communautés, au niveau local. C'est à ce niveau que les décideurs doivent cerner les besoins des groupes cibles et évaluer les chances de réussite de la réintégration. Cependant, pour que le programme national soit efficace, il faut lier et coordonner les activités des trois niveaux. Il faut contenir le désir de voir progresser et réussir le programme rapidement si l'on veut qu'il soit efficace et durable, et ce, sans oublier d'y inclure la culture et la participation locale. Que cela soit bien clair, peu importe le niveau — les programmes communautaires sont essentiels.

Les politiques établies au niveau national déterminent les besoins de la réintégration. C'est également à ce niveau que sont [] et que le concept de la réintégration est précisé. Le concept doit tenir compte des différences, des capacités et des besoins locaux. De plus, les parties et les ministères participant à la réintégration doivent élaborer et négocier ensemble les conditions et les objectifs généraux. La [] des programmes de réintégration dépassent généralement les capacités des ministères du gouvernement et, par conséquent, ces derniers doivent compter sur l'aide des donateurs bilatéraux et multilatéraux.

Au niveau national, la coopération en matière de développement est à même de fournir des [] aux institutions et aux législateurs. Les services de consultation en matière de développement institutionnel des organismes de planification ou de mise en œuvre, combinés à la planification des domaines de responsabilités et à la mise sur pied de systèmes de surveillance, sont des éléments particulièrement essentiels

dans les situations où les nouvelles institutions sont mises sur pied avec le mandat de promouvoir les mesures de réintégration. Dans nombre de pays, les législateurs ont besoin des services de consultation puisque, sans un mandat politique précis et un cadre législatif, les institutions compétentes ne peuvent rien faire.

La mise en œuvre des programmes nationaux sur le plan régional peut être réalisée soit par les organismes d'exécution du gouvernement soit par les ONG. C'est à ce niveau que les organismes de la société civile apportent leur participation. La mise en œuvre des programmes de réintégration est particulièrement efficace dans les régions qui sont touchées par la réintégration de différentes façons. À l'aide de stratégies et de politiques nationales décentralisées, il est possible de réagir aux problèmes régionaux avec plus de souplesse. L'autorité nationale responsable de la réintégration possède généralement des bureaux locaux, où sont coordonnées et supervisées les activités régionales, qui servent de centre de contact et de conseil pour les ex-combattants. Un manque de communication et de coordination entre les organismes nationaux et régionaux risque de retarder la mise en œuvre des programmes et de la rendre plus difficile.

La coopération avec les ONG locaux et les organismes communautaires s'avère prioritaire, particulièrement dans les endroits où la réintégration des ex-combattants demande une assistance d'urgence axée sur le développement, et où il n'y a aucun organisme d'exécution compétent sur le plan national. En matière de méso-réintégration, le soutien aux organismes locaux d'exécution et aux ONG représente une stratégie importante pour atteindre directement le groupe cible et pour promouvoir l'émergence de nouvelles initiatives. Le travail réalisé auprès des organismes régionaux a connu un franc succès dans le domaine de la création d'emplois.

Toutefois, les organismes de soutien doivent faire particulièrement attention de ne pas appuyer les organismes dont les activités correspondent seulement aux volontés des donateurs et qui n'ont aucun lien significatif avec la population et les coutumes locales. Cette situation risque de se produire lorsqu'il y a un désalignement entre les intentions des donateurs et les besoins locaux.

Les donateurs doivent se rappeler que leurs valeurs et leurs attentes ne conviennent pas nécessairement à la culture et au contexte. Si on oublie cela, on risque facilement de s'aliéner la population locale et de la détourner du processus de réintégration.

La réintégration sociale et économique des personnes a lieu au niveau local. Le fait que les communautés et les familles acceptent le retour des individus constitue une condition essentielle, sans laquelle l'aide gouvernementale ou privée à la réintégration ne peut donner de résultat. Les rares ressources mobilisées représentent un important moyen de création de nouvelles opportunités pour les ex-combattants. L'accès aux terres et aux emplois est généralement régi par les communautés. Cette situation risque d'être particulièrement difficile pour les femmes, puisqu'elles ne seront pas en mesure de profiter du même appui au sein de leur communauté. Au niveau local, il faut donc renforcer les infrastructures afin de créer de meilleures conditions économiques à long terme. La micro-réintégration constitue également la base d'une réconciliation durable.

Une intervention directe. Les mesures d'assistance d'urgence, les programmes à impact rapide et les trousseaux d'aide à l'installation visent à améliorer directement la situation au niveau des communautés. Le renforcement des communautés, qui constituent le réseau social des ex-combattants, constitue à long terme une tâche importante de coopération au développement durable. En matière de

coopération au développement, la priorité est accordée au soutien des ONG locaux, des entreprises locales et autres entreprises privées (les écoles et les établissements de formation par exemple), si de tels organismes existent. La remise en état des routes, des ponts, des écoles et des établissements de santé, au moyen de programmes exigeants en main-d'œuvre du type «échange de vivres en retour de travail» ou «échange d'argent en retour de travail», sont susceptibles de stimuler les marchés à court terme. C'est également au niveau local que les services sociaux et les mesures de réconciliation peuvent s'avérer les plus profitables. Il faut analyser les leçons tirées des programmes d'échange d'armes en retour d'aide au développement, comme le programme-pilote Gramsch mis en œuvre en Albanie, car ils offrent du financement pour les petits projets de développement en échange de la remise d'armes. Bien qu'il ne soit pas un programme de réintégration proprement dit, il est tout de même possible d'en tirer des leçons, tout comme il a été possible d'en tirer des programmes qui lui ont succédé et qui ont été mis en œuvre dans la ville de Elbasan et dans le district de Diber.

Il est important de garder à l'esprit que l'assistance fournie en nature doit être évaluée en fonction de son effet sur le marché local. Une assistance trop importante augmentera le nombre de personnes qui dépendront de l'aide et fera diminuer la production locale.

4.6 Processus de réintégration

Bien que la libération constitue la dernière étape de la démobilisation, elle n'est qu'une partie de l'étape de la transition ou de la réintégration. La première étape des programmes de réintégration se compose de la remise des trousseaux d'aide à l'installation et d'autres mesures de libération, qui répondent aux besoins immédiats des ex-combattants après la démobilisation officielle.

Les premiers mois suivant la démobilisation sont caractérisés par la grande mobilité des nombreux ex-combattants, comme c'est également le cas pour les réfugiés de retour au pays et les personnes déplacées dans leur propre pays et rapatriées. Afin d'établir le contact avec les membres de la famille, et par-dessus tout chercher du travail, les ex-combattants voyagent de ville en ville et de région en région. C'est ainsi que se manifestent le déplacement et la désorientation causés par la guerre. L'étape de l'orientation revêt une importance primordiale pour l'élaboration de solutions individuelles. Dans la mesure du possible, il faut planifier et mettre en œuvre les programmes de réconciliation avant la réintégration, peut-être au cours des programmes de DDR. De tels programmes visent à réduire au minimum les affrontements éventuels entre les différentes couches de la société réunifiée et à chercher à doter les dirigeants de la communauté des mécanismes et des moyens nécessaires pour régler les mésententes sociales. Cependant, il est difficile pour les ex-combattants de participer à des projets à long terme qui requièrent leur présence continue, et ce, en raison du fait qu'ils ne savent généralement exactement où ils pourront s'installer.

Afin de faciliter la supervision de l'aide à la réintégration et des possibilités d'emploi offertes aux ex-combattants, il est essentiel de pouvoir compter sur des systèmes de renseignements. Le Service d'information et d'orientation (SIO) (Information et Referral Service) au Mozambique en est un exemple. Les ex-combattants reçoivent des conseils auprès des bureaux du SIO, situés dans toutes les provinces du pays, ainsi que des renseignements sur la gamme des possibilités offertes par les ONG et les organismes du gouvernement. Le SIO sert aux fins de communication, mais il permet aussi d'offrir aux ex-combattants des perspectives réalistes en matière d'emploi. Les associations d'ex-combattants sont également en mesure d'apporter leur soutien à cet égard en assumant la responsabilité des systèmes d'information et d'orientation. Ils peuvent apporter leur assistance au gouvernement et à l'ONU en suivant les déplacements des ex-combattants, plus particulièrement ceux qui participent aux programmes de réintégration.

Habituellement, les nouvelles concernant les projets prévus ou en cours se répandent très rapidement parmi les ex-combattants, car leurs anciens réseaux de communication n'ont pas été touchés par la démobilisation. Sans s'appuyer sur des faits tangibles, les ex-combattants fondent des attentes élevées et souvent exagérées. Par contre, le SIO fournit des renseignements concrets sur les projets prévus et sur ceux en cours et sur les conditions d'admissibilité. Le soutien offert par le SIO s'avère être particulièrement utile pour ceux qui désirent recevoir des crédits d'impôt et des subventions pour les micro-entreprises, ce qui n'est pas toujours possible sans avoir reçu des renseignements relatifs aux places disponibles dans les programmes de formation et aux lots de terre offerts en vertu des programmes de réinstallation. Le SIO est un élément indispensable permettant que les programmes nationaux soient offerts aux groupes cibles qui ne vivent pas dans la capitale ou à proximité, en milieu rural et dans les régions éloignées. Les ONG et les organismes gouvernementaux pourront compter sur les bureaux régionaux du SIO pour les aider à fournir de soutien aux ex-combattants.

La création d'un système national de placement et d'échange de renseignements requiert que les organismes d'exécution puissent compter sur des services de consultation. Un tel système est en mesure de favoriser la réinstallation en particulier lorsqu'il y a de nombreux donateurs qui oeuvrent sur le terrain.

Dans l'immédiat, la tâche des programmes nationaux de réintégration consiste à garantir le logement et des solutions de réinstallation des ex-combattants. La question de la réinstallation comporte deux principaux volets : la réinstallation immédiate et les solutions à long terme (y compris les réformes agraires).

4.6.3.1 Réinstallation

La réinstallation immédiate consiste à installer les ex-combattants dans leur propre village ou dans leur propre communauté. Au cours de cette étape, il est indispensable de pouvoir assurer le logement adéquat des ex-combattants. En Ouganda, les troupes d'aide à l'installation qu'ont reçues les combattants démobilisés comprenaient des matériaux de construction pour bâtir des huttes. Dans la mesure du possible, les matériaux de construction doivent être offerts sur place et, afin d'éviter les hausses subites du prix de ce type de marchandise, il faudra également tenir compte des conséquences sur le marché local.

Les combattants stationnés dans des casernes ont probablement conservé des liens étroits avec leur foyer, et nombre d'entre eux ont des familles. À l'inverse, ceux qui ont combattu dans des régions éloignées ou à l'étranger trouvent difficile de se réintégrer dans des milieux où ils n'ont pas vécu pendant des années, voire des décennies. Le logement fourni aux ex-combattants et aux réfugiés qui rentrent au pays après un long conflit ne représente qu'une solution à court terme. Sans un soutien adéquat, les gens ne se réinstalleront pas de façon permanente et ils trouveront eux-mêmes une solution à leurs problèmes. Les terres arables, l'emploi et l'acceptation sociale sont des facteurs qui influencent les perspectives à long terme et les décisions des groupes cibles.

Il faut offrir des solutions de réinstallation aux ex-combattants, mais la décision relative au moment, à l'endroit et aux circonstances propices à l'installation est si complexe qu'elle ne peut pas être prise unilatéralement par les responsables du programme de réinstallation. La décision revient à la personne, et elle est sans doute influencée par de nombreux facteurs.

La décision d'accepter les ex-combattants et leurs personnes à charge revient également aux communautés et à leurs aînés. Nombre d'ex-combattants sont davantage attirés par les centres urbains que par les régions rurales. Bien souvent, ils ne peuvent plus concevoir de gagner leur vie en travaillant à la campagne. Cela peut s'expliquer par l'insuffisance de terres nécessaires à leur survie et à celle de leur famille, par l'envie

d'avoir un meilleur statut social en milieu urbain et par le refus d'avoir à gagner à nouveau sa vie en effectuant des travaux agricoles exigeants.

Il est recommandé d'assurer la réintégration à long terme des groupes cibles au moyen de , car ils sont particulièrement efficaces et durables. Les projets de reconstruction et les mesures gouvernementales d'aide à la reconstruction entraînent généralement un certain boum dans secteur de la construction après une guerre civile. Les espoirs sont grands que le gouvernement offrira des maisons à ceux qui se sont battus pour lui. Une des priorités de la politique de réinstallation consiste à faire participer directement les groupes cibles, et non pas à leur donner des maisons en cadeau. Au lieu de cela, les membres des groupes cibles devraient concentrer leurs efforts à bâtir leur propre maison, car le sentiment d'appartenance est étroitement lié à propriété. Au Libéria, une approche qui avait semblé fonctionner par le passé dans des communautés rurales, dévastées par la guerre, consistait à utiliser la main-d'œuvre locale pour répondre aux besoins identifiés par la population locale. On a demandé aux communautés d'établir leurs propres priorités en matière de construction et de réfection. On leur a ensuite fourni la main-d'œuvre, et un programme conjoint de construction a été élaboré en tenant compte des ressources disponibles. Adopter des mesures comme cette dernière dès le début du processus permet d'instaurer la confiance et d'amorcer le très long processus de reconstruction.

Une politique de réinstallation solide et bien coordonnée peut donc avoir un effet très favorable sur l'emploi et la formation; les ex-combattants n'en sont pas les seuls bénéficiaires, on compte aussi les personnes rapatriées et les artisans locaux. Il est possible de lancer des programmes de formation et d'adopter des mesures de création d'emplois dans le secteur privé en allouant des fonds pour des En favorisant des technologies appropriées qui demandent peu d'investissements, des presses à briques d'argile par exemple, les micro-entreprises sont en mesure de s'épanouir dans ce secteur. Les maisons à prix modique situées en zone semi-urbaine et en région rurale sont d'excellentes mesures pour rendre ces régions plus attirantes pour les personnes rapatriées et pour les ex-combattants, tant en matière d'emploi qu'en matière de logement.

L'assistance internationale devrait concentrer ses efforts sur les tâches suivantes :

- fournir des habitations et des matériaux de construction.
- promouvoir des programmes de construction (transfert des technologies appropriées et mise en œuvre de programmes de formation professionnelle en construction, adoption de mesures visant à reconstruire les bâtiments et à restaurer les installations sociales);
- soutenir les programmes de réinstallation en améliorant les infrastructures et en construisant des installations sociales dans les nouvelles communautés.

4.6.3.2 La question des terres

Les problèmes découlant de la réinstallation des réfugiés rapatriés et des ex-combattants sont liés, dans presque tous les pays, à la question de la réforme agraire. Les droits terriens et l'accès aux ressources font généralement partie des principales des groupes armés.

L'expulsion de leur propre pays est souvent une conséquence directe de ce problème pour de nombreux ex-combattants en Afrique et en Amérique Latine. Les querelles qui ont pour enjeu la possession des terres et l'accès à l'eau ou aux ressources minérales sont les de nombreux conflits. Dans bien des cas, les conflits ont dégénéré en guerres et ils ont entraîné l'expulsion de minorités ethniques ainsi que la création de mouvements ethniques de guérilleros.

Indépendamment des compromis politiques qui ont permis de régler la guerre, il faut tenir compte de ces demandes dans les programmes de réintégration, afin qu'ils puissent apporter une solution aux conflits.

Les , en particulier, font face à des obstacles et elles ne peuvent pas posséder des titres de biens-fonds, avoir accès aux terres, en acheter ou en hériter. Bien qu'au Guatemala, par exemple, les actes de concession d'un terrain attribué à un couple d'ex-combattants soient enregistrés aux deux noms, il est particulièrement difficile pour les veuves ou les chefs de ménages féminins d'obtenir l'accès à la terre et aux droits fonciers. Malgré leur contribution à l'effort de guerre, elles en ressortent généralement perdantes.

Cependant, il n'incombe pas aux programmes de réintégration de forcer l'adoption d'une . La réforme agraire est une question de politique nationale qui a des conséquences sur toutes les couches de la société. Le groupe touché par les réformes est très vaste; il comprend d'autres groupes que celui formé des ex-combattants. Les ex-combattants ne représentent qu'une petite partie des gens qui sont susceptibles de tirer profit d'une (re)distribution des terres. La réinstallation des ex-combattants au détriment d'autres groupes va nécessairement entraîner de nouvelles querelles qui pourraient dégénérer en conflits violents. Les terres en propriété, à l'opposé des terres louées ou des terres appartenant à la communauté, constituent un élément favorable au développement et à l'accroissement des capacités de production, en ce qui a trait au développement de la propriété et du capital privé, que ni l'État ni d'autres personnes peuvent réclamer en tout ou en partie (à part les impôts). La propriété légitime assure la sécurité et la durabilité du processus. Toutefois, il faut évaluer la du soutien accordé à la propriété légitime et à la propriété privée en fonction de la culture et des coutumes locales, lorsque celles-ci placent la communauté ou les autres unités sociales avant la personne.

4.6.3.3 Accès aux terres

L'accès aux terres est la principale préoccupation des ex-combattants, des réfugiés rapatriés, des personnes déplacées dans leur propre pays et des groupes sans terre. La question des demandes de terres ne peut être abordée uniquement par les programmes de DDR. Par conséquent, il faut lier les programmes de réintégration aux programmes de formation en agriculture et aux programmes de redistribution des terres en vigueur, afin de faciliter l'accès aux terres. Cela peut cependant nécessiter de nombreuses mesures et de nombreuses politiques différentes.

Il est rare que les ex-combattants aient accès aux terres tout de suite après la démobilisation. L'utilisation de la terre est généralement liée à l'acceptation et à la au sein de la communauté. À leur retour dans leur famille et dans leur village, les ex-combattants sont habituellement bien accueillis, car ils constituent une source de main-d'œuvre agricole supplémentaire et on leur donne souvent des petits lopins de terres. Cela représente une bonne solution à court terme, mais après quelque temps, les programmes de réintégration devront analyser la situation des ex-combattants dans le but d'identifier leurs besoins particuliers. Il faut revoir les lois foncières en vigueur et il faut explorer les possibilités d'accès aux terres agricoles par les ex-combattants.

Les compétences des ex-combattants dans le secteur agricole sont un autre aspect à considérer. L'agriculture commerciale requiert de l'expérience, et souvent aussi des connaissances spécialisées.

doit constituer la priorité des ex-combattants à qui des terres ou des droits fonciers ont été accordés. Il faut combiner les programmes de formation à des subventions ou à des crédits d'impôts pour les petits exploitants. Dans les communautés tribales, l'intégration sociale et l'acceptation sont deux facteurs importants pour les ex-combattants qui désirent obtenir des droits fonciers. Par conséquent, de nombreux rituels qui marquent la réintégration sont liés aux semences et à la moisson.

L'assistance internationale devrait concentrer ses efforts sur les tâches suivantes :

- apporter un soutien aux ministères compétents au moyen de l'évaluation des possibilités de distribution des terres
- offrir des services de consultation sur les politiques de distribution des terres
- offrir aux ex-combattants une formation en agriculture
- accorder des subventions aux petits exploitants

4.6.3.4 Modèles de réinstallation

Nombre de gouvernements installent les combattants et leur famille sur des terres nouvellement réparties en vertu des programmes du gouvernement. Des terres gratuites, du crédit à bon marché et de meilleures infrastructures sont quelques-unes des qui attireront de jeunes ex-combattants vigoureux vers l'agriculture. Généralement mis en place sous forme de coopératives, les modèles de réinstallation sont destinés à indemniser ceux qui se sont battus et, du même coup, à accroître la production agricole. Les gouvernements qui se sentent incapables d'adopter une réforme agraire à l'échelle nationale sont généralement enclins à mettre en œuvre de petits projets auprès de petits groupes.

Du point de vue du développement, l'installation d'ex-combattants sur de grandes agglomérations agricoles ou sur des fermes appartenant au gouvernement compte au nombre des L'expérience acquise en Afrique australe et orientale montre que de tels centres demeurent à jamais tributaires de l'aide gouvernementale si les infrastructures, les outils de gestion et les initiatives personnelles sont insuffisants. Le transport des marchandises agricoles vers les marchés locaux et nationaux et l'accès aux services de santé et aux services sociaux sont des conditions essentielles à l'acceptation et à la durabilité de ce type de programme d'installation. Deux facteurs font des modèles d'installation des ex-combattants des entreprises risquées et généralement coûteuses :

- les colons et les fermiers sont à partir d'un groupe qui possède très peu de compétences en matière d'agriculture ou de production agricole commerciale. Les colons sont habituellement sélectionnés en fonction de leurs actions politiques et militaires plutôt qu'en fonction de leurs compétences dans le domaine;
- nombre de modèles d'installation ne possèdent pas assez de . Ils ne sont rien de plus qu'un domaine particulier des politiques nationales de développement rural, car ils dépendent des subventions directes de l'État ou des donateurs étrangers. Leur structure de gestion est généralement le reflet de la structure de commandement militaire, sans compétences en agriculture et en gestion. Nombre d'ex-combattants y voient une source de revenu plutôt qu'une occasion de s'installer.

Il faut que les autres groupes (p. ex. les rapatriés, les personnes déplacées dans leur propre pays et les pauvres sans terre) puissent également avoir accès aux modèles d'installation pour éviter qu'ils soient comme des avant-postes militaires.

L'assistance internationale devrait concentrer ses efforts sur les tâches suivantes :

- services agricoles d'appoint
- plan de crédit

- services de consultation sur l'utilisation des terres et sur l'agriculture durable
- soutien aux ONG et aux organismes communautaires

L'amélioration de l'accès constitue un des éléments principaux des programmes de réintégration. L' devrait améliorer les chances des ex-combattants sur le marché du travail. La formation en gestion d'entreprise et les petits prêts devraient en principe soutenir ceux qui désirent lancer leur propre entreprise. Cependant, le contexte varie d'un pays à l'autre, car les ex-combattants ne possèdent généralement que des compétences peu spécialisées et aucune formation professionnelle reconnue. Des cours de formation professionnelle sont offerts dans le cadre du DDR, et ce, dans le but d'accroître les possibilités d'emploi des ex-combattants. Par conséquent, les programmes de formation sont fréquemment liés directement aux mesures de promotion de l'emploi. Il faut également tenir compte des besoins des ex-combattantes lors de l'élaboration des trousseaux de formation, p. ex. l'accès aux services aux enfants et aux aînés.

4.6.4.1 Formation

Le marché de l'emploi des sociétés qui se relèvent d'un conflit n'a généralement pas la capacité d'absorber un grand nombre d'ex-combattants ou de personnes appartenant à d'autres groupes (p. ex. les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays). Leur manque de formation et d'expérience aggrave le problème. La formation professionnelle pour les adultes, qui n'ont presque aucune expérience de travail pertinente et qui possèdent peu ou pas de scolarité, est très difficile et très coûteuse. De nombreux pays ne disposent pas des ressources nécessaires pour offrir des programmes de formation à un grand nombre d'ex-combattants en même temps. C'est pour cette raison que les programmes de DDR offrent une gamme de cours de formation spéciaux, de la formation en emploi à la formation professionnelle. Lors de l'élaboration des cours de formation, il faut considérer les normes culturelles, les normes sociales et les normes fondées sur le sexe qui sont associées à l'éducation et aux programmes de formation du pays bénéficiaire.

L'élaboration de avantages : offre plusieurs

- les cours sont axés sur les acquis des groupes cibles;
- les cours de formation développent les compétences et les connaissances acquises des ex-combattants;
- il faut axer les cours de formation sur le marché de l'emploi afin de permettre aux ex-combattants de trouver des emplois ou de lancer leur propre petite entreprise;
- au moyen des programmes accélérés d'adaptation au milieu, les ex-combattants se familiarisent avec les exigences du monde du travail à l'extérieur de l'armée.
- les cours peuvent être organisés dans le cadre du DDR. Il faut également solliciter la participation des établissements privés de formation. Les ressources du système de formation professionnelle ne seront pas nécessairement touchées;
- il est possible d'offrir des cours abrégés sur une base décentralisée au-delà du système d'éducation officiel au niveau régional;
- les cours de formation liés à des subventions et à des petits prêts

permettraient de faciliter la transition vers le travail autonome (compétences en affaires, comptabilité et marketing);

- les cours de formation sont essentiels aux possibilités d'emploi futures, car la plupart des ex-combattants ne possèdent aucun antécédent de travail à l'extérieur de l'armée.

Les cours destinés aux ex-combattants doivent satisfaire aux exigences du . La plupart des ex-combattants n'ont aucune chance de trouver de l'emploi dans un secteur structuré restreint (voir section 4.4 : Conditions et principes dérivés). Les ex-combattants risquent donc de se retrouver en marge. Ils ne peuvent compter que sur leurs compétences pour lancer une petite entreprise : une connaissance de base des structures du marché et de la comptabilité est donc essentielle, car la plupart n'ont pas participé à «l'économie de marché» pendant de nombreuses années. Les cours de formation sont des conditions préalables à l'admissibilité aux subventions et aux prêts.

Pour que la formation réponde réellement aux , il est essentiel d'évaluer les besoins du secteur structuré et du secteur non structuré au préalable. Si on leur donne une formation pour laquelle il n'y a pas de demande, les longues périodes de chômage et l'augmentation de la frustration seront inévitables. Une évaluation précise des besoins doit être effectuée avant le début de tout programme de formation. Si les cours répondent aux besoins des employeurs du secteur privé et du secteur public, les ex-combattants auront de meilleures chances de trouver un emploi.

Il reste incertain que les ex-combattants trouveront un emploi après avoir terminé un cours de formation. Toutefois, les programmes de réintégration en Éthiopie et au Mozambique ont montré que les cours de formation ont un effet positif, car ils permettent entre autres aux ex-combattants de trouver des «emplois temporaires». Les cours de formation peuvent être considérés comme une forme de soutien et de revenu lorsque les ex-combattants ont besoin d'argent, d'un emploi civil et de perspectives d'avenir. Ces mesures permettent de gagner du temps en attendant la et de la reconstruction des pays déchirés par la guerre.

La formation n'est pas qu'une question de compétences professionnelles. Les des cours de formation sont habituellement sous-estimés et difficiles à mesurer. Pour nombre d'ex-combattants, les cours de formation offerts dans le cadre des programmes de réintégration représentent leur première chance de recevoir une formation professionnelle. L'apprentissage et la mise en application de nouvelles compétences s'avèrent être positives en soi. La réussite d'un cours de formation élève également le statut social du participant. À la fin des cours de formation, chaque ex-combattant aura pu établir des contacts et identifier plus précisément ce qu'il voudra faire comme travail.

L'assistance internationale devrait concentrer ses efforts sur les tâches suivantes :

- être à l'affût des demandes de formation;
- mener des enquêtes sur le marché du travail;
- élaborer un processus de sélection;
- élaborer et mettre en œuvre des modules de formation destinés aux cours intensifs;
- remettre en état les établissements de formation et les centres de perfectionnement des compétences;
- identifier les entreprises privées adaptées à la formation en emploi.
- gérer les systèmes de formation;
- élaborer des modules de formation pour les cours de recherche d'emploi.

4.6.4.2 Promotion de l'emploi

La création et la promotion des emplois sont des éléments cruciaux des projets de réintégration. La création d'emplois s'effectue à deux niveaux :

- la promotion financière des nouveaux emplois créés pour les ex-combattants et
- la promotion financière des entreprises mises sur pied par les ex-combattants.

Les programmes de promotion de l'emploi pour les ex-combattants peuvent être administrés par différents organismes comme les ONG, les banques commerciales, les entreprises privées ou les institutions gouvernementales. Dans de nombreux pays, il n'y a aucune banque capable d'offrir des petits prêts aux ex-combattants. Dans des cas semblables, il faut mettre en œuvre de programmes de . Il ne faut pas axer les mesures de promotion de l'emploi uniquement sur les régions urbaines, mais aussi sur les régions rurales où de nombreux ex-combattants vivent avec leur famille. Il est également essentiel pour la durabilité du processus que les ex-combattants se mêlent aux autres groupes sociaux lors de ces activités.

Le remboursement des salaires et les subventions salariales accordées aux employeurs sont des mesures utilisées fréquemment pour ouvrir le marché de l'emploi aux ex-combattants. Ces mesures sont particulièrement efficaces après leur formation. Elles représentent un premier pas dans le marché du travail pour nombre de jeunes ex-combattants, et elles constituent donc leur première référence pour leurs futurs employeurs. Ces mesures peuvent mener à la création de nouveaux emplois à l'avenir, tandis que les , destinées aux entreprises qui offrent une formation en emploi, leur permettent d'obtenir une formation concrète et ils ouvrent la porte à l'obtention d'emplois futurs.

destinés aux ex-combattants : la plupart des programmes de DDR offrent des subventions spéciales aux ex-combattants qui lancent leur propre entreprise. Les subventions et les prêts provenant des fonds spéciaux constituent généralement la seule source de financement offerte aux ex-combattants, parce qu'ils ne sont pas admissibles aux prêts commerciaux. De nombreux programmes de DDR ont connu des difficultés en ce qui a trait aux programmes d'octroi de crédits.

Par le passé, un grand nombre de petites entreprises ont été incapables de servir les intérêts de leurs dettes. L'octroi de subventions de concert avec une formation en comptabilité et des conseils de gestion a connu du succès. Avant de lancer une petite entreprise, il faut réaliser une étude de marché détaillée. Le versement d'un prêt doit être conditionnel à la prestation de conseils sur les stratégies de marché et à une aide continue au cours de la première année.

L'assistance internationale devrait concentrer ses efforts sur les tâches suivantes :

- mener des études de marché;
- fournir du financement aux nouvelles micro-entreprises et aux petites entreprises au moyen d'un fonds public de réintégration (p. ex. le Mozambique, l'Éthiopie, l'El Salvador et le Guatemala);
- financer la formation en emploi;
- coopérer étroitement avec l'entreprise privée
- fournir de la formation en comptabilité et des conseils de gestion

La réintégration sociale signifie, par-dessus tout, que les ex-combattants sont

généralement acceptés par la population. Dans les sociétés qui relèvent d'un conflit, l'égalité politique et légale de tous les ex-combattants est une condition essentielle à leur réintégration. D'autre part, il est important de se rappeler que toutes les guerres provoquent leur lot de traumatismes et d'amertume auquel il faut s'attaquer en douceur. D'ailleurs, on ne peut plus considérer que les conséquences psychologiques sont les mêmes pour les hommes, pour les femmes et pour les enfants. Les femmes et les enfants ont à faire face à des traumatismes spécifiques. Ils sont plus susceptibles que les hommes d'avoir été agressés sexuellement et d'avoir été violés. Lors de l'élaboration du soutien pour la réintégration sociale des ex-combattants, il ne faut pas s'imaginer que les conséquences psychologiques de la guerre disparaîtront d'elles-mêmes. Il faut appuyer les processus de réconciliation sociale au niveau local. Les activités de réconciliation demandent la participation de la population et elles sont plus tangibles que les discours nationaux invitant les gens à travailler à la réconciliation. La réconciliation sur le plan local constitue la mesure la plus directe de reconstruction de la cohésion sociale, cohésion qui a été endommagée par les conflits armés et la violence.

4.6.5.1 Réconciliation

La réconciliation est ni plus ni moins que la restauration des relations normales ou qu'un état d'équilibre social entre les personnes, les groupes sociaux ou les entités politiques qui ont participé au conflit. Au sens éthique et religieux, la réconciliation est marquée par le pardon et par l'oubli des mauvaises actions qui ont été commises. Certaines formes de restitution, de pénitence et de pardon seront possiblement nécessaires au cours de la réconciliation.

Ceux qui ont réussi à se réconcilier semblent avoir adopté un ensemble commun de valeurs, qui comprend la tolérance, le pluralisme, le respect mutuel et la coexistence pacifique. La réconciliation des anciens antagonistes constitue la base de la résolution durable et pacifique des conflits. Le processus de réconciliation exige l'identification des blessures de la société et le soutien au processus de guérison.

La réconciliation encourage les membres de la communauté, qui étaient ennemis auparavant, à vivre ensemble. Dans les sociétés qui se relèvent d'un conflit, où les différends communautaires étaient la cause directe du conflit, et où les différends ethniques ont été exacerbés par le conflit, l'isolement qui préalablement unissait une population mixte grâce à une culture partagée, tend à disparaître. Lorsque cela se produit, la société est privée de sa capacité à fonctionner efficacement. La violence, les déplacements et le chaos traumatisent les gens et détruisent ou détériorent gravement la confiance interpersonnelle qui soutient la cohésion sociale.

Le fait de supprimer et d'oublier les horreurs de la guerre peut s'avérer défavorable à long terme. L'assimilation individuelle et collective de la guerre constitue l'un des préalables à la réintégration sociale. Les attitudes, ainsi la façon de faire face aux traumatismes collectifs varient d'une culture à l'autre, et en fonction de chaque sexe. La période précédant la guerre fait généralement l'objet de nombreuses références au cours de la réconciliation.

Dans la plupart des cas, les gens doivent faire face à leur propre culpabilité avant de pouvoir accepter et pardonner celles des autres. Quelles qu'en soient les raisons, ils ont peut-être posé des gestes qui vont à l'encontre de leurs propres valeurs en matière de comportement. D'autre part, il faut également s'attaquer aux traumatismes émotionnels tant chez les victimes que chez les témoins directs de la violence. Il est très important de se rappeler que dans les sociétés déchirées par la guerre, la réconciliation a lieu dans le but de s'adapter aux conditions postérieures à la guerre — les changements sont liés au processus de réconciliation. Dans ce contexte, la réconciliation représente un processus individuel déclenché par les activités de groupe. Par conséquent, la compréhension du comportement du groupe par opposition au comportement individuel est essentielle au processus.

Il existe plusieurs mesures de promotion de la réconciliation :

Le droit international prévoit des normes en ce qui a trait aux droits de la personne et à la conduite de la guerre pour lesquels les parties peuvent être tenues responsables.

Dans le cas du procès de Nuremberg qui a eu lieu après la Deuxième Guerre mondiale, la partie victorieuse a mis sur pied un tribunal régi par le droit national allemand.

Dans le cas du Rwanda et de l'ex-Yougoslavie, un tribunal pénal international a été mis sur pied, sous les auspices de l'ONU et de la Cour internationale de Justice, et avec le soutien du Centre pour les droits de l'homme, avec la responsabilité d'engager des poursuites à l'égard des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité.

Cependant, les Serbes de Bosnie, par exemple, ne font nullement confiance au gouvernement bosniaque régi par les Musulmans; même les sentences en bonne et due forme rendues avec l'approbation expresse de la communauté internationale seraient considérées comme une marque d'oppression envers les Serbes. Par conséquent, la représentation et la participation de toutes les parties est importante pour que la réconciliation soit durable.

Les commissions de vérité sont essentiellement des commissions d'enquête publique. Leur objectif consiste à déterminer ce qui s'est réellement passé au cours d'une guerre. Elles peuvent être menées à l'interne, comme ce fut le cas en Afrique du Sud, ou sous la supervision de la communauté internationale, comme ce fut le cas au El Salvador et au Guatemala.

Les commissions de vérité mènent des enquêtes publiques grâce auxquelles les atrocités et les méfaits sont mis au jour. Les commissions de vérité visent à réfuter les mensonges et les déformations auxquels on a eu recours pour soutenir l'effort de guerre. Le fait de reconnaître publiquement les fautes commises s'inscrit dans le processus de réconciliation.

En Afrique du Sud, le processus d'enquête comportait une amnistie générale. Les gens disposaient d'une période de temps fixe pour se dénoncer, après quoi ils risquaient d'être poursuivis pour leurs crimes non avoués. Parmi les Sud-africains qui ont profité de l'amnistie, Mark Behr a reconnu qu'il était un agent à la solde des services de sécurité de l'apartheid. La remarquable confession de Mark Behr, auteur et agent de recherche pour la paix, faite lors d'une conférence internationale, est parue dans Security Dialogue.

Les commissions de la paix mettent délibérément en présence des communautés opposées qui éprouvent des problèmes intercommunautaires potentiellement explosifs. Il est possible de mettre sur pied des commissions de la paix sur le plan national, régional et local afin de promouvoir les droits de la personne et l'harmonie ethnique et religieuse dans le pays. Leur objectif consiste à prévenir la violence intercommunautaire, qui risquerait de miner les accords de paix. Les membres du personnel des commissions de la paix sont diplômés et formés en communication inter-groupe.

L'information et la participation du public à l'égard de la guerre et de ses conséquences jouent un rôle essentiel dans le processus de réconciliation. On peut également considérer que la promotion de l'information dans les écoles, dans les médias et dans la communauté constitue une forme de mesure de prévention des crises.

Le renforcement de la confiance, au moyen du soutien de la mise sur pied d'organismes d'intérêts communs, est de la plus grande importance : la démocratisation agit comme un contrepois efficace et non des moindres au cours du processus de réconciliation, à la force grandissante du nouveau gouvernement.

4.6.5.2 Capital social

Outre le processus social de compréhension et de réconciliation, il faut aussi s'efforcer de créer du capital social sur le plan individuel. Le processus peut prendre différentes formes en fonction des groupes identifiés ci-dessus (voir section 4.3 : Groupes cibles et bénéficiaires). Dans les sociétés traditionnelles, les attentes de chaque personne varient en fonction de l'âge et du sexe. Par conséquent, il faut que les ex-combattants soient, d'une part, reconnus socialement par la communauté, et, d'autre part, qu'ils puissent apporter leur contribution à celle-ci.



4.6.5.3 Réintégration sociale des ex-combattants (hommes)

Pour de nombreux ex-combattants, le rituel est lié aux rituels de purification réalisés par les aînés. Si l'acceptation officielle leur est refusée, les hommes demeurent exclus de manière permanente, comme ce fut le cas dans le nord de l'Ouganda. Cependant, une fois le rituel accompli, les ex-combattants doivent tout de même trouver le moyen de nourrir leur famille et d'assumer un rôle social respectable. Par conséquent, la promotion de l'emploi et de la formation peut être considérée comme une contribution directe à la réintégration des ex-combattants, et elle devrait être déjà lancée avant le début de l'étape de la réintégration du programme de DDR.

4.6.5.4 Réintégration sociale des ex-combattantes (femmes)

Le retour aux rôles traditionnels est plus difficile pour les ex-combattantes que pour les hommes. Pour les femmes qui ont combattu au sein de mouvements de libération, qui ont suivi des cours de formation et qui ont assumé des responsabilités au sein de troupes de guérilleros, le retour à la vie civile n'offre que des

Les attentes sociales limitent les femmes à des rôles traditionnels qui ne répondent plus ni leur réalité ni à leurs attentes actuelles. Les contradictions que cela suscite sont la source de de calomnies et de rejet, et cela même de la part de leur propre famille. La communauté est susceptible d'émettre des hypothèses quant à leur rôle dans le conflit. Par exemple, les femmes qui ont combattu aux côtés des hommes sont souvent considérées comme des prostituées. C'est le genre de situation qui entraînent des conflits personnels au sein de la famille et au travail. Les programmes de réintégration sont à même de tenir compte de ce groupe cible en leur offrant des programmes d'emploi et de formation spécifiques qui dépassent le cadre des rôles traditionnels. Il est essentiel que les critères servant à identifier les ex-combattantes soient abordés afin que les femmes puissent recevoir le soutien mentionné ci-dessus. Le problème réside dans le fait que leur participation à la guerre n'est pas officiellement reconnue. De plus, elles sont souvent confrontées à des obstacles — comme un supérieur récalcitrant —, lorsqu'elles tentent de prouver leur admissibilité aux programmes de DDR.

4.6.5.5 Réintégration sociale des jeunes et des enfants-soldats

Il est particulièrement important que les enfants et les adolescents, qui ont grandi dans la guerre ou qui ont participé directement aux brutalités de la guerre à titre de soi-disant enfants-soldats, aient accès à des thérapies pour traumatismes. Dans les cas de ce genre, il est pratiquement impossible de parler de réintégration. Dans nombre de pays déchirés par la guerre civile, l'état de guerre est devenu une situation normale pour plus d'une génération, étant donné les nombreuses personnes (tant les enfants que les adultes) qui ont grandi dans la guerre.

La fin de la guerre procure un soulagement, mais elle entraîne également de nouvelles incertitudes quant à l'avenir. L'accès à l' , la des biens de subsistances et la protection offerte par leur famille et par leur clan représente un capital

social inestimable ces enfants. Nombre d'entre eux font, pour la première fois, l'apprentissage de moyens pacifiques d'aborder le quotidien et de régler les conflits. Les soins psychologiques doivent donc être considérés comme un investissement à long terme dans la stabilité de la société. Il faut considérer et traiter ces enfants et ces adolescents en gardant à l'esprit qu'ils formeront la prochaine génération de dirigeants et d'intervenants sociaux.

4.6.5.6 Promotion des soins psychosociaux et de santé mentale

La prestation de soins psychosociaux et de santé mentale pour les ex-combattants semble particulièrement prioritaire, notamment après des décennies de violence et de guerre civile comme ce fut le cas en Somalie, en Angola et aux Mozambique. Peu importe l'âge de la personne, mais particulièrement chez les jeunes, les expériences de nature violente laissent non seulement des blessures physiques, mais aussi psychologiques. Les se manifestent chez nombre d'ex-combattants sous forme d'états anxieux récurrents et d'épisodes où la personne revit le traumatisme, de délires paranoïdes, de dépression chronique, de consommation abusive d'alcool et de drogues, de maladies dues aux drogues, comme les psychoses, et de troubles psychosomatiques.

Parmi les des traumatismes, on compte les graves déficiences qui empêchent de fonctionner normalement, tels que les invalidités émotionnelles et professionnelles, l'incapacité à conserver des relations sociales, l'isolement social, l'agressivité, les sentiments de dépression et la faible estime de soi. Elles créent un cercle vicieux de souffrance qui perpétue les troubles sous-jacents et qui renforce le cycle des traumatismes. Il faut absolument remettre en cause la division en vigueur dans le domaine des soins de santé qui veut que l'on sépare les services psychosociaux et les services de santé mentale, car ils constituent les deux faces d'une même monnaie. Le passage du mauvais état de santé mentale à une bonne santé mentale s'inscrit dans une séquence de soins constitués d'abord et avant tout de mécanismes de soutien et d'adaptation psychosociale, tant individuels que collectifs. Cependant, une fois que la mince ligne entre la résistance et la guérison est franchie, des soins de santé mentale, tels que la psychothérapie, l'assistance psychosociologique et la médication, sont justifiés. Les groupes touchés, les ex-combattants et leur famille ont autant besoin des soins psychosociaux que des soins de santé mentale.

Les ex-combattants, en particulier les anciens soldats-enfants, sont souvent touchés par les maladies mentales telles que les troubles psychotiques et de l'humeur, et à des comportements agressifs et irrationnels associés à la toxicomanie. Ces troubles accompagnent souvent le . Habituellement, ils deviennent des sans-abri ou ils se retrouvent en prison; leur famille, pour leur part, est obligée de les immobiliser, à l'aide de chaînes par exemple, pendant de nombreuses années, dans certains cas, en raison du manque d'assistance psychiatrique de qualité.

Les vétérans touchés par la maladie mentale ne peuvent pas profiter pleinement des activités psychosociales et de réintégration tant qu'ils demeurent dans un état d'incapacité profonde. Les personnes touchées par la maladie mentale et les personnes qui s'occupent d'elles doivent pouvoir compter sur un mais, dans nombre de pays se relevant d'un conflit, il n'y a tout simplement pas de services de santé mentale. Les activités de démobilisation et de réintégration doivent en tenir compte et elles doivent promouvoir le renforcement des capacités du domaine de la santé mentale.

Cependant, les services psychiatriques centralisés situés dans les grands hôpitaux n'offrent que des possibilités très limitées. Par conséquent, il faut inclure dans le programme des activités de démobilisation et de réintégration la promotion et la mise sur pied de — où la démarche de santé mentale et psychosociale vont de pair —, ainsi que faciliter l'accès aux connaissances scientifiques et médicales récentes.

Les soins psychosociaux demandent une certaine forme de thérapie, ou d' , fondée sur les coutumes et les traditions locales. L'écoute, la compréhension et les conseils, l'assimilation sociale du traumatisme et la purification rituelle des stigmates sont toutes des formes d'assistance qui ne sont pas

toutes offertes par les services du système de santé. C'est au sein de la famille, des communautés religieuses, du même groupe d'âge et des groupes d'initiation que le processus a lieu. L'assimilation individuelle et collective de la guerre est nécessaire et productive.

Le partage des _____ et ceux du secteur privé est différent dans chaque culture. Il faut respecter la frontière qui les sépare en ce qui a trait aux mesures de soins psychosociaux. Les discussions publiques sur les soins psychosociaux sont susceptibles d'encourager les gens à parler de leur expérience de la guerre et des traumatismes qu'elle a causés dans le confort de leur foyer. Toutefois, les gens hésitent à parler leurs expériences traumatiques. En fait, l'évitement des situations où ils doivent parler ou penser à leur expérience traumatique est un phénomène connu; cela a comme conséquence qu'ils se retirent et s'isolent volontairement des réseaux de soutien social. Une des façons d'aider les personnes durement touchées à assumer de nouveau leur rôle dans le tissu social consiste à les aider à trouver les mots pour exprimer ce qui autrement serait inexprimable. Une des d'approches favorisées, prédominantes dans les cultures orales, est la thérapie par l'exposition narrative (TEN), un type de psychothérapie dérivé de la thérapie par le témoignage et de la thérapie par l'exposition comportementale. Une fois que la victime est capable de parler de son expérience antérieure, elle est plus ouverte à avoir recours à des établissements sociaux ou des groupes communautaires qui s'attaquent aux thèmes de la guérison, de la réconciliation et de l'intégration comme moyen de faciliter l'assimilation du traumatisme.

La question à savoir quels _____ sont en mesure de fournir des soins psychosociaux trouve une réponse différente selon le pays. La création de services psychosociaux et de santé mentale spécifiques pour les ex-combattants au sein d'un centre de santé communautaire est essentielle.

Les mesures adoptées dans le domaine doivent également cibler les _____ qui occupent des fonctions en assistance psychosociologique. Les professeurs, les médecins, les prêtres, les dirigeants locaux, les intervenants de la santé et les guérisseurs traditionnels ont tous un rôle important à jouer dans le processus. Mieux faire connaître et comprendre les traumatismes psychologiques et les «blessures internes» des ex-combattants et des réfugiés rapatriés est l'une des principales tâches des programmes de réintégration. L'acquisition et le partage de compétences et de connaissances par les communicateurs constituent un autre objectif dans le domaine. Il faut procéder au renforcement des capacités des intervenants du domaine de la santé mentale en parallèle.

Une des questions importantes à aborder dans le cadre de la prestation adéquate des services psychosociaux et de santé mentale concerne leur applicabilité, leur efficacité et leur rentabilité. Par conséquent, _____ sont nécessaires à toutes les activités psychosociales et de santé mentale, à partir de leur élaboration jusqu'à leur suivi, en passant par leur mise en œuvre. Toutefois, l'évaluation quantitative et l'évaluation qualitative des résultats et des indicateurs du processus requièrent des connaissances techniques en méthodologie scientifique et en recherche sur le terrain. C'est seulement au moyen des approches quantitative et qualitative que la recherche pourra fournir les renseignements nécessaires à la planification et à la coordination de mesures réellement efficaces.

L'assistance internationale devrait concentrer ses efforts sur les tâches suivantes :

- renforcer les capacités des communautés qui accueillent les ex-combattants;
- appuyer le processus de réconciliation au moyen de la promotion des intervenants indépendants et des ONG;
- promouvoir les mesures en matière d'emploi et de formation pour les femmes;
- promouvoir les organismes qui offrent des services d'assistance psychosociologique au niveau local;
- promouvoir le renforcement des capacités du domaine de la santé

mentale;

- fournir des renseignements et de la formation aux communicateurs dans les communautés;
- appuyer les programmes de thérapie pour les enfants traumatisés.

Si la situation économique de la majorité des ex-combattants s'est améliorée grâce aux programmes de réintégration ou grâce à une meilleure santé économique globale, alors l'objectif des programmes de réintégration aura été atteint.

Indicateurs sociaux sont susceptibles de diverger en fonction du contexte politique et social du pays. Grâce à l'étude des conséquences à long terme des mesures de réintégration, les spécialistes de sciences sociales utilisent la fréquence des interactions des groupes qui étaient séparés auparavant comme indicateur. Ils utilisent également, par exemple, les différences de statut social et la représentation au sein des organes de décision communautaires.

Cependant, les indicateurs sont difficiles à mesurer dans nombre de pays. Des indicateurs efficaces, soit dans le cadre d'un programme, soit pris individuellement, peuvent fournir aux planificateurs de politiques des données utiles d'évaluation de l'efficacité des mesures mises en œuvre. Comme pour les programmes pilotes de démobilisation, les analyses effectuées à partir des systèmes de surveillance sont en mesure d'aider à l'amélioration des programmes de réintégration en cours. Parce que les programmes devraient être régis par la demande, ils devraient permettre de surveiller de très près tous les changements dans la demande des mesures et des avantages individuels.

Dans nombre de pays, une grande partie des ex-combattants n'a toujours pas réussi à se trouver un emploi permanent après cinq à dix ans. Après quelque temps, il est possible d'identifier deux groupes d'ex-combattants : les *ex-combattants aptes* et les *ex-combattants non aptes*. Le premier groupe se compose des ex-combattants les plus aptes à la réintégration, tandis que le deuxième groupe se compose de ceux qui ne possèdent que peu des compétences requises pour entrer sur le marché du travail ou qui sont mal intégrés à leur communauté. Il faut modifier et améliorer les outils de promotion en parallèle avec le développement social et économique. L'expérience acquise en Angola, au Mozambique et en Éthiopie par le GTZ (Agence allemande de coopération technique) montre que des programmes durables dans le domaine de la formation et de l'emploi demande une promotion continue échelonnée sur de nombreuses années pour réussir.

Les ex-combattants qui possèdent peu de ressources personnelles forment un grand groupe qui requiert des programmes de réintégration à long terme axés sur la pauvreté. Il est crucial d'identifier les *groupes cibles* qui approvisionnent et qui entretiennent ces groupes et de déterminer les moyens à adopter pour renforcer les réseaux et la société civile. La promotion de la société civile comprend entre autres des activités de soutien des réseaux tels que les regroupements de vétérans et de femmes. La communication avec ce type d'organismes facilitera la surveillance et l'évaluation des mesures de réintégration (y compris les services d'information préalable au retour à la vie civile et l'étape du retour à la vie civile, qui va de la démobilisation à la réintégration). En s'appuyant sur ces renseignements, les programmes de réintégration peuvent donc être étendus à d'autres groupes cibles dont le profil est similaire. En fin de compte, les programmes peuvent progresser en tandem avec les politiques globales de la coordination du développement axé sur la pauvreté avant d'être abandonnés.

Dans les faits, il faut limiter les mesures des programmes de réintégration dans le temps afin d'éviter de créer une *dépendance*. Il faut insister sur le fait que les dispositions spéciales destinées aux ex-combattants ne sont offertes que pour une période limitée après la démobilisation.

De plus, il faut s'assurer que les groupes cibles ont entièrement offerts. L'accès aux terres récemment distribuées, aux subventions de l'état et aux cours de formation se limite généralement aux centres urbains et est rendu difficile par les obstacles bureaucratiques. Dans certains pays, les capacités des programmes du gouvernement sont tellement limitées qu'une grande partie des vétérans n'est pas en mesure d'en profiter même après de nombreuses années. Cette situation est fréquente dans le cas des projets d'allocation de terres, au Zimbabwe par exemple. Cependant, les ex-combattants qui ne satisfont pas aux exigences minimales ne peuvent pas profiter des mesures de formation et des crédits du gouvernement. Ce n'est qu'au moyen de la surveillance régulière dès le début des programmes qu'il est possible d'identifier les lacunes rapidement. Il est possible d'atteindre les groupes en diversifiant avec souplesse les outils de promotion.

4.7 Aperçu des tâches

Le domaine de la réintégration laisse la communauté internationale assumer de nombreuses tâches. Voici une tentative de présentation de la plupart des tâches à réaliser par les différents organismes et qui concernent la planification et la mise en oeuvre.

- réaliser une analyse des besoins et évaluer la demande;
 - renforcer les capacités pour assurer la coordination et la mise sur pied de ces organismes;
 - offrir des services de consultation aux organismes d'exécution sur la planification et l'élaboration des projets et des programmes de réintégration;
 - organiser des ateliers et des échanges de savoir avec des partenaires des autres pays (à l'égard de la planification des programmes de réintégration);
 - fournir le matériel et les logiciels nécessaires pour élaborer et maintenir un système national de placement et d'échange de renseignements
-
- fournir des trousseaux d'aide à l'installation.
-
- fournir des habitations et des matériaux de construction;
 - promouvoir des programmes de construction;
 - transférer les technologies appropriées et mettre en œuvre des programmes de formation professionnelle
 - promouvoir des mesures de réfection des bâtiments et des installations à caractère social;
 - soutenir les programmes de réinstallation en améliorant les infrastructures et en construisant des établissements sociaux dans les nouvelles communautés.
-
- offrir de la formation en agriculture aux ex-combattants et à leur famille;
 - offrir de la formation du personnel pour les services d'appoints;
 - appuyer les coopératives et les ONG locaux.
-
- offrir de la formation en agriculture pour les ex-combattants;
 - offrir des subventions pour les petits exploitants;
 - offrir des services de consultation sur les politiques de distribution des

- terres;
 - apporter un soutien aux ministères dans l'évaluation des possibilités de distribution des terres.
-
- financer des programmes de crédit;
 - aider aux services d'appoint en agriculture;
 - offrir des services de consultation sur l'utilisation des terres et sur l'agriculture durable;
 - soutenir les ONG et les organismes communautaires.
-
- réaliser une évaluation des besoins (demandes de formation);
 - mener des études précises du marché du travail au préalable afin de s'assurer que la formation répond aux exigences du marché;
 - élaborer un processus de sélection;
 - élaborer et mettre en œuvre des modules de formation destinés aux programmes de formation et aux cours intensifs;
 - élaborer des modules de formation pour les cours de recherche d'emploi;
 - élaborer et mettre en œuvre des programmes de formation pour les ex-combattants et leur famille;
 - remettre en état les établissements de formation et les centres de perfectionnement des compétences;
 - gérer les systèmes de formation;
 - surveiller et évaluer les mesures de formation en cours;
 - offrir des programmes d'assistance après la formation;
 - financer la formation en emploi;
 - identifier les entreprises privées adaptées à la formation en emploi.
-
- mener des études de marché;
 - planifier et mettre en œuvre des programmes exigeants en main-d'œuvre du type «échange de vivres en retour de travail» ou «échange d'argent en retour de travail» (remise en état des routes, des ponts, des écoles et des établissements de santé);
 - mettre sur pied des petits programmes de crédit pour les ex-combattants;
 - fournir de la formation en comptabilité et des conseils de gestion;
 - financer et administrer des fonds «ouverts»;
 - fournir du financement aux nouvelles micro-entreprises et aux petites entreprises au moyen d'un fonds public de réintégration (p. ex. le Mozambique, l'Éthiopie, le El Salvador et le Guatemala);
 - offrir des prêts aux petites et moyennes entreprises qui comptent des ex-combattants ou des membres de leur famille comme employés;
 - coopérer étroitement avec les entreprises privées;
 - offrir du soutien financier et des services de conseil ONG locaux, des entreprises locales et autres entreprises privées (les écoles et les établissements de formation).
-
- promouvoir les mesures en matière d'emploi et de formation pour les femmes;
 - appuyer les programmes de thérapie pour les enfants et les adultes traumatisés;

- promouvoir les organismes qui offrent des services d'assistance psychosociologique sur le plan local;
 - renforcer les capacités des services sociaux des communautés qui accueillent les ex-combattants;
 - fournir des renseignements et de la formation aux communicateurs dans les communautés;
 - appuyer le processus de réconciliation au moyen de la promotion des intervenants indépendants et des ONG;
-
- mener des enquêtes parmi les regroupements de vétérans et des autres organismes qui viennent en aide aux ex-combattants (en s'appuyant sur les données du processus de DD lorsque c'est possible);
 - fournir (et maintenir) le matériel et les logiciels nécessaires pour soutenir les systèmes de surveillance et d'évaluation.

4.8 Conclusion

Les questions abordées dans ce chapitre soulignent l'importance de la coordination des mesures de désarmement, de démobilisation et de réintégration pour que cette dernière, en tant que tâche civile, puisse réussir. Si les processus de désarmement et de démobilisation ne réussissent pas à instaurer la et à susciter envers le programme de DDR, les combattants libérés risquent de se mobiliser à nouveau ou risquent d'avoir recours à la violence et à la coercition pour survivre.

L'étape de la réintégration est conçue pour fournir aux ex-combattants des compétences utiles et des perspectives de retour à la vie civile. Cependant, la réintégration ne fonctionne que si elle a lieu dans une société fonctionnelle où la des ex-combattants et de la population en générale est assurée de manière suffisante. Par conséquent, comme c'est le cas pour les mesures de désarmement et de démobilisation, la réintégration doit être appuyée par des projets visant à accroître la sécurité humaine, et cela même si, en soi, la réintégration vise à garantir la sécurité sociale et économique. Toutefois, sans un environnement sécuritaire, la réintégration ne peut pas réussir.

Le désarmement, la démobilisation et la réintégration des ex-combattants représentent une lourde tâche pour les gouvernements, les casques bleus, les organismes d'aide au développement et les ONG. Les programmes de démobilisation jouent un rôle crucial au cours du passage de la guerre à la paix. La réussite de l'intégration des ex-combattants à la société civile jette les bases de la paix durable et de la démilitarisation. Par conséquent, il est important de mettre sur pied des outils destinés à satisfaire les besoins spécifiques et individuels des combattants démobilisés. À partir de l'action initiale axée sur la personne, le processus doit se réorienter vers la communauté en faisant des ex-combattants des membres à part entière des communautés et en leur procurant un sentiment d'appartenance et un sens des responsabilités tout au long de l'évolution du programme de réintégration.

Une expérience considérable a été acquise dans nombre de pays. Une collaboration étroite entre les partenaires du DDR et les organismes d'aide au développement a donné lieu à la réussite de nombreux projets. De nouvelles idées, de nouvelles initiatives et de nouveaux instruments ont été élaborés au cours des dernières années. Les directives et les instruments présentés dans le présent manuel montrent qu'il existe toute une gamme d'instruments spécifiques et d'approches ciblées pour soutenir les programmes de DDR. Les chapitres précédents ont identifié les domaines vers lesquels doivent s'orienter l'assistance humanitaire et la coopération en matière de développement. La participation des communautés est essentielle et on ne doit pas la sous-estimer, car les différents éléments des programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration ont besoin des compétences du personnel militaire. La coordination des projets qui se déroulent en même temps est essentielle pour que tous les éléments donnent satisfaction.

Les directives de planification comprennent un processus de planification, et cela même si les conditions de mise en œuvre varient grandement. Chaque pays possède sa propre approche en matière de démobilisation. Les différents instruments ont été adaptés au contexte spécifique de chaque pays : un instrument donné ne fonctionnera pas forcément dans tous les contextes. Il faut élaborer des instruments et des indicateurs spécifiques pour le suivi et l'évaluation des programmes de DDR. L'élaboration de systèmes de surveillance et d'évaluation pour la DDR, particulièrement pour l'étape de la réintégration, demeure une tâche importante à réaliser pour l'avenir. Il est possible de procéder à la démobilisation en temps de paix ou tout de suite après une guerre civile. Quoi qu'il en soit, il y a différentes forces politiques et différents groupes sociaux qui s'intéresseront au programme. Un programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration efficace les inclura tous.

L'avenir nous réserve de nouvelles situations, car les guerres civiles soumettent les casques bleus, les organismes humanitaires et les organismes d'aide au développement à des situations de plus en plus complexes. Dans les pays où les structures de l'État se sont effondrées, de nouvelles tâches de secours d'urgence liées aux programmes de démobilisation ont été identifiées. Les expériences en Afrique montrent que le désarmement et la démobilisation où il n'y a pas de structure étatique peuvent apporter une paix temporaire dans certaines régions, mais cette paix n'est pas durable à long terme.

Les programmes destinés aux combattants démobilisés font partie d'une action de secours d'urgence axée sur le développement. Parallèlement, ils constituent un lien important de la transition entre l'assistance humanitaire et le développement. La réussite de cette transition demande beaucoup de souplesse et une grande sensibilité aux changements politiques. La plupart des programmes sont lancés sous d'énormes contraintes de temps et ils doivent faire face à un contexte de sécurité difficile. Dans de nombreux pays, seule une intervention rapide peut maintenir la lancée

d'un processus de paix fragile. Par conséquent, il est important d'amorcer la planification des mesures de démobilisation le plus tôt possible. Des programmes de démobilisation et de réintégration efficaces jettent les bases des programmes de développement à long terme et des mesures de reconstruction durables.

Les parties prenant part à l'étape de la négociation et de la planification doivent tenir compte de tous les facteurs pertinents afin de s'entendre sur un plan de DDR le plus global et le plus approprié possible. Cela s'est avéré être le cas au El Salvador et au Guatemala où des accords globaux ont été conclus. Malgré les bonnes intentions, si l'on néglige un des éléments de la DDR, l'efficacité et la réussite d'un programme de DDR seront compromises. Les renseignements offerts dans le manuel servent à guider les personnes qui participent à l'étape de la négociation et de la planification. Ils contribuent à conclure des accords globaux visant à instaurer la confiance et servant de base pour une paix et un développement durables dans un contexte postérieur à un conflit.

Dans l'ensemble, le présent ouvrage souligne la nécessité de la coordination des activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration pour que les trois démarches soient efficaces. La coordination accroît les chances de réussite des programmes, et les avantages qu'en retireront les groupes cibles d'ex-combattants et les communautés d'accueil sont susceptibles d'être plus grands. Un manque de communication entre les organismes d'assistance humanitaire et les organismes d'aide au développement œuvrant dans le cadre des programmes de DDR ne fait que gaspiller des fonds et diminuer la confiance et le soutien que les communautés accordent aux programmes. La coopération dans le domaine de la DDR est cruciale, car la confiance est essentielle à la réussite du processus. Le manuel constitue un effort visant à accroître la coopération et la coordination entre les opérations de DDR, futures et en cours, et les programmes humanitaires et d'aide au développement, et ce, dans le but d'atteindre une paix et un développement durables.

6 Annexes

6.1 Normes humanitaires concernant la sélection et le fonctionnement des sites de regroupement

Le tableau ci-dessous offre au personnel un aperçu des normes généralement reconnues ou utilisées pour la mise sur pied de camps destinés aux personnes déplacées. Avec la permission des éditeurs, les renseignements contenus dans le tableau sont tirés d'ouvrages réalisés par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et par le Projet Sphère. Une colonne a été prévue pour que les membres du personnel œuvrant dans un contexte correspondant puissent noter leurs propres analyses et leurs propres décisions.

Il convient de rappeler que toutes les décisions doivent être prises en tenant compte du niveau de développement économique local ainsi que des coutumes sociales et culturelles; en outre, les décisions doivent être adaptées aux besoins de tous les groupes cibles : hommes, femmes, enfants, adolescents, aînés et handicapés.

Lors de la sélection d'un endroit où entreposer les armes, la nourriture et les fournitures médicales, il faut également songer à trouver un espace pour les bureaux administratifs, et ainsi de suite.

L'isolement excessif des groupes lors de la planification des installations doit être évité pour que les ex-combattants, et plus particulièrement les groupes vulnérables qui se trouvent parmi eux, ne soient pas stigmatisés davantage. Il faut que tous les groupes aient accès à tous les services sans les exposer à la violence physique et mentale. Les installations comme les latrines, les baignoires et les douches doivent être séparées en fonction du sexe.

Note : Au moment de l'impression, le projet SPHÈRE procédait à la révision de ses normes. Ceux qui désirent obtenir de l'information à jour peuvent contacter SPHÈRE à l'adresse sphere@ifrc.org, ou visiter le site Internet : www.sphereproject.org. On trouvera une version mise à jour du manuel du HCR et des recommandations du CICR sur leur site Internet (www.icrc.org et www.unhcr.org), ainsi que les coordonnées des deux organismes.

McConnan, Isobel (ed.). *The Sphere Project – Humanitarian Charter and Minimum Standards in Disaster Response*. Geneva: The Sphere Project. 2000.

Perrin, Dr. Pierre. *Handbook on War and Public Health*. Geneva: International Committee of the Red Cross. 1996.

United Nations High Commissioner for Refugees. *Handbook for Emergencies, 2nd edition*. Geneva: United Nations High Commissioner for Refugees. 2000.

	HCR	SPHÈRE	CICR	Considéré et analysé
Emplacement				
accès	«La proximité des services nationaux est souhaitable, particulièrement les services de santé. Les routes doivent être praticables en tout temps pour permettre l'accès toute l'année» (p. 138). Camps de transition : «accès facile (route, port, aéroport)» (p. 146).	«Les camions lourds peuvent s'y rendre sur une route praticable en tout temps. S'il est nécessaire de construire une route, le type de sol et le terrain doivent convenir à la construction. Les Installations communautaires sont accessibles par véhicules légers» (p. 199).	«Les routes d'accès doivent être praticables toute l'année et permettre la circulation des camions transportant les secours» (p. 118).	
sécurité	«[...] il est recommandé que les [réfugiés] soient installés à une distance raisonnable de la frontière ainsi que des zones potentiellement sensibles telles que les installations militaires» (p. 138).	« Il est situé à distance prudente des menaces à la sécurité physique, généralement pas à moins de 50 km» (p. 199). «Tout le monde peut avoir accès en toute sécurité aux installations sociales, de santé, d'hygiène et autres installations essentielles, et elles sont éclairées la nuit au besoin» (p. 205).		
questions relatives aux crues et au drainage	«L'ensemble du site doit être situé au-dessus des zones inondables, de préférence sur une pente douce (2 à 4 %)» (p. 138). Camps de transition : «clôture de sécurité (selon les circonstances)» (p. 146).	«L'inclinaison idéale de la pente se situe entre 2 et 4 %» (p. 202).	«[...] établir le camp dans une pente suffisante pour permettre le drainage naturel des eaux usées [...]. Des mesures additionnelles pourront également être prises : drainage des points d'approvisionnement en eau; fossés le long des routes; construction d'une cuve à déjections au pied de la pente» (p. 117).	
sol	«Le sous-sol doit permettre une bonne infiltration (p. ex., permettre l'absorption de l'eau dans le sol, et la rétention des déchets solides dans les latrines)» (p. 138).	« Perméabilité du sol. Par exemple, les roches fissurées disperseront largement les eaux usées des latrines; les roches volcaniques rendent la construction de latrines difficile» (p. 202).		
végétation	«Le site doit posséder une bonne couverture végétale (herbe, arbrisseaux, arbres). La couverture végétale procure de l'ombre et elle réduit l'érosion et la poussière» (p. 138).	«Il y a suffisamment d'herbe, d'arbustes et d'arbres pour procurer de l'ombre et pour éviter l'érosion du sol» (p. 200). « La disponibilité d'une quantité suffisante et durable de bois comme combustible et comme matériau de construction tant pour les besoins des personnes déplacées que ceux de la population d'accueil» (p. 203).		
nappe phréatique	«La nappe phréatique doit se trouver au moins 3 m sous la surface du site» (p. 138).	«Le site est situé à au moins 3 m au-dessus de la nappe phréatique prévue lors de la saison des pluies» (p. 200).		
Schéma				
Bureaux	«Les bâtiments destinés aux			

administratifs	services administratifs et communautaires doivent être de conception traditionnelle et, si possible, multifonctionnels pour permettre d'autres usages». Bien qu'on insiste sur l'importance de la décentralisation, les services sont généralement centralisés. (p. 143)			
Distances				
points d'eau/abris	«Idéalement, aucune unité d'habitation ne doit se trouver à plus de 100 m ou quelques minutes de marche des points de distribution [d'eau]» (p. 226).	«La distance maximale à laquelle doivent se trouver les abris des points d'eau les plus près est de 500 m» (p. 30).	«Le HCR recommande, par exemple, que les latrines soient situées dans un rayon de 50 m des abris, et les points d'eau dans un rayon d'environ 100 m» (p. 118).	
abris/latrines	«[...] pas plus de 50 m des installations des usagers, mais à plus de 6 m» (p. 373).	« Les toilettes se trouvent à un maximum de 50 m des unités d'habitation ou à un maximum d'une minute de marche» (p. 36).	«Le HCR recommande, par exemple, que les latrines soient situées dans un rayon de 50 m des abris, et les points d'eau dans un rayon d'environ 100 m» (p. 118).	
Point d'eau/latrines	«Les latrines doivent être situées à au moins 30 m de toute source d'eau souterraine et le fond des latrines doit se trouver à au moins 1,5 m au-dessus de la nappe phréatique» (p. 236).		«La distance minimale recommandée [...] est de 15 m» (p. 107, note 45).	
conteneurs à déchets/abris	«Les conteneurs doivent être répartis sur le site de manière à ce qu'aucune unité d'habitation ne soit située à plus de 15 m de l'un d'eux» (p. 238).	« Aucune unité d'habitation n'est située à plus de 15 m d'un conteneur à déchets ou d'une fosse à déchets ménagers, ou à 100 m d'une fosse d'enfouissement communautaire» (p. 46).		
fosses d'enfouissement/abris	«Les zones destinées à l'enfouissement des déchets doivent se trouver à bonne distance des unités d'habitation et elles doivent être clôturées» (p. 238)	Comme ci-dessus.	«[...] le dépotoir doit être situé à bonne distance de la population [...]» (p. 109).	
nappe phréatique/latrines	«Les latrines doivent être situées à au moins 30 m de toute source d'eau souterraine et le fond des latrines doit se trouver à au moins 1,5 m au-dessus de la nappe phréatique» (p. 236).	« Les latrines et les puisards se trouvent à au moins 30 m des sources d'eau souterraine et le fond des latrines se trouve à au moins 1,5 m au-dessus de la nappe phréatique» (p. 37).		
coupe-feu	«En règle générale, il est recommandé de prévoir un coupe-feu (zone où il n'y a pas de bâtiment) d'une largeur de 30 m pour chaque zone de 300 m où se trouvent des bâtiments» (p. 143) . « Un minimum de 1 à 1,5 m doit être prévu entre les cordes d'ancrage des tentes, et ce, de	«Il y a des coupe-feu adéquats d'au moins 2 m entre chaque unité d'habitation, de 6 m entre chaque groupe d'unité d'habitation et de 15 m entre les pâtés formés des groupes d'habitation» (p. 204).		

	chaque côté» (p. 373).			
surface hors œuvre	«Idéalement, lors de la planification d'un camp de réfugiés, la surface minimale recommandée est de 45 m ² par personne (y compris les espaces pour les jardins). Cependant, la surface totale par personne (sans compter l'espace pour les jardins) ne doit pas faire moins de 30 m ² » (p. 137).	« Le site prévoit 45 m ² d'espace pour chaque personne. Cela comprend les infrastructures (routes, installations pour l'hygiène, écoles, systèmes de distribution d'eau, coupe-feu, installations d'entreposage, unités d'habitation), mais ne comprend pas les terres agricoles (plantes cultivées et bétail)» (p. 204).	«L'espace accepté dans un camp est en moyenne de 30 m ² par personne [cela comprend] les unités d'habitation et [...] les infrastructures communautaires (espaces de distribution, dispensaires, etc.)» (p. 117).	
infrastructure	«Les routes d'accès doivent être praticables à l'année, elles doivent être situées au-dessus de la zone de crue et elles doivent être drainées adéquatement. S'il y a une importante circulation de véhicule sur le site, elle doit être séparée de la circulation piétonnière. Toutes les structures, y compris les clôtures, doivent être placées de 5 à 7 m des routes afin d'assurer une bonne visibilité aux piétons et aux véhicules» (p. 143).	s.a.		
points de distribution de nourriture	«Les points de distribution doivent être situés à proximité des endroits où les gens vivent et de manière à ce que les l'accès ne soit pas restreint à certains groupes. L'horaire des distributions doit convenir aux bénéficiaires» (p. 152); «Quatre points de distribution par module d'hébergement (20 000 personnes)» (p. 377).		«Les points de distribution doivent être établis de manière rationnelle et selon certains critères : grands espaces ouverts, routes distinctes pour l'acheminement de la nourriture et la circulation des bénéficiaires, possibilités de mettre sur pied des activités de soutien» (p.58); «[...] les espaces de distribution doivent être assez grands pour assurer que la distribution se fasse de manière ordonnée. Entre les distributions, ils peuvent servir de terrain de foot!» (p. 118).	
Eau				
distribution	«Il doit y avoir au moins un robinet pour chaque tranche de 80 à 100 réfugiés et jamais plus de 200 réfugiés pour chaque pompe à main ou pour chaque puits disposant d'une corde et d'un sceau» (p. 226).	«Le débit de chaque point de collecte d'eau est d'au moins 0,125 litres à la seconde. Il y a au moins un point de collecte d'eau pour chaque tranche de 250 personnes» (p. 30).		
qualité	La présence de 1 à 10 coliformes fécaux par 100 ml constitue une qualité raisonnable» (p. 218).	«Il n'y a jamais plus de 10 coliformes fécaux par 100 ml au point de distribution d'eau non désinfectée» (p. 31). Dans le cas de l'eau désinfectée :	«Constantes microbiologiques : 1 à 10 coliformes fécaux/100 ml Caractéristiques physiques : apparence, senteur, goût	

		la présence de chlore libre résiduel au robinet est de 0,2 à 0,5 mg par litre, la turbidité est de moins de 5 uTN* [et] les matières dissoutes ne dépassent pas les 1 000 mg par litre» (p. 31).	Constantes chimiques : arsenic < 0,05 mg/l; fluorure < 1,5 mg/l; cyanure < 0.1 mg/l; mercure < 0,001 mg/l; plomb < 0,05 mg/l» (p. 84).	
quantité	«Rations quotidiennes minimales : allocation minimale de survie : 7 litres par personne par jour. Il faut augmenter cette ration à 15 à 20 litres le plus rapidement possible. Besoins prévus pour la communauté en plus d'une réserve pour les nouveaux arrivants potentiels. Centres de santé : 40 à 60 litres/patient/jour; Centres de ravitaillement : 20 à 30 litres/patient/jour» (p. 217).	«Au moins 15 litres d'eau par personne par jour sont recueillis» (p. 30).	«En général, la norme de 20 litres par personne par jour est appropriée en situation d'urgence, à la condition que la "norme" soit ajustée en fonction de la demande» (p. 82). «En général, on estime que 10 à 15 litres d'eau par personne par jour doivent être distribués, mais cette quantité varie d'une culture à une autre» (p. 81).	Note : «Le consensus général veut que la quantité d'eau prime sur la qualité» (CICR p. 86).
Abris				
zones abritées	«[...] minimum de 3,5 m ² par personne dans les régions à climat chaud et tropical, sans inclure les installations de préparation des repas ou les cuisines; 4,5 à 5,5 m ² par personne dans les régions à climat froid ou en régions urbaines y compris les cuisines et les sanitaires» (p. 144).	«L'espace couvert disponible par personne est de 3,5 à 4,5 m ² en moyenne» (p. 189).	«L'OMS recommande qu'un espace de 30 m ² par personne soit prévu, dont 3,5 m ² réservés au logement» (p. 113).	
feuilles de plastique pour les abris temporaires	«Les tentes sont utiles et appropriées par exemple lorsque les matériaux locaux ne sont pas disponibles ou qu'ils ne le sont qu'en certaines saisons pour les réfugiés nomades» (p. 145). [matériaux du HCR : bâche en plastique renforcé en feuilles de 4 par 5 m (p. 263)]	«Si des feuilles de plastique sont fournies, elles répondent aux normes définies par le HCR» (p. 189).	«L'utilisation d'unités d'habitation préfabriquées ou de tentes importées doit constituer une exception. [...] La meilleure solution consiste à utiliser des matériaux locaux afin de construire des unités d'habitation simples et convenables pour la population» (p. 114).	
Hygiène - propreté				
traitement des déchets médicaux	«L'incinération est justifiée à petite échelle et généralement seulement dans le cas des déchets médicaux» (p.239). «Évacuation finale : un incinérateur et une fosse profonde par clinique» (p. 232).	«On trouve un incinérateur bien conçu, bien construit, bien exploité et doté d'un cendrier profond à l'intérieur des limites de chaque installation de santé» (p. 45).	«En situation d'urgence, la règle est simple : brûlez ce que vous pouvez et enterrez le reste» (p. 109).	
douches et baignoires	Camps d'accueil et camps de transition : «50 personnes par douche» (p. 146).	«Lorsque des sanitaires collectifs sont nécessaires, il y a suffisamment de cabines sanitaires pour se laver à une fréquence acceptable et à une heure acceptable, et où les cabines des hommes et des		

		femmes sont séparées» (p. 32).		
lessive	«Promouvoir l'hygiène personnelle, y compris les vêtements propres, en donnant accès à des commodités telles que des douches, des buanderies et des cuves pour la lessive» (p. 242).	«Lorsque des buanderies communes sont nécessaires, il y a une cuve pour la lessive par 100 personnes; des buanderies privées sont offertes aux femmes qui désirent laver et sécher leurs sous-vêtements et leurs serviettes sanitaires» (p. 32).		
Savon	«L'approvisionnement mensuel de savon recommandé est de 250 g par personne» (p. 240).	«Chaque personne reçoit 250 g de savon par mois» (p. 195)		
traitement des déchets	«L'enfouissement sanitaire (aussi connu sous le nom de décharge contrôlée) demeure la méthode la plus recommandée. Les zones prévues pour l'enfouissement des déchets doivent se trouver à bonne distance des unités d'habitation et elle doit être clôturée; ii. l'incinération est justifiée à petite échelle et généralement seulement dans le cas des déchets médicaux. Après chaque incinération, recouvrir les déchets d'une couche de terre; iii. le compostage constitue une option intéressante, mais elle demande des connaissances techniques qui risquent de ne pas être connues du personnel. De plus, il faut trier les déchets pour en produire un bon compost» (p. 239).	«Quel que soit le moyen d'évacuation finale choisie, par exemple l'enfouissement ou l'incinération, l'évacuation doit être réalisée de manière à ne pas causer des problèmes environnementaux et de santé» (p. 48).	«En situation d'urgence, la règle est simple : <i>brûlez ce que vous pouvez et enterrez le reste</i> » (p. 109).	
taille des conteneurs à déchets	«Une ration d'un conteneur (100 l) pour 10 familles (50 personnes) s'est avéré être efficace» (p. 239).	«Un conteneur à déchets de 100 litres est mis à la disposition de 10 familles là où les déchets ne pas enfouis sur le site» (p. 46).		
taille des fosses à déchets	«Une fosse à déchets commune (2 m x 5 m x 2 m = 20 m ³ [= 20,000 l]) par 500 personnes» (p. 373).			
toilettes, latrines	idéalement, une latrine par tranche de 6 à 10 personnes (p. 377). Comme deuxième possibilité : 1 cubicule/20 personnes. Troisième possibilité, 1 cubicule/100 personnes ou un champ sanitaire. (p. 232)	«Maximum de 20 personnes par toilette» (p. 36).		
Soins de santé				
centres	1 hôpital de recours par 10 sites (200 000 personnes) (p. 140); 1 centre de santé par camp (20 000 personnes) (p. 377).	«Établissement de santé périphérique (pour environ 10 000 personnes) [...] Établissement de santé central /pour environ 50 000 personnes [...]	«L'hypothèse générale est que : un poste sanitaire [exploité par des travailleurs de la santé de la communauté] dessert entre 500 et 3 000 personnes; un dispensaire ou une clinique	

			locale dessert entre 5 000 et 10 000 personnes : et un hôpital de district dessert entre 100 000 et 200 000 personnes. Ces considérations sont complètement différentes en situation d'urgence. » (p. 219).	
Nourriture				
calories	«Un apport minimum de 2 100 kcal par personne par jour est utilisé comme base pour la planification alimentaire des populations des pays en développement au début d'une situation d'urgence » (p. 192).	«Ce qui suit [...] peut être utilisé pour les besoins de la planification au cours de la première étape d'une situation d'urgence : 2 100 kcal» (p. 121).	Le CICR recommande une ration dont l'apport nutritionnel est de 2 400 kcal et de 70 grammes de protéine. En général, le niveau acceptable est d'environ 2 200 kcal. De toute évidence, cette quantité n'est pas valable pour tout le monde, car les besoins nutritionnels varient selon l'âge, le sexe, le niveau d'activité physique et autres facteurs» (p.28).	
composition	L'apport en matière grasse doit fournir 17 % de l'énergie alimentaire de la ration, et l'apport en protéine doit fournir au moins de 10 à 12 % de l'énergie totale» (p. 192). Voici un exemple de ration adéquate complète en gramme par personne par jour : «[...] farine de céréales/riz/boulghour 350; légumineuses 100; huile (enrichie de vit. A) 25; aliments composés enrichis 50; sucre 20; sel iodé 5» (p. 205).	«[...] 10 à 12 % de l'énergie est fournie par les protéines; 17 % de l'énergie totale est fournie par l'apport en matière grasse. L'apport adéquat en micronutriments provient d'aliments frais ou enrichis» (p. 147).	«Une ration complète doit fournir : 2 200 kcal et 60 g de protéine [et] de vitamines essentielles [...]. La ration complète de base se compose généralement de : 400 grammes de céréales, de 100 grammes de légumes et de 50 grammes d'huile» (p. 55).	
distribution	«Points de distribution décentralisés : 4 pour 20 000 personnes» (p. 377).			
Articles non alimentaires				
vêtements	«Songer à acheter des vêtements fabriqués sur place et s'assurer qu'ils soient acceptables sur le plan culturel» (p. 255).	«Les gens disposent de suffisamment de couvertures et [...] d'au moins un ensemble complet de vêtements à leur taille (ou presque), et qui conviennent à la culture, à la saison et au climat. De plus, les femmes et les filles disposent d'un approvisionnement régulier d'articles de protection sanitaire» (p. 193).		
ustensiles		«Les gens disposent d'articles ménagers appropriés : 1 chaudron avec un couvercle bien ajusté, 1 cuve, 1 couteau de cuisine, 2 cuillers en bois; [...] chaque		

		personne dispose d'une assiette, d'une cuiller en métal et d'une tasse» (p. 195).		
réservoir d'eau	« Les familles doivent être en mesure de transporter au moins 10 litres d'eau (des points de distribution jusqu'aux unités d'habitation) et d'en entreposer 20 litres par ménages (un ménage équivaut à 5 personnes). Un réservoir adéquat (10 à 20 litres) est essentiel» (p. 219).	«Chaque ménage dispose de deux récipients pour recueillir l'eau de 1 à 20 litres, et d'un récipient de 20 litres pour entreposer l'eau. Les récipients de collecte et d'entreposage d'eau ont un goulot étroit et un couvercle» (p. 32).		
*uTN – unité de turbidité néphélométrique Note : Ne pas oublier les espaces ouverts et les installations destinées aux activités récréatives, les espaces pour les entrepôts et les sites d'entreposage d'armes.				

6.2 Liste de vérification pour la planification du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration

Certains éléments de la liste de vérification sont tirés de l'ouvrage de Marley, Lt. Col. Anthony D. (ret.). *Negotiating the Military Components of Civil War Peace Agreement*. Cornwallis Park, Clementsport, NS, Canada: The Canadian Peacekeeping Press. 1999.

Idéalement, ce sont les organismes locaux plutôt que les organismes internationaux qui devraient assumer la responsabilité des programmes et qui devraient prendre l'initiative. Cependant, il faut que les organismes internationaux assument certaines tâches lorsqu'il y a un état d'urgence, et ce, dans le but d'amener le gouvernement national et les organismes locaux à participer à l'étape de la planification afin de promouvoir la prise en charge du processus, avec l'assistance et l'assentiment de la communauté internationale, par les pays eux-mêmes. Cela dit, il revient aux organismes civils et non aux organismes militaires de jouer un rôle de premier plan et d'établir une distinction claire entre les tâches et les rôles afin de pouvoir les coordonner. La coordination des donateurs fait en sorte qu'ils ont une idée nette de la situation, ce qui contribue à une participation efficace de la communauté internationale.

- Les politiciens et les diplomates, p. ex. RSSG
- Les organismes de l'ONU, p. ex. HCR, PNUD, PAM
- Les principales banques, p. ex. la Banque mondiale, le FMI
- Les organismes de secours et de développement humanitaire, p. ex. CARE, OXFAM, OIM, OIT
- les missions des forces et des observateurs militaires, Casques bleus
- La police civile, p. ex. les policiers détachés par les pays de soutien
- Les organismes des droits de la personne, p. ex. Amnistie Internationale
- Médias — locaux et internationaux

- Cessation des hostilités, accord de paix pour la sécurité et la stabilité régionale, tiers identifiés et prêts à participer
- Autorité centrale crédible, contrôle au sein des parties
- Le contrôle est assuré par les parties avec le soutien de la communauté internationale
- Soutien financier

- La transparence lors de la collecte des armes est vitale
- Le désarmement doit dépasser le cadre individuel et s'étendre à la région et au pays tout entier

- Cadre politique
- Calendrier
- Garants internationaux
- Cessez-le-feu et séparation des forces
- Évaluation technique de la menace
- Casernement des forces
- Intégration de la nouvelle force
- Démobilisation
- Planification de la réintégration (estimation des coûts, évaluation des besoins, etc.)
- Quels sont les coûts prévus du programme de réintégration (par personne dans le pays visé)?
- Comment financera-t-on le processus de démobilisation?

- Bref aperçu de la situation de la sécurité dans les zones susceptibles de poser un problème
- État de disponibilité du système des Nations Unies pour s'occuper des zones problématiques
- Liste des personnes avec qui communiquer au siège de l'ONU
- Liste des noms et des fonctions régulières de tous les responsables directement liés à la mise en œuvre ou chargés de la mise en œuvre du plan de sécurité (y compris les officiers de sécurité en campagne, les équipes de gestion de la sécurité, tous les directeurs et sous-directeurs du personnel recruté au niveau local et international)
- Liste de tous les membres du personnel recruté au niveau local et international et de leurs personnes à charge reconnues
- Carte marquant clairement les résidences du personnel

- Terrain (centre de coordination) — ONU New York
- Projets — bureaux auxiliaires à l'extérieur de la capitale
- Bureaux auxiliaires — centre de coordination
- Centre de coordination — véhicules des directeurs
- Communications avec les pays voisins

- Système de coordination des réunions des équipes participant à l'opération
- Relations publiques et point de liaison des communications (voir le plan de relations publiques)

- Télex
- Radio (HF et VHF)
- Téléphone
- Télécopieur
- Messager
- Satellite
- Courrier électronique
- Autres
- Heures précises de communication en cas d'urgence ou de panne de courant

- Nourriture et eau
- Installations d'hygiène
- Installations médicales
- Courte distance des groupes cibles potentiels
- Emplacement central, c.-à-d. accessible par route, par train ou par avion
- Communications
- Proximité des points d'évacuation potentiels
- Stationnement
- Bunkers au sous-sol
- Lieu d'entreposage des automobiles et des objets ménagers

- Créer des contacts avec les médias, presse écrite, radio et télévision, locaux et internationaux et les consigner dans une liste
- Créer des contacts avec des représentants de tous les niveaux du gouvernement
- Créer des contacts avec les dirigeants des communautés locales

- Liste des centres de coordination et des points de rassemblement, et moyens de communication
- Prévoir des refuges pour les membres du personnel et leurs personnes à charge et le transport terrestre, maritime ou aérien pour les y amener

- Élaborer un plan d'évacuation à partir des refuges vers l'étranger par voie terrestre, par voie maritime ou par voie aérienne
- Faire en sorte qu'il y ait des approvisionnements de réserve en cas de difficulté

- Qui sont les bénéficiaires des programmes de DDR?
 - Les familles et les personnes à charge des combattants démobilisés, les communautés d'accueil?
 - Qui est admissible aux programmes?
 - Les combattants démobilisés seront-ils accompagnés de leur famille?
 - À combien s'élève le nombre d'ex-combattants et de membres de leur famille selon les ententes?

- Combien y a-t-il de camps pour chaque partie?
- Combien de temps doit-on nourrir les gens qui se trouvent dans les camps? Combien de temps les camps demeureront-ils opérationnels?

- Camps de traitement ou camps d'attente?
- Les camps serviront-ils à la fois au désarmement et à la démobilisation?

- Des ONG ou des OPB ont-ils été identifiés pour combler des besoins?
- Si oui, ont-ils été inclus dans le processus de planification?
- Si aucun ONG ni aucun OPB n'ont pu être identifiés, comment comblera-t-on les besoins?

- Comment a-t-il été choisi?
- Quand?
- Par qui?
- Où sont situés les camps?
- Leur taille convient-elle aux soldats qui seront démobilisés?
- Y a-t-il suffisamment de logements pour le nombre de soldats?

- Il faut que les sites soient situés près des principales voies de communication, routes principales, cours d'eau, terrains d'aviation
 - Installations sanitaires et canalisations d'eau
 - Proximité des forces qui seront démobilisées
 - Y a-t-il déjà des installations qui pourraient servir, p. ex. casernes ou camps militaires?
-
- Quand pourra-t-elle commencer?
 - Qui s'en occupera?
 - Quelles sont les normes minimales? (voir Annexe A)
 - Comment est-il financé?
 - Combien de temps cela prendra-t-il?
 - Les zones de rassemblement doivent pouvoir compter sur un approvisionnement en nourriture et en eau, des installations de santé et des fournitures de base qui satisfont aux normes minimales de santé et d'alimentation
 - Sans nourriture et eau, il n'y a rien qui incite les soldats à demeurer dans les camps
 - Il faut surveiller la zone d'entreposage des armes en tout temps
 - Il faut assurer une distribution adéquate des vivres aux soldats pour qu'ils ne soient pas détournés ou qu'on en fasse un mauvais usage
-
- Modes de transport?
 - Routes
 - Calendrier
 - Sécurité au cours du mouvement
 - Points de contrôle en route?
 - Vérification par une force neutre et par les autres parties?
-
- Entre les factions
 - Les adolescents
 - Les sexes
 - Les rangs
 - Les cas médicaux.
-
- Qui assure la sécurité?
 - Quelle est la taille des services de sécurité?
 - Comment est-elle menée?
 - Comment est-elle coordonnée?

- Qui est responsable de la discipline parmi les combattants dans les camps?
-
- Qui les assure?
 - Quelles sont les ressources de la clinique?
 - Comment est-elle financée?
-
- Comment les camps sont-ils approvisionnés?
 - Par qui?
 - Utilisera-t-on des rations de masse ou des rations individuelles?
 - Quelle est la capacité prévue?
 - Comment seront-ils financés?
 - Quels moyens seront mis sur pied pour résoudre les problèmes administratifs et logistiques?
-
- La Croix-Rouge?
 - Les journalistes?
 - Les organismes de protection des droits de la personne?
 - Des représentants des pays donateurs?
-
- Qui (organismes) peut entrer dans les camps? Les forces de maintien de l'ordre?
 - Qui (familles) peut entrer dans les camps? De quel statut les familles bénéficient-elles, quelles dispositions ont été prises pour elles?
 - En permission ou de passage dans les camps?
-
- Qui fournira les cartes à chacune des factions et aux personnes chargées de surveiller le cessez-le-feu lors de la planification du regroupement dans les camps?
 - Comment surveillera-t-on le processus de regroupement dans les camps?
-
- Un processus a-t-il été mis sur pied pour examiner les opérations de chacun des camps, et ce, dans le but de déterminer s'il faut mettre un terme, consolider ou prolonger l'existence du camp?

- Lorsque tous les documents auront été remplis et envoyés aux autorités compétentes
 - Lorsque tous les soldats auront été désarmés, démobilisés et libérés
 - Lorsque toutes les troupes et tout l’approvisionnement excédentaire auront été comptabilisés
 - Lorsque tout le personnel local aura été payé et que tous les contrats auront été réglés
-
- : les questions environnementales, de santé et de sécurité font partie intégrante du processus décisionnel de l’équipe. Toutes les décisions stratégiques et opérationnelles doivent tenir compte des conséquences sur l’environnement, la santé et la sécurité.
 - : l’équipe doit se conformer à toutes les lois et à tous les règlements en ce qui concerne l’environnement, la santé et la sécurité. Les programmes environnementaux, de santé et de sécurité seront mis sur pied et assurés. Des vérifications seront menées afin d’évaluer le respect des lois et des règlements, ainsi que des principes de sécurité.
 - : l’équipe suivra des directives internes et elle adoptera des pratiques, ou autres directives opérationnelles, dont l’objectif est de protéger l’environnement ainsi que la santé et la sécurité des employés et du public.
 - : l’équipe doit tenir à jour des mesures d’intervention d’urgence dans le but de réduire au minimum les conséquences des accidents et d’accroître, de tenir à jour et d’évaluer les mesures visant à prévenir ce type de situations.
 - : l’équipe élaborera, tiendra à jour et évaluera des programmes de gestion des munitions non explosées. Les programmes aborderont la source et la nature des munitions non explosées ainsi que, dans la mesure où cela est techniquement et économiquement réalisable, aux méthodes permettant de réduire la prolifération de celles-ci.

- : l’équipe améliorera, tiendra à jour et évaluera les directives en matière de production et de l’utilisation efficace de l’énergie et des ressources naturelles.
- : l’équipe collaborera, au besoin, avec les organes législatifs et réglementaires à l’élaboration de nouvelles lois, de nouveaux règlements et de nouvelles normes visant à protéger les communautés, les lieux de travail et l’environnement.
- : l’équipe appuiera la recherche et le développement visant l’amélioration et l’excellence en matière d’environnement, de santé et de sécurité.
- : l’équipe devra promouvoir parmi ses employés un sens collectif et individuel des responsabilités pour la protection de l’environnement et pour la préservation de la santé et de la sécurité de tous.
- : l’équipe fera connaître ses engagements et ses réussites en matière d’environnement, de santé et de sécurité au public, et elle devra tenir compte des préoccupations de la communauté et les aborder.
- : l’équipe continuera à élaborer et à améliorer des méthodes de mesure du rendement en matière d’environnement, de santé et de sécurité qui répondent aux principes de sécurité.
- : l’équipe effectuera la gestion du risque en mettant en œuvre des systèmes de gestion qui auront comme tâches d’identifier, d’évaluer, de surveiller et de contrôler les risques au moyen de l’analyse du rendement.
- Armes collectives – inventoriées, vérifiées, rendues
- Armes individuelles – inventoriées, quand ont-elles ont été rendues. Qu’arrivera-t-il du surplus? (entreposées, détruites?)
- Un triage a-t-il été effectué? (armes opérationnelles, armes hors d’état de fonctionner et armes non militaires)
- Les armes ont-elles été déchargées?

- Qui se chargera de veiller sur les armes (p. ex. force militaire policière locale, contractants, forces internationales de maintien de la paix)?
- Une évaluation des dangers et des risques a-t-elle été effectuée?
- L'entreposage sécuritaire des armes est-il possible (conteneurs, les bâtiments utilisés à cet effet peuvent-ils être verrouillés)? Y a-t-il des espaces distincts pour les armes et les munitions?

- Quelles seront les conséquences sur l'environnement?
- La taille de la zone désignée pour la destruction des munitions explosives non explosées (UXO) est-elle suffisante (200 m au minimum)?

- Quel sera le calendrier prévu pour l'enregistrement du personnel dans les camps?
- Enregistrement du personnel
- Date limite?
- Quels documents sont requis?
- Comment seront-ils vérifiés?
- Carte-photo d'identité?
- Empreintes digitales?

- Qui les fournira?
- Quand?
- Qu'en est-il des personnes qui n'apparaissent pas sur les fichiers?

- Armes?
- Uniformes?
- Équipement de campagne?

- Quand sont-elles fournies?
- Comment sont-elles vérifiées?

- Force de maintien de l'ordre?
- Simples citoyens?

- Méthodes de vérification

- Force de maintien de l'ordre?
- Gardes du corps des responsables haut placées?
- Les factions assureront-elles la sécurité de leur zone?

- De quel type?
- De quelle valeur?
- Évaluées selon le type d'arme?
- Fouilles des caches d'armes? Récompense pour renseignements?

- Uniformes
- Radios
- Tenue de combat en toile
- Couteaux

- Militaires
- Commerciaux
- Véhicules personnels

D

- Regroupement dans les camps
- Enregistrement
- Carte d'identité
- Examen de santé
- Comptabilisation de l'équipement, des armes et des uniformes
- Séance d'information préalable au retour à la vie civile
- Attestation de libération
- Transport à partir du lieu de la libération
- Analyses aux fins de réintégration : les enquêtes tiennent-elles compte des différences entre les sexes? de la culture? de l'âge? etc.
- Où sont situés les centres de démobilisation? Utilisera-t-on les camps qui ont servi pour le désarmement ou seront-ils installés au même endroit?
- Quelles sont les hypothèses de fonctionnement des centres de démobilisation? Centres de traitement ou d'attente?

- Combien de temps le personnel devant être démobilisé demeurera-t-il dans les camps?
 - Les organismes non gouvernementaux et les organismes bénévoles privés participeront-ils au processus (ONG/OPB)?
 - Comment sera assurée la sécurité des centres de démobilisation?
 - Les parties pourront-elles compter sur des mesures de vérification et de confiance?
 - Quel est le coût total prévu du programme de démobilisation?
 - Comment sera financé le programme de démobilisation?
 - Quelles mesures seront prises pour les salaires impayés et les prestations d'invalidité de chacune des parties?
 - Qu'advient-il des anciens officiers qui ne resteront pas au service de l'armée (problème potentiel)?
 - Les factions sont-elles traitées de façon égale?
 - Y a-t-il un système pour la distribution de l'information préalable au retour à la vie civile (économique, politique, sociale, etc.)?
-
- Les questionnaires tiennent-ils compte des différences en ce qui a trait à la culture, au sexe et à l'âge?
 - Les enquêtes fournissent-elles les renseignements nécessaires à une planification adéquate des mesures de réintégration?
-
- Quels documents seront émis lors de la libération?
 - Quelle sera la nature des renseignements relatifs à l'enregistrement et à la libération?
 - Comment sera assuré le transport du personnel démobilisé? Vers quel endroit?
-
- Argent
 - Paie versée lors de la libération (Quel montant? Les fonds sont-ils suffisants? D'où provient le financement?)
 - Paie subséquente (Versée à quel endroit? Comment? Pour combien de temps? D'où provient le financement?)
 - Prestation d'invalidité (Condition d'admissibilité? Quel montant? D'où provient le financement?)
 - Pensions de service militaire
-
- Type (alphabétisation, académique, professionnelle)

- Où est-elle donnée?
 - Qui est admissible? (ex-combattants, membres de leur famille)
 - Qui donne la formation?
 - Quand commencent les cours?
 - Quelle est la durée de la formation?
 - Documents (bons de formation)?
 - Le financement est-il offert? Comment est-elle financée?
 - La formation pour les femmes, les hommes, les adolescents est-elle commune ou distincte?
-
- Terres
 - Outils
 - Semences
 - Programmes d'approche
 - Comment est-elle financée?
-
- Prêts, aide à l'entreprise
 - Aide alimentaire
-
- Soins de santé
 - Embauche préférentielle
 - Exonération temporaire d'impôts
 - Coûts moindres pour l'utilisation du transport en commun
-
- Qui les fournira?
 - Qui les financera?
 - Combien de temps?
 - Soins qui seront fournis
 - Aide psychosociologique
 - Soins psychiatriques
 - Prothèses
 - Hospitalisation
-
- Les parties révéleront-elles l'emplacement de leurs champs de mines? Si oui, de quelle manière? (à l'aide de carte ou à l'aide d'échange de renseignements lorsqu'ils ne sont inscrits sur aucune carte). Dans quel délai?
 - Qui se chargera du déminage?

- Quand commencera-t-il?
 - Que fera-t-on des mines retirées?
 - Qui financera les opérations de déminage?
 - Les parties sont-elles traitées sur un pied d'égalité?
 - Quelles mesures seront prises dans le cas des parties qui refusent de ratifier l'accord?
 - Les parties pourront-elles compter sur des mesures de vérification et de confiance?
 - Qui assurera la sécurité et les tâches de maintien de l'ordre pendant l'étape du regroupement dans les camps?
-
- Appareils photo pour les cartes d'identité avec photo et de la pellicule pour carte d'identité
 - Vêtements civils
 - Ensemble de radiocommunications
 - Concertina/fil barbelé
 - Équipement de construction
 - Matériaux de construction
 - Système de données
 - NEM et spécialistes de soutien technique
 - Génératrices
 - Cartes
 - Fournitures médicales
 - Équipement de bureau
 - Fournitures de bureau
 - Enquêtes du personnel
 - Infirmiers et infirmières psychiatriques
 - Rations
 - Formules d'enregistrement
 - Conteneurs de stockage pour les armes et les munitions
 - Matériel de tente
 - Traducteurs; interprètes
 - Véhicules
 - Pompes à eau/blocs d'épuration

6.3 Éléments de la démobilisation et de la réintégration, par étapes

Avec la permission du Centre international pour la migration et la santé (ICMH), les renseignements sont tirés de l'ouvrage de Manuel Carballo, Carolyn Mansfield et Michaela Prokop. *Demobilization and Its Implications for HIV/AIDS*. Geneva: International Centre for Migration and Health. October 2000.

	Nourriture, eau Vêtements civils Hygiène	Alimentation complémentaire Objets ménagers		
		Transport vers la région de la résidence		
	Soins et examens médicaux Conseils sur la santé	Soins médicaux	Soins de santé Programmes de rééducation pour les soldats ayant une déficience physique ou mentale	
	Abri	Aide au logement Soutien financier, logistique et matériel pour la construction ou la réparation de logements, y compris les matériaux de construction		
			Terre Approvisionnement agricole de base (semences/outils)	Services d'appoint agricole
	Services d'orientation sur l'adaptation à la vie civile	Renseignements sur les conditions de vie dans la région de la résidence		
	Conseils juridiques			
	Renseignements sur la production de revenus Conseils financiers	Prestations de réinsertion	Programmes d'octroi de crédits Subventions salariales	
	Activités éducatives et récréatives de base		Éducation des enfants	
				Création d'emplois Microentreprises Services de placement Formation axée sur les compétences
	Cueillette de renseignements/recensement Documents de libération			
	Assistance spéciale	Programmes de rééducation		

6.4 Interventions préconisées en ce qui a trait au VIH/sida au cours de la démobilisation

Avec la permission du Centre international pour la migration et la santé (ICMH), les renseignements sont tirés de l'ouvrage de Manuel Carballo, Carolyn Mansfield et Michaela Prokop. *Demobilization and Its Implications for HIV/AIDS*. Geneva: International Centre for Migration and Health. October 2000.

<ul style="list-style-type: none"> - Dépistage du VIH et conseils - Éducation et prévention sur les MTS et le VIH - Traitement des MTS - Aborder les autres facteurs de risque 	<ul style="list-style-type: none"> - Examens médicaux/soins d'urgence - Dépistage et cueillette de renseignements - Espace réservé à l'aide psychosociologique et au traitement - Interventions de prévention et d'éducation 	<ul style="list-style-type: none"> - Soins médicaux, dépistage et conseils au départ - Conseils sur les prestations médicales - Distribution de trousseaux d'information sur les VIH/sida, qui comprend la distribution de condoms sous forme de trousse à apporter à la maison 	<ul style="list-style-type: none"> - Accès permanent aux soins, au dépistage et aux services de conseils pour les ex-combattants, pour leur famille et pour les communautés - Campagnes de prévention et d'éducation
	<p>Les responsables de la planification doivent identifier les ressources civiles en santé dans les communautés d'accueil et partager les renseignements avec les ex-combattants et leur famille</p>		
<p>y compris l'éducation et la distribution gratuite ou subventionnée à tout le monde au cours de toutes les étapes</p>			
<ul style="list-style-type: none"> - il faut que toutes les interventions ciblent également les familles des soldats, les réfugiés et les PDIP à proximité et les travailleuses et les travailleurs du sexe; - il faut également cibler les forces de maintien de la paix déployées au niveau local; - les programmes visant à sensibiliser les communautés d'accueil (voir Ouganda) pourraient comprendre un programme de sensibilisation au sida (p. ex. campagnes d'information de la masse, messages radiodiffusés). 			
<ul style="list-style-type: none"> - les combattants et les ex-combattants doivent participer à toutes les étapes de la conception du programme; - un organisme central, appuyé de groupes décentralisés de soutien communautaire, pourrait être compris dans les modèles possibles (p. ex. le Ugandan Veterans Assistance Board) 			
<ul style="list-style-type: none"> - doit être lancée pendant le service actif et étendue à la communauté au cours de la réinsertion/réintégration (voir Bolivia's Sentinels of Health); - fondée sur de fortes relations entre les pairs au sein de l'armée et, par conséquent, accroît les chances d'être acceptée. 			
<ul style="list-style-type: none"> - planification d'un réseau de santé qui comprend les ressources civiles et militaires (cliniques, prestations médicales, centres de santé) - amélioration de la coopération civilo-militaire. 			
<ul style="list-style-type: none"> - confiné à l'armée, groupe homogène - structure de commandement très disciplinée et organisée - esprit de corps 	<ul style="list-style-type: none"> - grand auditoire captif - premier contact avec des organismes non militaires - possibilité de financement national et étranger 	<ul style="list-style-type: none"> - peut être lié à la prestation d'autres avantages, et ainsi accroître le taux de participation - plus grande participation de la grande communauté et des familles - meilleure intégration avec ressources civiles en santé 	
<ul style="list-style-type: none"> - le dépistage et les résultats du dépistage soulèvent des questions de droits de la personne; - le suivi, le ciblage, l'identification et l'exclusion potentielle de certains d'ex-combattants séropositifs des programmes de réintégration, potentiellement onéreux, soulèvent de graves questions d'ordre moral; - la grande prévalence des cas de VIH risque de rendre l'approche par exclusion irréalisable, il est possible que le VIH ne rende pas les personnes séropositives invalides avant longtemps, et leur potentiel doit être maximisé durant 			

cette période;

- la stigmatisation résultante risque de poser certains problèmes de sécurité, c.-à-d. le recours à la violence causé par le désenchantement social et économique.

- les forces irrégulières ne peuvent être incluses dans les programmes d'intervention que durant l'étape du regroupement/casernement;

- les ex-combattantes et les soldats-enfants nécessiteront sans doute des interventions conçues spécifiquement pour eux à toutes les étapes compte tenu de leur facteur de risque élevé.

6.5 Suggestions relatives à la sexospécificité des questionnaires, des sommaires des recommandations et implications opérationnelles

Les suggestions et recommandations ci-dessous constituent les annexes 1 et 2 de la série de document de travail de Nathalie de Watteville intitulée *Addressing Gender Issues in Demobilization and Reintegration Programmes (World Bank: Africa Region Working Paper Series No. 33. August 2002)*. Voir en ligne : <http://www.worldbank.org/afr/wps/wp33.htm>.

SUJET	QUESTIONS	COMMENTAIRES
Présence de polygamie	<ul style="list-style-type: none"> • Combien d'épouses avez-vous? • Combien de ménages? 	Il faut tenir compte du type de mariage : traditionnel, religieux ou civil
Nombre de personnes à charge	<ul style="list-style-type: none"> • Combien de personnes dépendent de vous? Parmi elles, combien sont des femmes? • Combien avez-vous de personnes à charge de moins de 16 ans? Combien sont des filles? 	
Ménage	<ul style="list-style-type: none"> • Quelle activité économique pratique votre épouse ou vos épouses? • Avez-vous pu donner un peu d'argent à votre épouse et à vos personnes à charge durant le conflit? • Si oui, étai-ce de façon régulière? • Avez-vous vu votre épouse, vos personnes à charge, vos parents (si vous êtes seul) durant le conflit? • Où se trouvent vos personnes à charge actuellement? Allez-vous rejoindre votre épouse après votre démobilisation? Si non, pourquoi? • Où se trouvera votre ménage dans l'avenir? 	<p>Par ménage, s'il y en a plus d'un</p> <p>Classification par ménage Village, ville ou province</p>
Mariage durant le conflit	<ul style="list-style-type: none"> • Vous êtes vous marié durant le conflit? • Si oui, avez-vous l'intention de demeurer auprès de votre épouse? • Si vous avez décidé de ne pas demeurer ensemble, quelle en est la raison? • Votre famille est-elle au courant de votre mariage? • Votre épouse provient-elle de la même région, appartient-elle à la même tribu que vous? • Votre cérémonie de mariage était-elle coutumière? 	
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes à charge de moins de 16 ans • Revenu total du ménage • Capital : terres, bétail, maison • Problèmes de santé 		
<ul style="list-style-type: none"> • Statut familial • Rang • Années de service • Groupes d'âge • Pourcentage de chefs de ménage seuls • Nombres de personnes seules qui ne retournent pas chez leurs parents 	<ul style="list-style-type: none"> • Région d'installation • Nombre de critères de vulnérabilité respectés • Scolarité • Expérience professionnelle • Activité rémunératrice en cours à part le service militaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Type d'activité souhaitée après la démobilisation • Problèmes de santé • Type de soutien requis • Sujets sélectionnés pour renseignements • Craintes relatives à l'installation dans la communauté
<ul style="list-style-type: none"> • Les hommes et les femmes doivent être interviewés séparément • Les interviewers doivent appartenir tant au sexe masculin qu'au sexe féminin • Il faut porter une attention particulière au travail différent que réalisent les hommes et les femmes 		

<ul style="list-style-type: none"> • Il faut établir des horaires et des contraintes pour la participation aux interviews 		
<ul style="list-style-type: none"> • Qui prend les décisions relatives aux dépenses pour la famille? • Qui prend les décisions relatives aux dépenses du revenu de l'épouse/conjointe? • Qui est responsable de l'achat de la nourriture? • Qui est responsable de la santé de la famille? • Qui est responsable de l'éducation des enfants? • Qui est responsable de l'achat des vêtements? <p>Accepteriez-vous qu'une partie de l'aide à l'installation, octroyée à vous et à votre famille en vertu du programme, soit versé directement à votre épouse?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si non, pourquoi? • Si oui, pourquoi? • Si oui, quel pourcentage? • Si oui, selon quelles conditions? 		
<ul style="list-style-type: none"> • À qui devrait être versée l'aide à l'installation destinée à la famille? • Que croyez-vous que votre mari/conjoint fera de l'aide à l'installation? • Qu'en est-il des autres épouses (si vous vivez en polygamie)? • Qu'est ce qui a changé depuis le retour de votre époux, ou qui changera à son retour? • Continuerez-vous à pratiquer votre activité rémunératrice? • Si non, pourquoi? • Conserverez-vous les mêmes responsabilités (au sein et à l'extérieur du ménage)? • Si non, pourquoi? 		
ENJEUX	RECOMMANDATIONS	ENJEUX OPÉRATIONNELS
	Accorder le statut d'ex-combattants sans discrimination sexuelle	Critères non discriminatoires Comités de vérification sensibles à la sexospécificité
	Dans le cas des troupes de guérilleros, ne pas chercher à faire confirmer le grade ou le statut d'ex-combattants par des officiers qui ont une attitude discriminatoire	Donner des directives claires et tenant compte de la sexospécificité aux autorités responsables de la confirmation Comités de vérification sensibles à la sexospécificité
	Programme d'approche pour éviter qu'elles soient renvoyées sans être passées par le programme de démobilisation	Campagnes radiophoniques et insistance auprès du gouvernement pour qu'il reconnaisse l'existence des soldats-enfants et des filles victimes d'enlèvement
	Dans certains cas, donner une partie des prestations directement aux familles	Analyse intra-ménage Évaluation du niveau d'acceptation du mari Identification des familles Directives sur la polygamie Sensibilisation des ex-combattants au cours des séances d'information sur le retour à la vie civile Sensibilisation de la communauté afin d'éviter que les ex-combattants fassent un usage abusif du RAT (réseau d'appui technique)
	Définir un profil pour chaque groupe cible	Adapter le questionnaire et la cueillette des données ventilées
	Mesures pour éviter la discrimination sexuelle	Personnel sensible à la sexospécificité
	Soldats de sexe masculin et féminin dans les centres de démobilisation	Logistique spécifique aux femmes : abri, hygiène, vêtements
	Séances d'information sur le retour à la vie civile adaptées aux besoins des femmes	Donner des renseignements clairs à propos des prestations afin d'éviter l'usage abusif et les attentes trop élevées Renseignements généraux à propos des possibilités quant aux activités rémunératrices et du transfert des compétences Renseignements généraux à propos des droits de la personne

		Des séances distinctes pour les hommes et pour les femmes sur le VIH/sida et la violence familiale et des stratégies adaptées à chaque groupe
	Installations de santé distinctes pour les femmes	Personnel de dépistage médical sans attitude discriminatoire Personnel médical de sexe féminin Unité d'appui psychologique aux personnes traumatisées
	Ne pas forcer les femmes victimes d'enlèvement à suivre leur conjoint	Interviews distinctes Transport distinct
	Les envoyer dans des centres de rétablissement ou directement dans leur communauté si possible	Organisation des centres de rétablissement prêts à s'attaquer aux traumatismes spécifiques aux filles (abus sexuels) et aux jeunes enfants ou aux nourrissons Recherche des familles
	Les préparer à accueillir les ex-combattants	Campagne d'information radiophonique, par exemple, sur les accords de paix et sur le PDR (programme de démobilisation et de réintégration) Listes des noms et des dates d'arrivée des ex-combattants
	Éviter la discrimination sexuelle	Ne pas utiliser de critères pour le RAT qui entraîneraient de la discrimination sexuelle Adopter des critères de vulnérabilité si les ex-combattantes ou les familles se retrouvent dans une situation particulièrement vulnérable
	Éviter les montants importants versés en espèce	Si possible, verser l'argent dans des comptes bancaires ou au moyen de plusieurs versements effectués par le bureau du PDR
	Tenir compte de son importance dans certaines situation, car de nombreuses femmes travaillent à la maison	Si la construction d'une maison fait partie de la trousse d'aide à l'installation, il faut prévoir une assistance supplémentaire pour les femmes incapables de construire une maison elles-mêmes
	Adaptés aux besoins spécifiques des femmes et des filles (soins de santé de la reproduction, planification familiale, aide psychologique aux victimes de traumatismes, de MTS et du VIH/sida)	Vérifier que les services sont offerts au niveau local et considérer des mesures spéciales pour les cas les plus graves (p. ex. soutien pour le transport vers de grands hôpitaux)
	Faire en sorte que le bureau du PDR ou son équivalent soit en mesure de donner des renseignements utiles et pertinents aux ex-combattantes	Former le personnel du PDR et les spécialistes des questions sexospécifiques et trouver des renseignements pertinents ou orienter vers un partenaire compétent
	Soutenir l'accès des ex-combattantes aux prêts et aux activités rémunératrices	Programme d'approche pour compenser le manque de mobilité géographique Formation de gestion financière et de production de demande de crédit Suivi
	Si le gouvernement lance le programme, s'assurer que tant les femmes que les hommes ex-combattants reçoivent un traitement équitable	Suivi du programme Soutien aux organismes communautaires qui viennent en aide aux femmes en ce qui a trait aux questions juridiques (accès aux biens-fonds)
	Promouvoir l'accès des ex-	Campagnes de sensibilisation destinées

	combattantes, des filles victimes d'enlèvement et des épouses des ex-combattants à l'emploi	aux employeurs potentiels Utilisation des réseaux d'ex-combattants Délivrance d'attestations de compétences Mesures incitatives destinées aux employeurs pour promouvoir l'embauche d'ex-combattantes Suivi
	Promouvoir l'accès à la formation professionnelle et à l'éducation	Formation supplémentaire pour les compétences utiles identifiées Formation adaptée aux demandes exprimées et aux besoins du marché Horaires conviviaux pour les femmes (qui n'entrent pas en conflit avec leurs courses traditionnelles) Suivi par des spécialistes des questions sexospécifiques
		Fournir des installations ou soutenir les initiatives visant à lancer une garderie
	Adapter la formation et l'éducation aux besoins spécifiques des filles	Soutenir leur accès à la formation par stages d'apprenties, à la formation axée sur les compétences et au rattrapage scolaire
	Soutien aux regroupements d'ex-combattantes et des épouses des ex-combattants Mesures incitatives pour les projets communautaires suscitant la participation des habitants, des ex-combattants et des familles	Formation pour leur procurer un meilleur leadership Formation pour qu'elles prennent part à la prise de décision Fonds pour le financement de projets à caractères participatifs Suivi
	Sensibilisation des familles et des communautés	Campagnes à la radio et dans les médias locaux Mise sur pied de services d'orientation familiale
	Éviter la discrimination sexuelle	Contingement de la participation aux programmes de soutien Éléments d'approche et de sensibilisation des projets Médecin de sexe féminin (ou sensibles à la sexospécificité) pour réaliser les examens médicaux et la classification du handicap
	Aide psychosociologique et communication	Réduire au minimum les procédures bureaucratiques pour les victimes de viol Utilisation des voies de communication préférées des femmes (comédiens en qui les femmes ont confiance) Aide psychologique aux victimes de traumatismes et promotion des rituels de purification (si le contexte le requiert) Aide psychosociologique aux victimes de traumatisme, aux toxicomanes et aux prostitués
	Faire attention aux effets négatifs potentiels du PDR sur les femmes de la population civile	Adopter des mesures de soutien ou s'assurer que les autres programmes abordent le problème (s'il y en a)
	Mesures de réduction de la violence	Sensibilisation au cours des séances d'information sur le retour à la vie civile et au moyen de campagnes dans les médias de masse Aide psychosociologique à la famille et résolution de conflit

		Discussions incitant le gouvernement à combattre la violence subséquente au conflit et la violence familiale
	Promouvoir la participation des femmes (ex-combattantes) aux négociations de paix	Faire pression sur les belligérants au cours des discussions
	Utilisation d'une approche intégrée	Évaluer les retombés sur les autres programmes et sur les groupes vulnérables, et déterminer la stratégie optimale ou le système compensatoire
	Dimension sexospécifique des accords de mise en œuvre du PDR	Recruter des femmes pour faire partie du personnel de mise en œuvre Formation en questions relatives à la sexospécificité Recruter des spécialistes des questions sexospécifiques ou des sous-traitants Utilisation d'outils sensibles à la sexospécificité pour le suivi et l'évaluation

6.6 Enregistrement : exemple de formulaires pour le désarmement et la démobilisation

Les formulaires de désarmement et de démobilisation des ex-combattants sont modelés sur les formulaires élaborés pour le Sierra Leone et qui sont utilisés depuis 1998. Les formulaires présentés ci-dessous ne sont pas des originaux, mais ils sont étroitement modelés sur les formulaires DDR001 et DDR002 utilisés par le Comité national pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration (CNDDR)/Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone (MONUSIL).



Formulaire de désarmement des ex-combattants



1. RENSEIGNEMENTS SUR LE SITE DE DÉSARMEMENT									
1.1	Numéro de série : <input type="text"/> - <input type="text"/> - <input type="text"/> - <input type="text"/>								
1.2	Date du désarmement : (UTILISER LE FORMAT JJ-MM-AA) <input type="text"/> - <input type="text"/> - <input type="text"/>								
1.3	Centre de désarmement <input type="text"/> - <input type="text"/>								
2. IDENTIFICATION PERSONNELLE									
2.1	Nom : <input type="text"/>								
2.2	Prénom : <input type="text"/>								
2.3	Sexe : (1-HOMME; 2-FEMME) <input type="checkbox"/>								
2.4	Âge déclaré : (INSCRIRE L'ÂGE EN CHIFFRE, INSCRIRE «99» SI L'ÂGE EST INCONNU.) <input type="text"/>								
2.5	La personne semble-t-elle être un soldat d'âge mineur? (1-NON: 2-OUI) <input type="checkbox"/>								
3. RENSEIGNEMENTS MILITAIRES									
3.1	Force : <input type="checkbox"/> SLA - <input type="checkbox"/> AFRC - <input type="checkbox"/> RUF - <input type="checkbox"/> CDF - <input type="checkbox"/> Autres - <input type="checkbox"/>								
3.2	Grade militaire déclaré : (UTILISER LA LISTE DES CODES POUR CHOISIR LE GRADE MILITAIRE) <input type="text"/>								
3.3	Numéro d'identification au sein de la force combattante : (SI DISPONIBLE) <input type="text"/>								
4. ARMES, MUNITIONS ET AUTRE ÉQUIPEMENT									
			Qté	Numéro de série				Type	Cond.
4.1	Première		<input type="text"/>						
4.2	Deuxième		<input type="text"/>						
4.3	Troisième		<input type="text"/>						
4.4	Quatrième		<input type="text"/>						
4.5	Cinquième		<input type="text"/>						
5. OBSERVATIONS COMPLÉMENTAIRES									
<hr/>									
VÉRIFICATION DE LA MONUSIL									
<p>La mission des Nations Unies en Sierra Leone confirme que la personne enregistrée sur ce formulaire répond aux exigences d'admissibilité permettant de participer au programme de démobilisation et de réintégration mis en œuvre par le Gouvernement de la République de Sierra Leone, en :</p> <p><input type="checkbox"/> - ayant fait la preuve à la satisfaction de l'observateur qu'elle était anciennement combattante ou qu'il était anciennement combattant au service de l'une des forces combattantes en Sierra Leone au moment de la ratification de l'accord de paix de Lomé; et...</p> <p><input type="checkbox"/> - ayant livré au moins une arme personnelle ou en ayant appartenu à un groupe d'au moins cinq combattants ayant livré une arme collective; ou...</p> <p><input type="checkbox"/> - étant un soldat d'âge mineur, un mineur accompagné, un mineur non accompagné, ou tout autre participant de moins de 18 ans au service de l'une ou l'autre des forces combattantes.</p>									
<input type="text"/>									



Nom de l'observateur de la MONUSIL

Signature

Sceau



Formulaire de démobilisation des ex-combattants

1.1	Numéro de série :	<input type="text"/> - <input type="text"/> - <input type="text"/> - <input type="text"/>
1.2	Date d'enregistrement :	(UTILISER LE FORMAT JJ-MM-AA) <input type="text"/> - <input type="text"/> - <input type="text"/>
1.3	Centre de démobilisation :	<input type="text"/>

2.1	Temps passé au sein de la force armée :	(NOMBRE D'ANNÉES)	<input type="text"/>
2.2	District où elle/il est entré en service :	(UTILISER LA LISTE DES CODES DE DISTRICTS)	<input type="text"/>
2.3	Type de recrutement :	(1-VOLONTAIRE; 2-FORCÉ; 3-AUTRE; 9-S.O.)	<input type="text"/>
2.4	Unités où elle/il a servi :		
	DE	À	NOM DU COMMANDANT
	<input type="text"/> - <input type="text"/>	<input type="text"/> - <input type="text"/>	<input type="text"/>
	<input type="text"/> - <input type="text"/>	<input type="text"/> - <input type="text"/>	<input type="text"/>
	<input type="text"/> - <input type="text"/>	<input type="text"/> - <input type="text"/>	<input type="text"/>
	(M M - A A)	(M M - A A)	
2.5	Dates et endroits d'engagement		
	DATE	ENDROIT	TYPE
	<input type="text"/> - <input type="text"/> - <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	<input type="text"/> - <input type="text"/> - <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	<input type="text"/> - <input type="text"/> - <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	(UTILISER LE FORMAT JJ-MM-AA)	(UTILISER LA LISTE DES CODES)	

(pour les adultes seulement)

1. Vous profitez d'une amnistie en vertu des termes de l'accord de Lomé signé entre le Gouvernement de la République de Sierra Leone et le Front révolutionnaire unifié de Sierra Leone.
2. Vous serez traité conformément aux dispositions des traités internationaux relatifs au droit de la personne.
3. Vous avez droit à la prestation d'assistance en ce qui a trait à vos besoins fondamentaux pendant votre séjour au centre de démobilisation désigné par le Gouvernement de la République de Sierra Leone.
4. Vous avez droit à la prestation d'une trousse de réinsertion et d'avoir accès aux programmes de réintégration tel que déterminé par le Gouvernement de la République de Sierra Leone.

1. Vous devez respecter l'engagement national et la constitution de la République de Sierra Leone.
2. Vous devez renoncer à participer à toute action militaire ou d'insurrection future visant à déstabiliser le gouvernement civil élu démocratiquement de Sierra Leone.
3. Vous avez rendu toutes vos armes et vos munitions, et vous coopérez entièrement aux efforts du nouveau gouvernement visant à récupérer les armes et les arsenaux illégaux.
4. Vous acceptez toutes les règles et tous les règlements des activités du programme tel qu'indiqué par le Comité national pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration, et vous vous y conformez.

Toute violation des conditions mentionnées ci-dessus entraînera la perte de vos avantages à titre de participant au programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration ou des poursuites criminelles en vertu des Lois et des politiques nationales du Gouvernement de la République de Sierra Leone.

Reconnaissant et convenant des conditions précédentes, je demande à être accepté à titre de bénéficiaire du Gouvernement de la République de Sierra Leone au programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration en apposant ma signature ci-

6.7 Bibliographie sélectionnée et lectures complémentaires

"The Issue of the Military: UN Demobilization, Disarmament and Reintegration in Southern Africa" in *International Peacekeeper*. Vol. 3 Number 2. Summer 1996.

Case Studies in War-to-Peace Transition: The Demobilization and Reintegration of Ex-combatants in Ethiopia, Namibia, and Uganda. World Bank: Discussion Paper No. 331. June 1996.

Fostering a Farewell to Arms: Preliminary Lessons Learned in the Demobilization and Reintegration of Combatants. Washington, DC: Research & Reference Services, USAID, Center for Development Information and Evaluation. March 1996.

On trouvera d'autres rapports de recherche dans les publications du Bonn International Center for Conversion (BICC): Brief No. 7, BICC papers 7 and 8.

Conflict Prevention and the Role of Small Arms Control. Paper for the workshop on "The Role of the European Union in Relation to the Small Arms Trade" at the European Conference on Conflict Prevention, 27-28 February 1997, Amsterdam. Bonn: Bonn International Center for Conversion. 1997.

Practical Disarmament, Demobilization and Reintegration Measures for Peacebuilding. Ottawa: DFAIT. April 1997.

Safe and Efficient Small Arms Collection and Destruction Programmes – A Proposal for Practical Technical Measures. New York: UNDP. July 2001.

The Concept of Micro-disarmament Programmes in Post-conflict Environments. At present awaiting publication by BICC (2003).

Demobilization and its implications for HIV/AIDS. Geneva: International Centre for Migration and Health. October 2000.

Negotiating the Military Components of Civil War Peace Agreement. Cornwallis Park, Clementsport, NS, Canada: The Canadian Peacekeeping Press of the Pearson Peacekeeping Centre. 1999.

Demobilization and Reintegration of Military Personnel in Africa: Eight Country Case Studies. Working Paper. October 1993.

The Sphere Project – Humanitarian Charter and Minimum Standards in Disaster Response. Geneva: The Sphere Project. 2000.

Handbook on War and Public Health. Geneva: International Committee of the Red Cross. 1996.

Handbook for Emergencies (2nd edition). Geneva: United Nations High Commissioner for Refugees. 2000.

Reintegration Programs for Demobilised Soldiers in Mozambique. Maputo, Mozambique: UNDP. March 1997.

Reconstruction Programmes and Complex Emergencies: Experiences and Lessons Learned for Development Co-operation. Eschborn: Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ) GmbH. 2002

The Information and Referral Service and Provincial Fund (IRS/PF) for the Reintegration of Demobilized Soldiers in Mozambique, Transition of the Reintegration Program. Final Report prepared for the International Organization for Migration (IOM). June 1996.

Post-conflict Rehabilitation: Preliminary Issues for Consideration by the Health Sector. London: Health Policy Unit, London School of Hygiene and Tropical Medicine. 1995.

“Demobilizing and Reintegrating Soldiers: Lessons from Africa,” in Krishna Kumar (ed.). *Rebuilding Societies After Civil War: Critical Roles for International Assistance.* Boulder, CO and London, UK: Lynne Rienner Publishers. 1997.

“Two Wrongs Do Not Make a Right: A Critical Assessment of Zimbabwe’s Demobilization and Reintegration Programmes, 1980-2000,” in *Journal of Peace, Conflict and Military Studies.* Vol. 1, No. 1. March 2000.

Demobilized Soldiers Speak: Reintegration and Reconciliation in Nicaragua, El Salvador and Mozambique. Managua: Centro de Estudios Internacionales. 1995.

“Demobilization and Insecurity. A Study in the Economics of the Transition from War to Peace,” in *Journal of International Development.* Vol.6, No.3. John Wiley & Sons. 1994.

Microfinance and Anti-poverty Strategies: A Donor Perspective. New York: United Nations Capital Development Fund (UNCDF). 1997.

Impact Evaluation: Reinsertion of Ex-combatants in El Salvador, Final Report. Prepared for USAID. February 1996.

Reintegrating Demobilized Combatants: A Report Exploring Options and Strategies for Training-related Interventions. Geneva: International Labour Organization. 1994.

Framework of Guidelines for the Reintegration of Demobilized Combatants through Training and Employment (Provisional). Geneva: International Labour Office, Vocational Training Systems Management Branch. 1996.

Military Conversion for Social Development. Report on BICC Panel Discussion at the World Summit for Social Development, Copenhagen, 8 March 1995. Bonn: Bonn International Center for Conversion. July 1995.

Donor Response to Demobilization and Reintegration in the Horn of Africa. Report of the seminar held in Copenhagen, September 11, 1995. International Resource Group on Disarmament and Security in the Horn of Africa (IRG) and the Bonn International Center for Conversion (BICC).

Demobilization and Reintegration of Military Personnel in Africa: The Evidence from Seven Country Case Studies. Discussion Paper, Report No. IDP-130. October 1993.

Impact Evaluation: Reinsertion of Ex-combatants in El Salvador, Presentation Handbook. Prepared for USAID. April 1996.

Veterans Assistance Programme (VAP). *Report on Phase II of Demobilisation, Operations: Vol. I, Monitoring and Evaluation: Vol. II, September 1993-September 1994.* Uganda Veterans Assistance Board. December 1994.

A Report on a Survey of the Former Fad’H in Haiti, Port au Prince. Prepared for USAID/OTI. September 1996.

Rwanda: Not So Innocent: When Women Become Killers. African Rights. August 1995.

Arms to Fight, Arms to Protect: Women Speak Out About Conflict. London: Panos Publications Ltd. 1995.

. *Addressing Gender Issues in Demobilization and Reintegration Programmes*. World Bank: Africa Region Working Paper Series No. 33. August 2002.

Reimann, Cordula. *Towards Gender Mainstreaming in Crisis Prevention and Conflict Management: Guidelines for the German technical co-operation*. Eschborn: Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ) GmbH. 2001.

Children – the Invisible Soldiers. Vaxjo: Grafiska Punkten, Rädda Barnen (Swedish Save the Children). 1996.

Hobbs, Chris, Helga Hanks and Harenda de Silva. *Conscription of children in armed conflict--A form of child abuse: A study of 19 former child soldiers*. Child Abuse Review, Vol 10(5). Sep.-Oct. 2001.

. *Letter from Uganda: Our Children Are Killing Us*. The New Yorker. March 23, 1988.

The Children's War: Towards Peace in Sierra Leone. A Field Report Assessing the Protection and Assistance Needs of Sierra Leonean Children and Adolescents. New York: Women's Commission for Refugee Women and Children. 1997.

Other Country Experiences in Demobilization and Reintegration of Ex-combatants: Workshop Proceedings and Case Study Findings (revised version). Washington, DC: Creative Associates International, Inc. (CAII). April 1995.

Rehabilitation and Reintegration of Disabled Ex-Combatants: The Zimbabwean and Namibian Experience. Geneva: International Labour Organisation. 1995.

Study of the Vulnerable Groups in Angola within the Perspective of the Peace Process. Luanda, Angola: United Nations, Department of Humanitarian Affairs. 1995.

Civilians and Soldiers: Achieving Better Coordination. Santa Monica, CA: RAND, National Security Division. 1998.

The Challenge of Civil-Military Relations in International Peace Operations. Disasters. 2001.

"Civil-Military Cooperation in Complex Emergencies: More than a Field Application," in *International Peacekeeping*. Vol. 9, No. 1. Spring 2002.

Making Peace Work: The Role of the International Development Community. Baltimore: The John Hopkins University Press. Policy Essay No. 18. Overseas Development Council. 1996.

"Good Governance: The Political Dimension." in *Conflict Prevention: Strategies to Sustain Peace in the Post-Cold War World*. Aspen, Colorado: The Aspen Institute. 1998. pp. 23-29.

. *Security Sector Reform in development donor perspective: origins, theory and practice*. Bonn: Bonn International Center for Conversion. 2003.

. *Security Sector Reform: Issues, Challenges and Prospects*. Adelphi Papers 344. Oxford: Oxford University Press. 2002.

Nurturing Peace: Why Peace Settlements Succeed or Fail. Washington, DC: US Institute of Peace. 1996.

(eds.). *Security Sector Reform: The Challenges and Opportunities of the Privatisation of Security*. London: International Alert. September 2002.

Early Warning and Preventive Action in the CSCE: Defining the Role of the High Commissioner on National Minorities. A Report of the CSCE Devising Session, Harvard Negotiation Project. Cambridge, MA: Harvard Law School. October 19, 1992.

Preventive Conflict Resolution of Inter-communal Conflicts. PARC Working Paper 29. Syracuse, NY: Syracuse University. 1993.

Minorities at Risk. Washington, DC: US Institute of Peace. 1993.

"Civil Society: New Role for African Traditions, NGOs, Women and Youth," in *Development*. Volume 39, Issue 3, September 1996.

Towards a New Role for Civil Society in the Democratization of Guatemala. Montreal, Canada: International Centre for Human Rights and Democratic Development. February 1996.

The Idea of Civil Society. Princeton, NJ: Princeton University Press. 1995.

Effective Transitions from Peace Operations to Sustainable Peace. Final Report prepared by DFI International for the Office of the US Secretary of Defense/Office of the Assistant Secretary of Defense (OSD/OASD). 30 September 1997.

Preventing and Mitigating Violent Conflicts: A Revised Guide for Practitioners. Prepared for the Greater Horn of Africa Initiative. Washington DC: Creative Associates International, Inc. (CAII). April 1997.

, Co-chairs of the Commission on Human Security in 2003. *Human Security Now.* Final Report. New York: Commission on Human Security. 2003.

(ed.). *Peace-Building, Crisis Prevention and Conflict Management: Technical Co-operation in the Context of Crises, Conflicts and Disasters.* Eschborn: Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ) GmbH. 2002.

"Building a New Civilian Police Force in El Salvador," in Krishna Kumar (ed.). *Rebuilding Societies After Civil War: Critical Roles for International Assistance.* Boulder, CO and London, UK: Lynne Rienner Publishers. 1997.

Towards Effective Training for Field Human Rights Tasks. Commissioned by the Department of Foreign Affairs, Dublin, Ireland. Oldcastle, Meath County, Ireland: International Human Rights Trust. July 1996.

UN Human Rights Operations: Principles and Practice in United Nations Field Operations. Prepared for the Human Rights and Justice Division. Ottawa: DFAIT. May 1996.

Strengthening Human Rights Monitoring Missions: An Options Paper Prepared for the Office of Transition Initiatives. Washington DC: Bureau for Humanitarian Response, USAID. December 1995.

"Living in the Fault Lines," in *Security Dialogue*, 28:1. March 97.

Addressing the Past – Fostering Reconciliation: How technical co-operation can help societies come to terms with a past burdened by violent conflict. Eschborn: Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ) GmbH. 2003.

"Fifteen Truth Commissions—1974 to 1994: A Comparative Study," in *Human Rights Quarterly*, Vol. 16, No. 4. 1994.

"Coexistence and the Reconciliation of Communal Conflicts", in Eugene Weiner (ed.) *The Handbook of Interethnic Coexistence.* New York: Continuum. 1998.

Entwicklungsorientierte Traumabearbeitung in Nachkriegssituationen. Eschborn: Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ) GmbH. 2003.

. Crisis Prevention and Conflict Transformation in Technical Cooperation:
Eschborn: Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ) GmbH. 2000

. Peace-Building, Crisis Prevention and Conflict Management. Eschborn: Deutsche Gesellschaft
für Technische Zusammenarbeit (GTZ) GmbH. 2002.

. Guidelines on Conflict Impact Assessment for Development Projects. Eschborn: Deutsche
Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ). 2001.

6.9 Sites Web sélectionnés

DÉSARMEMENT, DÉMOBILISATION ET RÉINTÉGRATION

<http://www.bicc.de/>

The practitioner's Guide to Conflict Prevention and Mitigation.

<http://www.caii-dc.com/ghai/outline.htm> Il s'agit d'un guide complet et utile qui procurent des outils et des conseils pratiques sur l'instauration de la paix, y compris sur la démobilisation, la réintégration, et la réconciliation et d'autres enjeux dont il est question dans le présent manuel.

A Survey of Programs on the Reintegration of Former Child Soldiers. The Government of Japan: March 31, 2001. <http://www.mofa.go.jp/policy/human/child/survey/index.html>

<http://www.gtz.de/smallarms> Traite de nombreux sujets qui vont du désarmement à l'éducation des jeunes.
<http://www.iansa.org/>

<http://www.undp.org.yu/seesac> ou www.seesac.org

<http://www.unidir.org/>

Ressources sur la démobilisation.

http://www.usaid.gov/regions/afr/conflictweb/demob_res.html

<http://www.wgwr.org/>

Resources and Publications.

<http://lnweb18.worldbank.org/essd/essd.nsf/CPR/resources>

ENFANTS

Child and

Young Adult Soldiers: Available Resources. <http://www.ginie.org/ginie-crisis-links/childsoldiers/literature.html> Ce site offre une abondante information sur le DDR destiné aux enfants et aux jeunes adultes.

Sept. 2000. <http://www.waraffectedchildren.gc.ca/links-en.asp>

Répertoire de liens de plus de 25 pages, qui vont des traités à l'activisme entourant la Conférence.

<http://www.warchild.com/> La page d'accueil du projet War Child donne un aperçu de la grande envergure des projets destinés à venir en aide aux enfants affectés par les conflits.

SEXOSPÉCIFICITÉ

<http://www.eldis.org/gender/>

GenderNet. <http://www.worldbank.org/html/prmge/index.htm>

BONNE GOUVERNANCE ET SOCIÉTÉ CIVILE

Sustainable Development and Good Governance

(document). http://www.foundation.novartis.com/sustainable_development_governance.htm

Knowledge Centre. http://www.transparency.org/knowl_intro.html

Anti-corruption & Good Governance Resources.

<http://www.usaid.gov/democracy/anticorruption/resources.html>

DROITS DE LA PERSONNE

<http://www.amnesty.org/>

<http://www.hrw.org/>

SOINS PSYCHOSOCIAUX

<http://www.clinical-psychology.uni-konstanz.de/>

<http://www.vivo.org>

MINES

<http://www.mineaction.org/>

<http://www.gichd.ch/index.htm>

<http://www.mag.org.uk/>

MAINTIEN DE LA PAIX ET OPÉRATIONS DE PAIX

<http://www.iaptc.org>

<http://www.mil.no/felles/fokiv>

<http://peaceoperations.org>

<http://www.fhs.mil.se>

<http://www.un.org/Depts/dpko/dpko/home.shtml>

RÉFORME DU SECTEUR DE LA SÉCURITÉ ET MAINTIEN DE L'ORDRE

<http://csdg.kcl.ac.uk/Publications/html/journal.htm>

<http://www.gtz.de/security-sector>

<http://www.civpol.org/> This web site links to UN missions with CIVPOL components, education possibilities for CIVPOL officers, web pages of CIVPOL officers, etc.

International Police Programs Information Source. <http://www.policemission.com/>

SECOURS ET DÉVELOPPEMENT

<http://www.gtz.de/>

CERTI Resources: *Linking Relief and*

Development. <http://www.certi.org/publications/liblinkreldev.htm>

<http://www.reliefweb.int/w/rwb.nsf>

6.10 Sources des figures, des photographies et des tableaux

Figure 1	Graham Day and Chris Freeman (PPC), Peace Operations Terminology - the Checkmark of Peace
Figure 2	Pearson Peacekeeping Centre, Course CA12, Central Presentations, Disarmament, Demobilisation and Reintegration Overview
Figure 3	Nicole Buschmeier (GTZ), DDR, Human Security and Sustainable Peace and Development
Figure 4	Adrian Wilkinson and John Hughes-Wilson, <i>Safe and Efficient Small Arms Collection and Destruction Programmes – A Proposal for Practical Technical Measures</i> (New York: UNDP, July 2001)
Figure 5	David Last, Steps of Demobilisation
Figure 6	Thomas Lovgren, Camp Layout – Example from Sierra Leone
Figure 7	Bengt Ljunggren, Reintegration and the Shifting Benefit Focus

photographie 1	Ian Douglas, Face-to-Face Negotiations, ONUCA, Nicaragua, 1990
	Hank Morris, ONUSAL, El Salvador, 1992
	Adrian Wilkinson, Weapons Destruction, Serbia and Montenegro, 2003
	Adrian Wilkinson, Weapons Destruction, Serbia and Montenegro, 2003
	Hank Morris, Container at VC Las Marias, El Salvador, 1992
	Hank Morris, FMLN Ex-combatant Destroys Weapon at El Paisnal, El Salvador, 1992
	Ian Douglas, Child Fighters in Liberia, 1997-99
	Susan Soux, Planning Session, MINUGUA, Guatemala, 2001
	Stein Ellingsen, UN Security Roadblocks, Sierra Leone, 2001
	Hank Morris, Supply of Provisions to Remote Contra Village, Rio Coco, Nicaragua, 1990
	Kees Steenken, Waterpoint, El Salvador, 1992
	Colin Gleichmann, Former Khmer Rouge Fighters, Cambodia
	Kees Steenken, Pre-discharge Orientation, Onusal, El Salvador, 1992
	Kees Steenken, Discharge, ONUSAL, El Salvador, 1992
	Susan Soux, Issuing Identity Documents, MINUGUA, Guatemala, 2001
	Susan Soux, Transport during Reinsertion Phase, MINUGUA, Guatemala, 2001
	Thomas Lovgren, Distribution Point, Sierra Leone, 1999
	Hank Morris, Post-conflict Contra Village, Rio Coco, Nicaragua, 1990
	Susan Soux, Information Gathering, MINUGUA, Guatemala, 2001
	“Commander Drini”, Soldiers in a KLA Hideout, Kosovo, 1999
	Bengt Ljunggren, Vulnerable Groups, Sierra Leone, 2002
	Bengt Ljunggren, New Houses and Rice Fields, Sierra Leone, 2002
	Bengt Ljunggren, Micro Brick Enterprise, Sierra Leone, 2002
	Pearson Peacekeeping Centre Facilitators, Training during Reintegration Phase, Kadugli & Kauda, Sudan, 2002
	Bengt Ljunggren, Community Sensitisation and Negotiations, Sierra Leone, 2002

1-12 tiré de Adrian Wilkinson and John Hughes-Wilson, *Safe and Efficient Small Arms Collection and Destruction Programmes – A Proposal for Practical Technical Measures*. New York: UNDP. July 2001.

Cornelis (Kees) Steenken
Directeur du soutien aux programmes sur le terrain/
Directeur du programme DDR
Centre Pearson pour le maintien de la paix
Boîte postale 100
Clementsport, NS
B0S 1E0 CANADA
Courriel : ddrhandbook@peaceoperations.org

Colin Gleichmann
Deutsche Gesellschaft für
Technische Zusammenarbeit (GTZ) GmbH
Dag-Hammarskjöld-Weg 1-5
65760 Eschborn
Germany
Courriel : ddrhandbook@gtz.de

Torgny Abrahamsen
Liutenant Colonel/Branch Chief
Norwegian Defence International Centre
FSS/FOKIV
Oslo Mil/Akershus
0015 OSLO
Norway
Courriel : ddrhandbook@fokiv.mil.no

Johanna Öhman
Course Planner
Swedish National Defence College
BOX 27805
115 93 Stockholm
Sweden
Courriel : ddrhandbook@fhs.mil.se

